

Rapport Financier Annuel 2023

DES SOLUTIONS
CONSTRUCTIVES
DURABLES



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

CIFE



SOMMAIRE

Le Message du Directeur général	3
1 CHAPITRE 1	4
1.1 Renseignements concernant la société	5
1.2 Des solutions constructives	7
1.3 Évolution du capital	8
1.4 Organigramme simplifié du Groupe	13
1.5 Implantations du Groupe	14
2 CHAPITRE 2	15
2.1 Chiffres clés	16
2.2 Exposé sommaire - résultats annuels 2023	17
2.3 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	19
2.4 Déclaration de Performance Extra-Financière	31
2.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe	77
3 CHAPITRE 3	81
3.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	82
3.2 Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023	93
3.3 Rapport du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions dites de surperformance	95
4 CHAPITRE 4	97
4.1 Comptes consolidés 2023 du Groupe CIFE	98
4.2 Annexe aux comptes consolidés	103
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	129
5 CHAPITRE 5	133
5.1 Comptes sociaux 2023 de SA CIFE	134
5.2 Annexe aux comptes sociaux	137
5.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	148
5.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	152
6 CHAPITRE 6	155
6.1 Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel	155
7 CHAPITRE 7	156
7.1 Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 25 juin 2024	157
8 TABLE DE CONCORDANCE	162

Le Message du Directeur général

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Votre Groupe a en 2023 réalisé une **année historique**, à la fois en termes de **volume d'activité**, avec un chiffre d'affaires construction à **242 M€**, en croissance de plus de 18 %, et un **EBITDA** qui a suivi la même croissance, atteignant plus de **21 M€**, soit 8,7% de notre chiffre d'affaires.

Nos résultats opérationnels sont en revanche contrastés, avec des difficultés significatives pour notre activité Bâtiment, compensées par les bons résultats de nos autres activités.

Le résultat opérationnel d'ensemble, tout comme notre résultat net restent positifs, mais nous déployons nos efforts afin de retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant en Bâtiment, avec une nouvelle direction et un renforcement de quelques compétences clés dans ce métier.

Cette année est surtout une année marquée par l'annonce de l'entrée en négociations exclusives avec le **Groupe Spie batignolles**, afin d'initier un processus de rapprochement qui s'est concrétisé en ce début d'année 2024. Vous avez été nombreux à considérer que ce rapprochement était créateur de valeur puisque **l'offre publique d'achat simplifiée** qui s'est déroulée entre le 21 mars et le 5 avril 2024 a permis au **Groupe Spie batignolles d'atteindre près de 95% de détention du capital (y compris auto-contrôle) de la CIFE**.

Ce rapprochement permettra au Groupe ETPO de bénéficier d'une palette de savoir-faire et d'implantations territoriales élargie, pour répondre sur des projets plus conséquents et pour **apporter à ses clients une capacité d'ingénierie et d'innovation renforcée**.

Le Groupe Spie batignolles a une histoire exceptionnelle et une réelle proximité culturelle avec le Groupe ETPO. Les deux groupes partagent un même état d'esprit entrepreneurial : s'appuyer sur des valeurs de proximité Clients et de technicité innovante, tout en permettant l'épanouissement des collaborateurs avec une liberté d'entreprendre, de se réaliser et de grandir avec le Groupe. **C'est tout le sens de l'actionariat salarié : faire de chacun l'acteur de la réussite de tous !**

Comme l'an passé, je réexprime ici la fierté de constater l'engagement et la résilience de nos équipes, déterminées à servir nos Clients du mieux possible, malgré les aléas du climat des affaires.

Tout comme le Groupe Spie batignolles, **nous voyons nos métiers comme une opportunité de créer de la valeur sociétale et environnementale. Ce partenariat choisi par CIFE et Spie batignolles permettra de créer encore plus de valeur pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires.**

NANTERRE, le 30 avril 2024

Olivier TARDY
Directeur général du Groupe ETPO

1

Chapitre 1

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5
1.1.1 Identité de la société SA CIFE	5
1.1.2 Identité du titre CIFE	5
1.1.3 Conseil d'Administration (composition à l'issue du Conseil ayant arrêté les comptes)	5
1.1.4 Direction	6
1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes	6
1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	7
1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL	8
1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	8
1.3.2 Actionnariat salariés - FCPE Groupe ETPO	9
1.3.3 Pacte d'actionnaires	9
1.3.4 Déclaration de franchissement de seuil	9
1.3.5 Programme de rachat d'actions	9
1.3.6 Plan d'actions de surperformance, Plan d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA)	10
1.3.7 Autodétention titres CIFE	10
1.3.8 Informations boursières sur le titre CIFE	11
1.3.9 Capitalisation boursière et cours de bourse à la clôture	12
1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE	13
1.5 IMPLANTATIONS DU GROUPE	14

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Identité de la société SA CIFE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Changement de nom : Pas de changement de nom en 2023

Date de création de la société : 1920

Pays de constitution : France

Pays d'immatriculation du siège social : France

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Siège Social et principal Établissement :

Challenge 92 – 101 Avenue François Arago
92 000 NANTERRE - France

Site Internet : www.infe.fr et www.groupe-etpo.fr

RCS : 855 800 413 – RCS NANTERRE

LEI : 96950ZIB8VE0GM5YA81

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 avril 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Objet social : Article 2 des statuts de la société

Activité commerciale : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Maison mère : SAS EMBREGOUR (SIREN 789 234 572) à la clôture

À date publication rapport : Groupe Spie batignolles SAS (SIREN 844 936 781)

Tête de Groupe : Famille TARDY à la clôture de l'exercice

À date publication rapport : Groupe Spie batignolles SAS

1.1.2 Identité du titre CIFE

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : INFE:FP

Reuters : IFDE.PA

Mnemo : INFE

Secteur : Construction

Classification ICB : 2357

Éligible PEA/SRD : Oui/Non

Éligible PEA-PME : Oui

1.1.3 Conseil d'Administration (composition à l'issue du Conseil ayant arrêté les comptes)

Président du Conseil d'Administration :

Jean-Charles ROBIN

Membres du Conseil d'Administration (Ordre alphabétique) :

Frédéric GASTALDO (Administrateur Indépendant)

Aude MAURY

Émilie RICHAUD (Administratrice Indépendante)

Olivier TARDY

Patrick ZULIAN

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

Note : Conformément aux accords relatifs à la cession du bloc de contrôle de CIFE le 22 janvier 2024, Daniel TARDY, Yves GABRIEL, la SAS EMBREGOUR représentée par Cécile JANICOT, Nicole DURIEUX et Marie-Christine THERON ont démissionné de leurs mandats d'Administrateur le 23 janvier 2024 et le 23 avril 2024 pour Laurent BILLES-GARABEDIAN.

1.1.4 Direction

Direction générale :

Olivier TARDY, Directeur général

Comité de Direction Groupe (Ordre alphabétique) :

Bénédicte AUBRIET, Directeur Administratif et Financier

Lionel BERNARD, Directeur des Richesses Humaines

Jean BROCH, Direction du Développement Technique et Matériel - Direction Travaux Sous-Marins

Stéphane DELAPLACE, Direction Métier Travaux Maritimes ou Fluviaux

Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

Christophe GINIEIS, Direction Pôle Bâtiment

Christophe PAULARD, Direction Métier Travaux Spéciaux

Olivier PETER, Directeur général adjoint et Direction Pôle International

Emmanuel STØRKSEN, Direction Métier Ouvrages d'Art et Génie Civil

1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes

Les deux cabinets Commissaires aux Comptes titulaires sont :**ERNST & YOUNG et Autres**

3 Rue Émile Masson - B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 25 juin 2019

RSM OUEST

18 Avenue Jacques Cartier - B.P. 30266

44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Nomination : AG du 8 juin 2007 – Renouvelé AG 25 juin 2019

1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES

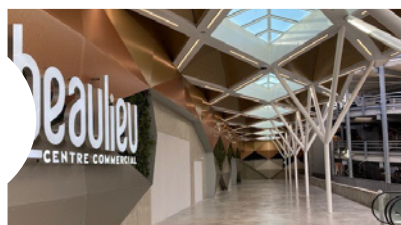


IMMOBILIER :

Projets tertiaires
Projets résidentiels
Foncière en partenariat avec le fond
OMNES Construction Energie Plus

BÂTIMENT :

Construction neuve en entreprise
générale ou macro lot
Extension d'ouvrages existants
Rénovation & Réhabilitation
de bâtiments libres ou occupés



TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / TRAVAUX SOUS-MARINS :

Quais pleins, quais sur pieux, appontements,
ducs d'albe, digues, ouvrages de protection
Écluses, émissaires, barrages, renflouements
Batardeaux, estacades, réhabilitation
Travaux sous-marins

OUVRAGES D'ART & GÉNIE CIVIL :

Viaducs précontraints, mixtes ou
haubanés, ouvrages hydrauliques,
Ouvrages courants, barrages,
Bâtiments industriels, parkings,
restructurations d'usines, mise aux
normes de sécurité, fondations profondes
Fondations profondes



TRAVAUX SPÉCIAUX :

Équipement et entretien des Ouvrages d'Art
Réparation, renforcement et protection
d'infrastructures
Traitement des pathologies du béton
Travaux de Voirie et de Réseaux Divers

1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

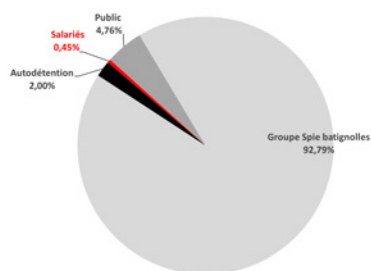
1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<i>Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
par division du nominal du titre par deux					
par augmentation de capital					
par levée d'options de souscription d'actions					
<i>Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
par réduction de capital social					
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000

Répartition du capital	Au 05/04/2024 clôture OPAs		31/12/2023	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	-	-	61,18	62,66
<i>Dont SAS EMBREGOUR</i>	-	-	54,54	55,86
Groupe Spie batignolles SAS	92,79	94,69	-	-
Auto-détention	2,00	-	2,35	-
Salariés Groupe CIFE et FCPE Groupe ETPO	0,45	0,45	1,38	1,41
Public	4,76	4,76	35,09	35,93
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale des Actionnaires

Répartition du capital au 05 avril 2024 (closing OPAs)



Il n'y a pas eu d'évolutions significatives sur la composition de l'actionnariat dans l'année 2023. Au 31 décembre 2023, la société CIFE était détenue majoritairement par la famille TARDY via la holding **SAS EMBREGOUR**.

À la suite de la prise de contrôle, en janvier 2024 et à l'issue de l'Offre Publique d'Achat simplifiée qui s'est déroulée du 21 mars et 05 avril 2024, le Groupe Spie batignolles SAS a indiqué détenir **92,79 %** du capital de la société CIFE, en complément des 2 % d'autocontrôle.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-propriétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

1.3.2 Actionnariat salariés - FCPE Groupe ETPO

En 2020, le Groupe a mis en place un **Plan Épargne Groupe** et a lancé, en 2023, sa quatrième opération de souscription au **FCPE Groupe ETPO**. Plus de 50 % de collaborateurs du Groupe ont participé à ces opérations de souscriptions.

À la clôture de l'exercice, le **FCPE Groupe ETPO** détenait **1,10 %** du capital contre 0,90 % à la clôture de l'exercice précédent.

Le **FCPE Groupe ETPO** a apporté l'intégralité de ses titres à l'Offre Publique d'Achat simplifiée en 2024.

En intégrant les détentions directes à la participation du FCPE, la part de capital détenue par les collaborateurs du Groupe est évaluée à **1,38 %** au 31 décembre 2023 contre 0,99 % au 31 décembre 2022.

1.3.3 Pacte d'actionnaires

La cession du bloc majoritaire par **EMBREGOUR** en janvier 2024 a entraîné la rupture des engagements collectif de conservation des pactes du 13 décembre 2016 et du 11 juin 2021. Les détails de ces pactes sont indiqués au paragraphe 1.3.3 du rapport financier annuel 2022.

À la suite de la prise de contrôle, en janvier 2024 et à l'issue de l'Offre Publique d'Achat simplifiée qui s'est déroulée du 21 mars et 05 avril 2024, le Groupe Spie batignolles SAS a indiqué détenir **92,79 %** du capital de la société CIFE, en complément des 2,00 % d'autocontrôle.

La société n'a pas connaissance de nouveaux pactes d'actionnaires sur les actions composant son capital social.

1.3.4 Déclaration de franchissement de seuil

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 30% ; 33,33 % ; 50% ; 66,67% ; 90% ; 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

Par courrier reçu le 24 janvier 2024, la société par actions simplifiée **EMBREGOUR** a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 janvier 2024, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CIFE et ne plus détenir aucune action CIFE.

Par courriers du 25 janvier, 6 mars et 8 avril 2024, la société par actions simplifiée **Groupe Spie batignolles** a déclaré avoir franchi en hausse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 50%, 66,67% et 90% du capital et des droits de vote de société CIFE.

1.3.5 Programme de rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du **20 juin 2023** mais n'a pas été activé par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2023, ni sur ce début d'année 2024. Il a pour objet les affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;

- Leur annulation afin de réduire le capital social ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en

vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

1.3.6 Plan d'actions de surperformance, Plan d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA)

L'Assemblée Générale donne l'autorisation et la délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites dites de surperformance aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la société ou des sociétés liées.

Sur la base de l'autorisation et délégation votées à l'Assemblée Générale du **28 juin 2022**, le Conseil d'Administration du **17 janvier 2023** a décidé la mise en place

d'un plan d'attribution de 5 150 titres CIFE avec fin de période d'acquisition au 17 janvier 2025 et une période de conservation de 2 ans.

L'Assemblée Générale du **20 juin 2023** a approuvé dans sa 11^{ème} résolution, une nouvelle autorisation mais celle-ci n'a pas été activée par décision du Conseil d'Administration.

1.3.7 Autodétention titres CIFE

La CIFE a poursuivi son programme de rachats d'actions jusqu'en juin 2023. Ces actions sont affectées à la couverture des plans salariés (attribution d'actions de surperformance et actionnariat salarié via le Plan Épargne Entreprise).

Actions en autodétention	2023	2022
% de capital auto-détenu		
Au 1 ^{er} janvier	1,66%	1,95%
En fin de période	1,25%	1,66%
Nombre de titres en début de période	19 872	23 374
Acquis	5 850	4 438
Actions de surperformance attribuées et ajustées	-7 959	-4 250
Cédés ⁽¹⁾	-2 768	-3 690
Annulés	-	-
Nombre de titres en fin de période	14 995	19 872
Valeur brute fin de période (en k€)	761	997
Valeur boursière à fin d'exercice (en k€)	761	994
Provision pour dépréciation (en k€)	-	3

⁽¹⁾ L'intégralité des titres a été cédée au FCPE Groupe ETPO dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié en 2022 et 2023.

Actions de surperformance, actions gratuites	2023	2022
% de capital auto-détenu		
Au 1 ^{er} janvier	0,63%	0,33%
En fin de période	1,10%	0,63%
Nombre de titres en début de période	7 530	3 980
Reclassées Plan 2021 (correspond à la part non attribuée)	-1 000	-
Reclassées Plan 2022 (ajustement du nombre d'actions)	1 296	4 250
Reclassées Plan 2023	7 663	-
Attribuées définitivement à l'issue de la période d'acquisition	-2 280	-700
Nombre de titres en fin de période	13 209	7 530
Valeur brute fin de période (en k€)	737	488
Provision pour dépréciation	-	35

Les informations complémentaires sont mentionnées aux § 1.3.6, § 3.3, § 4.2.4.3 (m)

Total des actions en autodétention	2023	2022
% de capital auto-détenu		
Au 1 ^{er} janvier	2,28%	2,28%
En fin de période	2,35%	2,28%
Nombre de titres en début de période	27 402	27 354
Nombre de titres en fin de période	28 204	27 402

1.3.8 Informations boursières sur le titre CIFE

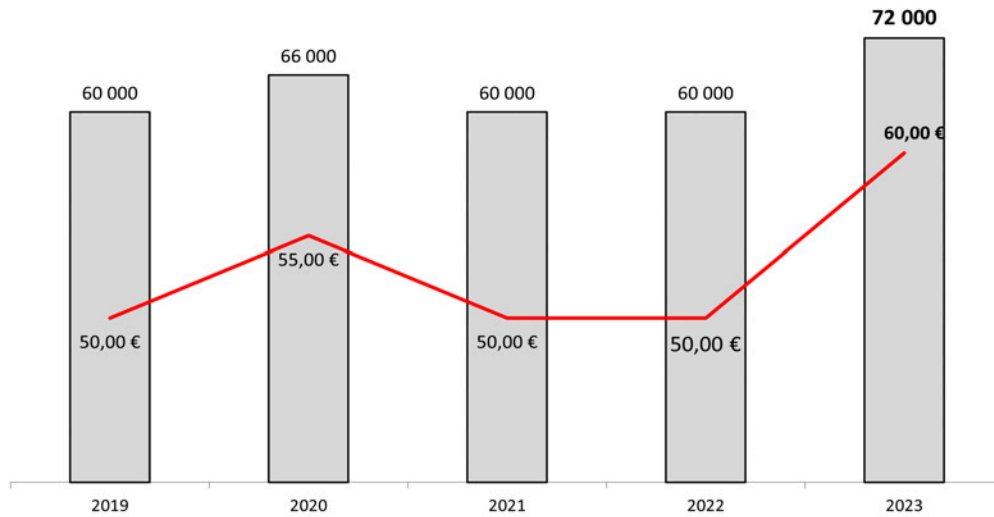
L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartment C).

	2023	2022
Capitalisation boursière	72,00 M€	60,00 M€
Cours de l'action à la clôture	60,00 €	50,00 €
Variation annuelle du cours à la clôture en %	20,00%	0,00%
Plus haut cours de clôture sur l'exercice	96,50 €	55,00 €
Plus bas cours de clôture sur l'exercice	50,00 €	42,20 €
Rotation du capital sur l'exercice (en % du nombre d'actions composant le capital social)	2,65%	0,46%
Cours moyen d'échanges sur l'exercice	88,24 €	48,91 €

La société **SA CIFE** n'a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

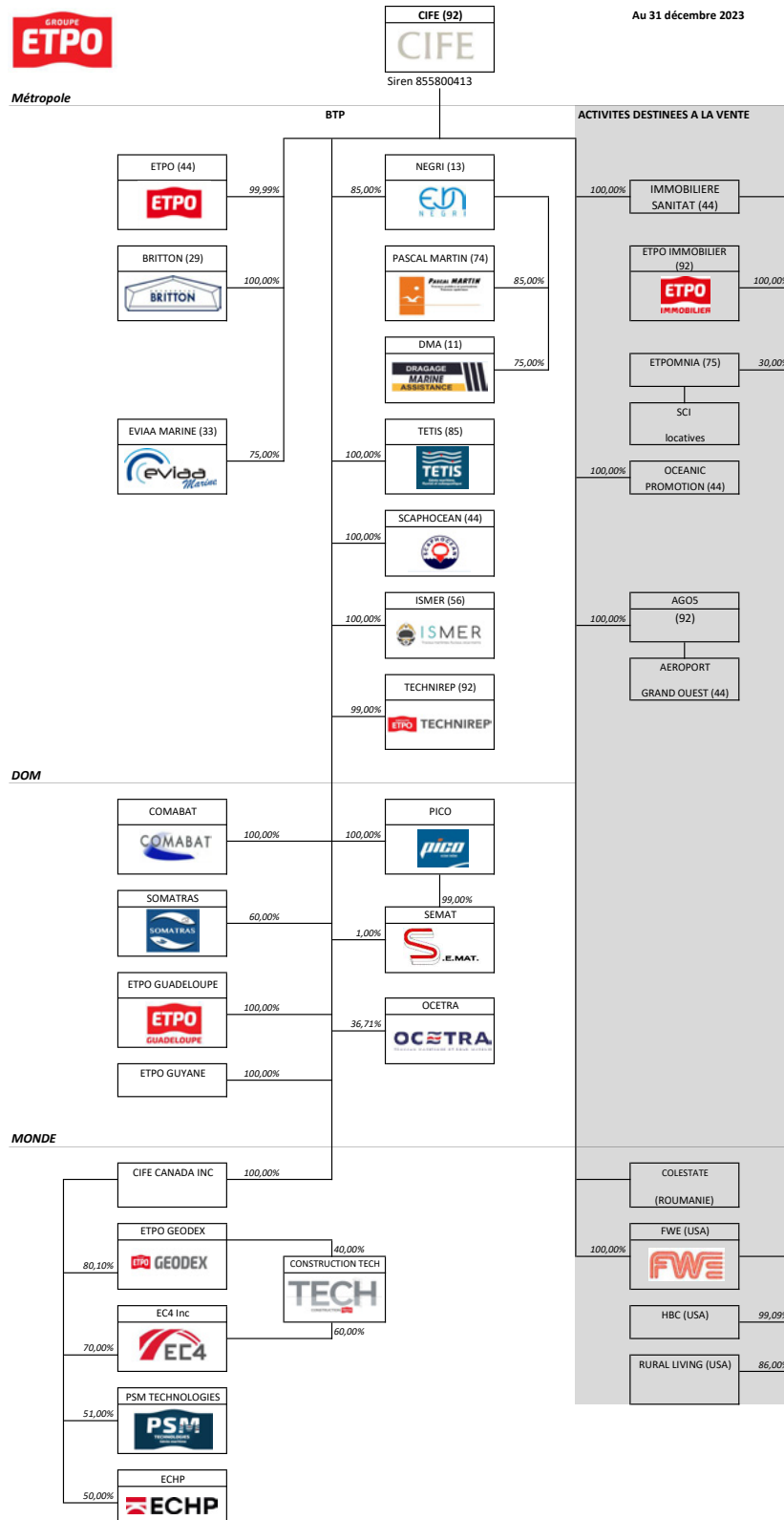
Le communiqué publié le 7 novembre 2023, sur le projet d'acquisition du bloc majoritaire CIFE par le Groupe Spie batignolles et l'entrée en négociations exclusives, a informé le marché que le prix offert par Groupe Spie batignolles de **61,00 euros** permettrait ainsi à chaque actionnaire de CIFE de recevoir une valeur de **97,66 euros par action** compte tenu des opérations de sortie de périmètre et de la distribution exceptionnelle de dividende.

1.3.9 Capitalisation boursière et cours de bourse à la clôture



Capitalisation boursière (k€) et cours de bourse à la clôture (€)

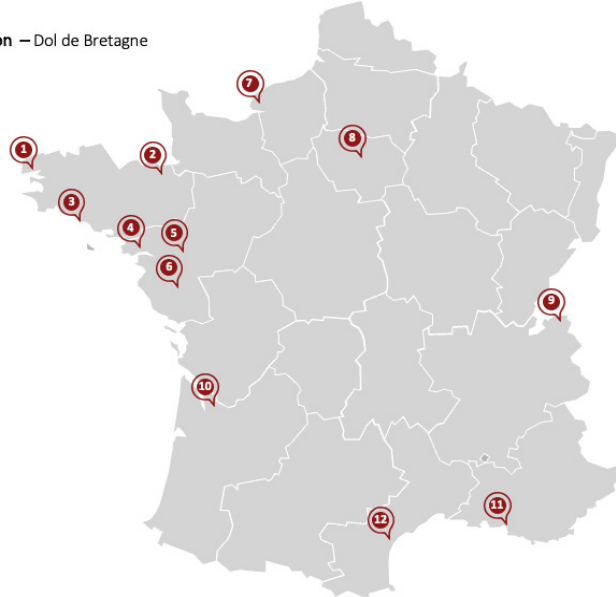
1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE



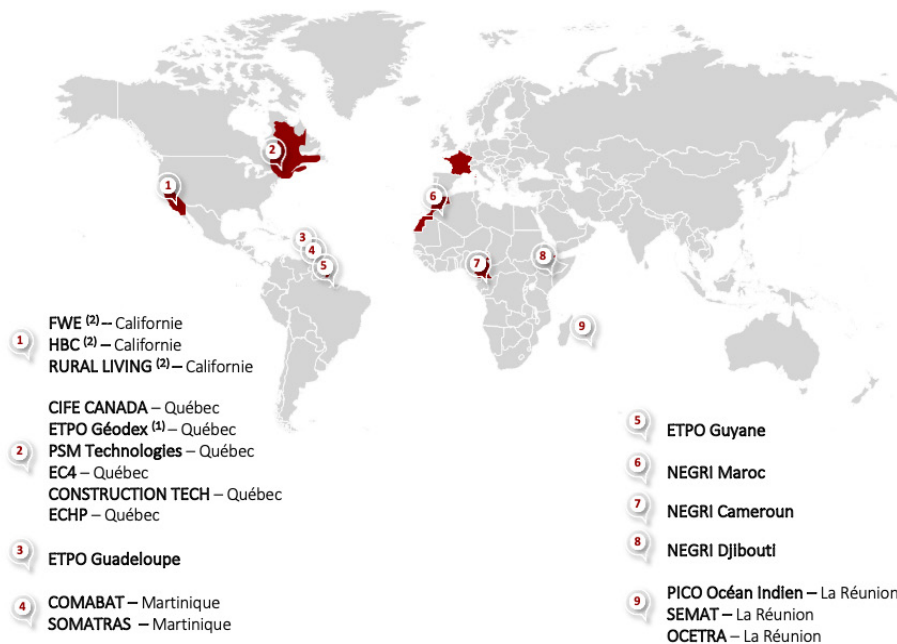
1.5 IMPLANTATIONS DU GROUPE

NOS IMPLANTATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

- ① BRITTON – Plabennec (29)
- ② ETPO Bretagne – Pays de la Loire Réhabilitation – Dol de Bretagne (35)
- ③ ISMER – Lanester (56)
- ④ SCAPHOCEAN – Saint-Nazaire (44)
- ⑤ ETPO Nantes Bâtiment – Nantes (44)
ETPO Ouest TP – Nantes (44)
ETPO Immobilier ⁽²⁾ – Nantes (44)
ETPO Service Matériel – Orvault (44)
- ⑥ TETIS – Bellevigny (85)
- ⑦ ETPO Normandie – Gonfreville-l'Orcher (76)
TETIS – Gonfreville-l'Orcher (76)
- ⑧ ETPO IDF Bâtiment – Nanterre (92)
ETPO IDF TP – Nanterre (92)
ETPO Immobilier ⁽²⁾ – Nanterre (92)
TECHNIREP – Orly (94)
- ⑨ PASCAL MARTIN – Maxilly-sur-Leman (74)
- ⑩ EVIAA Marine – Saint-André-de-Cubzac (33)
- ⑪ NEGRI – Fos-sur-Mer (13)
- ⑫ DRAGAGE MARINE ASSISTANCE – Port-la-Nouvelle (11)



NOS IMPLANTATIONS HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE



Ces implantations correspondent à des filiales, agences et succursales.

(1) Les actifs de ETPO Géodex ont été cédés en septembre 2023.

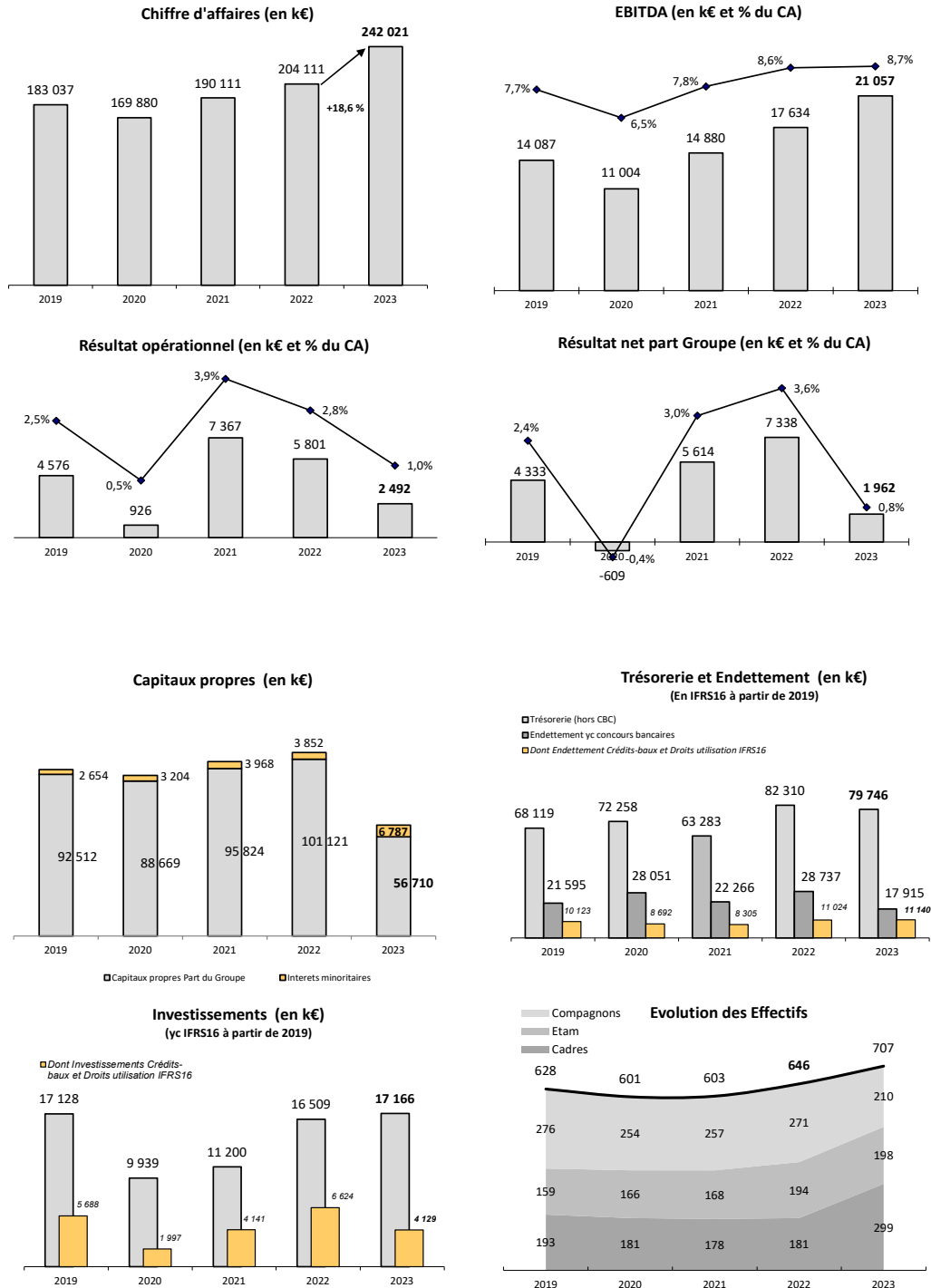
(2) Implantations des filiales dont les activités ont été cédées (IFRS 5) en janvier 2024.

2

Chapitre 2

2.1	CHIFFRES CLÉS	16
2.2	EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2023	17
2.3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	19
2.3.1	Nouvelle étape dans l'Histoire du Groupe	19
2.3.2	Principales activités du Groupe	19
2.3.3	Comptes du Groupe	20
2.3.4	Gestion des risques	26
2.3.5	Informations en matière de recherche et de développement	28
2.3.6	Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE	28
2.3.7	Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2024	29
2.4	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	31
2.4.1	Nos Valeurs	32
2.4.2	La gouvernance RSE et thématiques	32
2.4.3	Notre modèle d'affaires	34
2.4.4	Analyse de nos risques et enjeux en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises	43
2.4.5	Placer le Client au cœur de nos préoccupations et proposer des solutions constructives durables	46
2.4.6	Faire progresser notre capacité d'innovation et d'achats	47
2.4.7	Être un acteur de la transition énergétique et de la performance environnementale	50
2.4.8	Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	53
2.4.9	Valoriser les Richesses Humaines	55
2.4.10	Améliorer les relations de l'Homme au travail	61
2.4.11	Améliorer notre système de management et assurer une gouvernance responsable	64
2.4.12	Taxonomie européenne	67
2.4.13	Annexe sur les indicateurs	76
2.5	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	77

2.1 CHIFFRES CLÉS



NB : Pour 2022 et 2023, le Chiffre d'affaires, l'EBITDA et le Résultat opérationnel sont retraités selon la norme IFRS 5

2.2 EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2023

Le Conseil d'Administration réuni le **23 avril 2024**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2023. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en k€)	2023	2022 ⁽¹⁾	Var.
Chiffres d'affaires	242 021	204 111	18,6%
EBITDA	21 057	17 634	18,2%
Résultat opérationnel courant	1 014	5 809	-86,2%
Autres produits et charges opérationnels	1 479	-8	NS
Résultat Opérationnel	2 493	5 801	-60,6%
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 478	8 072	-53,7%
<i>Dont Part du Groupe</i>	<i>1 962</i>	<i>7 338</i>	<i>-70,2%</i>
<i>Dont Intérêts Minoritaires</i>	<i>1 516</i>	<i>734</i>	<i>111,9%</i>

(1) Retraité IFRS 5

Nouvelle étape dans l'Histoire du Groupe

En 2023, les **Groupe ETPO** et **Groupe Spie batignolles** sont entrés en négociations exclusives pour initier un processus de rapprochement. Celui-ci s'est fait par l'acquisition du bloc majoritaire familial en janvier 2024 puis par le lancement d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde du capital. À l'issue cette Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est clôturée le 5 avril 2024, le Groupe Spie batignolles détenait **92,79%** du capital.

Ce rapprochement permettra au Groupe ETPO de bénéficier d'une **palette de savoir-faire et d'implantations territoriales élargis** pour répondre sur des projets plus conséquents et apporter à ses clients une capacité d'ingénierie technique et d'innovation renforcée. Tous deux issues d'aventures familiales et entrepreneuriales, les deux groupes partagent un même état d'esprit : créer des leviers de croissance, tout en conservant les valeurs de proximité clients et d'épanouissement des collaborateurs.

Comptes consolidés 2023 du Groupe

Compte tenu de l'application de la norme **IFRS5** sur les activités cédées, l'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est désormais centrée en 2023 sur les Travaux publics et le Bâtiment.

Dans la continuité de 2022, notre activité est en progression de **18,6 %** par rapport à l'exercice précédent et s'établit à un nouveau niveau historique. Le Groupe a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** de **242,0 M€** contre **204,1 M€** en 2022. Cette croissance est marquée en métropole et dans les départements d'outre-mer. L'activité à l'international reste soutenue malgré une baisse d'activité par rapport à 2022.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **59 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **26 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **58 %** et **19 %** en 2022. La part d'activité réalisée à l'international (Canada et Afrique essentiellement) s'élève à près de **15 %** du volume total contre **22 %** en 2022.

En progression, notre **EBITDA** ressort en 2023 à **+21,0 M€** (8,7 % du CA) contre **+17,7 M€** (8,7 % du CA) en 2022.

Le **résultat opérationnel** total est un profit de **2,5 M€** contre un profit de **5,8 M€** en 2022. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **+1,03 %** du chiffre d'affaires contre **+2,84 %** en 2022. Contrairement à l'exercice précédent, le résultat opérationnel intègre un profit net non récurrent de **1,5 M€** lié à la plus-value de cession des actifs de **ETPO GEODEX** et à la prise en compte des coûts de conseils et expertises sur le projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles.

Les résultats opérationnels sont fortement impactés par des difficultés de rentabilité récurrentes de notre activité Bâtiment en métropole. Dans la continuité des exercices précédents, nos activités de Travaux publics confirment leurs performances notamment dans les travaux maritimes.

En baisse en volume de 50,6 %, le **résultat net consolidé des activités poursuivies** est un profit de **2,9 M€** en 2023 contre un profit de **5,8 M€** en 2022. Le **résultat net consolidé des activités cédées** est un profit net de **0,6 M€** contre un profit net de **2,3 M€** retraité 2022. Le **résultat net consolidé total** s'élève donc à **3,5 M€** contre **8,1 M€** en 2022.

La **Part du Groupe** dans ce résultat net est un profit net de **1,9 M€** contre un profit net de **7,4 M€** en 2022. Il représente **+0,8 %** du chiffre d'affaires contre **+3,6 %** en 2022.

En diminution de 73,2 % par rapport à 2022, le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **+1,67 Euros** contre **+ 6,26 Euros** en 2022.

Le Groupe poursuit ses **investissements**, en matériels notamment. Ils se sont élevés à **17,2 M€** en 2023 (dont **4,1 M€** de flux IFRS16 sur les locations et crédits-baux) contre **16,5 M€** (dont **6,6 M€** de flux IFRS16) en 2022.

Les **dettes financières** s'élèvent à **17,9 M€** (dont **0,1 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **28,7 M€** (dont 5,1 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent.

La part des dettes financières liées à l'application de la norme IFRS16 sur les locations s'élève à **11,1 M€** à la clôture de l'exercice 2023, contre **11,0 M€** en 2022.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires sur les activités conservées**, d'un montant de **79,7 M€** (trésorerie et placements à court, moyen et longs termes) est en augmentation nette de **2,7 M€** sur l'exercice.

L'**endettement financier net** (Dettes financières moins trésorerie) ressort à **-61,8 M€** à fin 2023 contre **-53,6 M€** à fin 2022. Retraité des dettes IFRS16, l'endettement financier net s'élève à fin 2023 à **-72,9 M€** contre **-61,8 M€** à fin 2022.

Les **fonds propres** s'élèvent à **63,5 M€** (dont **56,7 M€** part du Groupe) et sont en diminution nette de **41,4 M€** par rapport au 31 décembre 2022. Cette baisse est liée essentiellement aux distributions de dividendes dont celle de **43,99 M€** approuvée en Assemblée Générale du 18 décembre 2023. Nous rappelons que cette distribution était une opération préalable à la prise de participation du Groupe Spie batignolles.

Comptes de la société mère

La société mère a dégagé un profit net en 2023 de **3,7 M€**, contre un profit net de **3,2 M€** en 2022. Le résultat de cette année a été impacté à la hausse par une augmentation des dividendes encaissés et à la baisse par la prise en charge de coûts non récurrents de conseils et expertises liés au projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles. En 2023, afin de conforter la situation financière de sa principale filiale **ETPO**, la CIFE a procédé à un abandon de compte-courant d'un montant de **8,0 M€** assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **33,1 M€**, en augmentation nette de **0,3 M€** sur l'exercice.

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le 25 juin 2024, la distribution d'un dividende de **0,59 euros** par action pour un montant total de **708 k€**.

Perspectives 2024

Le Groupe débute l'année 2024 avec un carnet de commandes travaux d'environ **300 M€** au 1^{er} janvier 2024. Ce carnet est en retrait de **5 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année précédente. À partir des éléments connus à ce jour, nous prévoyons une activité plutôt stable par rapport à celle de l'exercice clôturé 2023. Nous allons renforcer nos efforts pour retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant notamment sur notre activité Bâtiment. Nous sommes totalement engagés dans le processus de transition avec le Groupe Spie batignolles. La solide expérience de ce dernier viendra enrichir les expertises déjà présentes au sein du Groupe, pour permettre une approche plus globale et complémentaire des projets.

2.3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

2.3.1 Nouvelle étape dans l'Histoire du Groupe

En 2023, les **Groupe ETPO** et **Groupe Spie batignolles** sont entrés en négociation exclusive pour initier un processus de rapprochement. Celui-ci s'est fait par l'acquisition du bloc majoritaire familial en janvier 2024 puis par le lancement d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde du capital. À l'issue cette Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est clôturée le 5 avril 2024, le Groupe Spie batignolles détenait **92,79%** du capital.

Ce rapprochement permettra au Groupe ETPO de bénéficier d'une **palette de savoir-faire et d'implantations territoriales élargis** pour répondre sur des projets plus conséquents et apporter à ses clients une capacité d'ingénierie technique et d'innovation renforcée. Tous deux issues d'aventures familiales et entrepreneuriales, les deux groupes partagent un même état d'esprit : créer des leviers de croissance, tout en conservant les valeurs de proximité clients et d'épanouissement des collaborateurs. La solide expérience du Groupe Spie batignolles dans les travaux souterrains, les fondations spéciales, les terrassements, les travaux routiers, l'énergie ou les aménagements paysagers viendra **enrichir les expertises déjà présentes au sein du Groupe ETPO**, pour permettre une approche plus globale et complémentaire des projets.

Préalablement à l'acquisition, le **Groupe ETPO** a cédé à sa société mère la **SAS EMBREGOUR**, ses **activités immobilières** et a procédé à la mise en distribution d'un dividende en nature sur les titres de la société **AGOS**, société détenant une participation de 5 % dans le capital de la Société Concessionnaire Aéroports du Grand Ouest. Ces opérations ont été faites en janvier 2024.

2.3.2 Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art, génie civil - Travaux spéciaux et Bâtiment, et **l'immobilier** (Promotion immobilière - Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digues, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), et les travaux spéciaux (mises aux normes, confortements de structures, réparations), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires (bureaux, écoles) et les logements (neufs et réhabilitation). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (État, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seuls ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montage immobilier, en accompagnant nos clients à toutes les étapes de leur projet : programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Compte tenu des opérations capitalistiques décrites ci-dessus et en application de la norme **IFRS 5** sur la comptabilisation des activités détenues en vue de vente, le groupe présente dès 2023, des comptes représentant l'activité conservée (Construction), les flux et soldes sur les activités cédées étant précisés dans des rubriques particulières. Au niveau du compte de résultat, l'année 2022 a été retraitée et les flux d'activité des activités cédées sont indiqués dans l'annexe des comptes consolidés.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (59 % du CA 2023), dans les **départements d'Outre-mer** (26 % du CA 2023) et à l'**international** (15 % du CA 2022).

Le Groupe opère à l'international dans les Travaux publics (travaux maritimes, travaux ouvrages d'art et travaux spéciaux) en **Afrique** et au **Canada**, en complément des activités de réhabilitation et de location ou de promotion immobilière historiques, aux **États-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

2.3.2.1 Environnement économique et conjoncturel en 2023

Après une contraction d'activité en 2022 de 6,4 %, la **FNTP Fédération Nationale de Travaux Publics** a indiqué que l'activité des Travaux publics en 2023 s'est appréciée de **4,2 %**. Sur le début 2024, la poursuite des grands projets contribue à l'amélioration du climat des affaires, notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage publique. La Fédération note toutefois que les effets de la crise immobilière pourraient fortement impacter l'activité des entreprises qui exercent auprès de cette clientèle.

La **FFB Fédération Française du Bâtiment** a indiqué que l'activité bâtiment a baissé de 0,6 % en volume en 2023. Le contexte 2024 restera peu favorable pour le bâtiment, malgré une stabilisation des taux d'intérêt. L'activité Bâtiment entrera en récession en 2024 avec un recul estimé de 5,5 % entraîné par la chute de construction du neuf.

2.3.3 Comptes du Groupe

Synthèse 2023

Nous avons bénéficié, dans le prolongement de 2022, d'une bonne dynamique commerciale avec un volume de prise de commandes annuel représentant environ 10/11 mois d'activité. Dans la continuité de l'exercice précédent, notre activité d'un montant de plus de **242 M€** poursuit sa progression en 2023 avec **18,6 %** de croissance par rapport à 2022.

Nos **résultats opérationnels sont positifs** et ont été impactés à la hausse par la plus-value de cession des actifs de **ETPO GEODEX** et à la baisse par les coûts de conseils et d'expertises financiers.

2.3.3.1 Faits significatifs de la période

Variations significatives de périmètre

En 2023, le Groupe a pris une participation complémentaire de **30 %** dans le capital de **SOMATRAS**, société basée en Martinique. Cette société est intégrée depuis le 1^{er} juillet en intégration globale contre mise en équivalence depuis la prise de participation historique du 1^{er} juillet 2022.

Autocontrôle

La société a poursuivi son programme de rachats d'actions sur le 1^{er} semestre 2023. Un nouveau programme de rachat d'actions a été approuvé en Assemblée Générale en juin 2023 mais n'a pas été activé par le Conseil d'Administration.

À la date de clôture de l'exercice, la **CIFE** détenait **2,35 %** de son capital en autocontrôle, pourcentage stable par rapport à 2022.

2.3.3.2 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires (CA)

Compte tenu de l'application de la norme **IFRS5**, l'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est désormais centrée en 2023 sur les Travaux publics et le Bâtiment.

Dans la continuité de 2022, notre activité est en progression de **18,6 %** par rapport à l'exercice précédent et s'établit à un nouveau niveau historique. Le Groupe a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** de **242,0 M€** contre **204,1 M€** en 2022. Cette croissance est marquée en métropole et dans les

départements d'outre-mer. L'activité à l'international reste soutenue malgré une baisse d'activité par rapport à 2022.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **59 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **26 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **58 %** et **19 %** en 2022. La part d'activité réalisée à l'international (Canada et Afrique essentiellement) s'élève à près de **15 %** du volume total contre **22 %** en 2022.

EBITDA

En progression, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2023 à **+21,0 M€** (8,7 % du CA) contre **+17,7 M€** (8,7 % du CA) en 2022.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** total est un profit de **2,5 M€** contre un profit de **5,8 M€** en 2022. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **+1,03 %** du chiffre d'affaires contre **+2,84 %** en 2022. Contrairement à l'exercice précédent, le résultat opérationnel intègre un profit net non récurrent de **1,5 M€** lié à la plus-value de cession des actifs de ETPO GEODEX et à la prise en compte des coûts de conseils

et expertises sur le projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles.

Les résultats opérationnels sont fortement impactés par des difficultés de rentabilité récurrentes de notre activité Bâtiment en métropole. Dans la continuité des exercices précédents, nos activités de Travaux publics confirment leurs performances notamment dans les travaux maritimes.

Coût de l'endettement financier net

Notre "**coût d'endettement financier net**", c'est-à-dire le montant des produits financiers issus de notre trésorerie nets de nos charges de financement, correspond à un profit net de **0,7 M€** contre une perte de **0,1 M€** en 2022. Les charges de financement sont en augmentation de 47 % alors que la trésorerie placée a généré des produits en forte augmentation pour un montant de **1,5 M€** contre **0,4 M€** en 2022. Cette amélioration est liée au contexte de hausse des taux qui a débuté en 2022.

Les autres produits financiers et charges financières représentent un profit net de **0,9 M€** contre un profit net de **0,5 M€** en 2022. Ce poste intègre les résultats sur des effets de change de nos placements libellés en dollars US (USD) et en dollars canadiens (CAD). Ce poste intègre également les résultats financiers nets sur les sociétés mises en équivalence.

Résultat net et Résultat net Part du Groupe

En baisse en volume de 50,6 %, le **résultat net consolidé des activités poursuivies** est un profit de **2,9 M€** en 2023 contre un profit de **5,8 M€** en 2022.

Le **résultat net consolidé des activités cédées** est un profit net de **0,6 M€** contre un profit net de **2,3 M€** retraité 2022.

Le **résultat net consolidé total** s'élève donc à **3,5 M€** contre **8,1 M€** en 2022.

La **Part du Groupe** dans ce résultat net est un profit net de **1,9 M€** contre un profit net de **7,4 M€** en 2022. Il représente **+0,8 %** du chiffre d'affaires contre **+3,6 %** en 2022.

Comme sur l'exercice précédent, le résultat net part du Groupe n'intègre pas cette année de **Crédit Impôt Recherche** (CIR).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **1,8 M€** contre une charge d'impôt de **1,0 M€** en 2022.

À la clôture de l'exercice 2023, la non-activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée est évaluée à **3,6 M€** de charge d'impôts contre **2,6 M€** à la fin de l'exercice précédent.

Le ROE (Return On Equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **+1,9 %** en 2023 contre **+7,7 %** en 2022.

En diminution de 73,2 % par rapport à 2022, le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **+1,67 Euros** contre **+6,26 Euros** en 2022.

Structure Financière

Le Groupe poursuit ses **investissements**, en matériels notamment. Ils se sont élevés à **17,2 M€** en 2023 (dont **4,1 M€** de flux IFRS16 sur les locations et crédits-baux) contre **16,5 M€** (dont **6,6 M€** de flux IFRS16) en 2022.

Ils ont été financés pour **43 %** par dettes bancaires et dettes de location IFRS16. Par ailleurs, les cessions d'actifs immobilisés et financiers ont généré pour **10,6 M€** de source de financement complémentaire au levier bancaire.

Le Groupe n'a plus d'**immeubles de placement** à l'actif de son bilan pour ses activités conservées. Ils ont été reclassés dans les actifs destinés à la vente en bas de bilan et les informations sont indiquées en annexes de comptes consolidés.

Les **provisions** non courantes correspondent essentiellement à la dette actualisée des indemnités de fin de carrière et médailles du travail. Ces provisions s'élèvent à **2,1 M€**, stables par rapport à 2022. Le taux d'actualisation est passé de 3,77 % à 3,17 %.

Les provisions courantes sont en augmentation et s'élèvent à **18,1 M€** à fin 2023 contre **10,5 M€** à la clôture de l'exercice précédent. Elles correspondent essentiellement à des pertes à terminaison et à des risques chantiers.

Les **dettes financières** s'élèvent à **17,9 M€** (dont **0,1 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **28,7 M€** (dont **5,1 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent.

La part des dettes financières liées à l'application de la norme IFRS16 sur les locations s'élève à **11,1 M€** à la clôture de l'exercice 2023, contre **11,0 M€** en 2022.

La part à moins d'un an de l'endettement représente **32 %** de l'endettement total, contre 39 % en 2022. Le **ratio d'endettement brut** (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en augmentation à **28,21 %** contre 27,38 % au 31 décembre 2022. Retraité des dettes IFRS16, le taux d'endettement à fin d'année 2023 s'établissait à **10,79 %** contre **17,03 %** à fin 2022.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires sur les activités conservées**, d'un montant de **79,7 M€** (trésorerie et placements à court, moyen et longs termes) est en augmentation nette de **2,7 M€** sur l'exercice. Les flux nets de trésorerie dégagés par l'exploitation sur les activités conservées s'élèvent à **+15,3 M€**. Avec des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements pour **-7,8 M€**, le **cash-flow libre** de l'exercice est positif et s'élève donc à **+7,5 M€**. Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à **-4,6 M€** avec un flux net d'emprunts négatif de **1,9 M€** et une distribution de dividendes de **2,7 M€** sur l'exercice. Enfin, le flux net sur change et variation de périmètre est de **-0,1 M€**.

L'**endettement financier net** (Dettes financières moins trésorerie) ressort à **-61,8 M€** à fin 2023 contre **-53,6 M€** à fin 2022. Retraité des dettes IFRS16, l'endettement financier net s'élève à fin 2023 à **-72,9 M€** contre **-61,8 M€** à fin 2022.

Les **fonds propres** s'élèvent à **63,5 M€** (dont **56,7 M€** part du Groupe) et sont en diminution nette de **41,5 M€** par rapport au 31 décembre 2022. Cette baisse est liée essentiellement aux distributions de dividendes dont celle de **43,99 M€** approuvée en Assemblée Générale du 18 décembre 2023. Nous rappelons que cette distribution était une opération préalable à la prise de participation du Groupe Spie batignolles.

2.3.3.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a augmenté de 13,0 %, passant de **95,2 M€** en 2022 à **107,6 M€** en 2023. **ETPO** a clôturé son exercice annuel sur un résultat net déficitaire de **-1,4 M€**, après avoir bénéficié d'un abandon de créance en compte courant de sa société mère **CIFE** pour un montant de **8,0 M€**. Cette opération, permettant à la filiale de conforter ses ressources financières et ses capitaux propres, est assortie d'une condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

En dehors de résultats positifs sur ses activités de génie civil et travaux maritimes, **ETPO** a constaté de nouvelles pertes significatives sur ses activités bâtiment.

À la clôture de l'exercice, **ETPO** dispose de capitaux propres d'un montant de **3,6 M€** et d'une trésorerie disponible de **10,9 M€**.

Les autres filiales **métropolitaines** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **62 M€**, en augmentation de 10,5 % par rapport à 2022.

Dans les départements **d'Outre-mer**, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane et Réunionnaises représente un chiffre d'affaires cumulé en augmentation de près de 48 %, soit **72,7 M€**, contre **49 M€** en 2022.

L'activité répartie entre vos filiales **canadiennes** a généré pour **31 M€** de chiffre d'affaires, volume en diminution de 15 % par rapport à 2022.

2.3.3.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de CIFE font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **3,5 M€** contre 3,3 M€ en 2022, chiffre qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un profit net en 2023 de **3,7 M€**, contre un profit net de **3,2 M€** en 2022. Le résultat de cette année a été impacté à la hausse par une augmentation des dividendes encaissés et à la baisse par la prise en charge de coûts non récurrents de conseils et expertises liés au projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles. En 2023, afin de conforter la situation financière de sa principale filiale ETPO, la CIFE a procédé à un abandon de compte-courant d'un montant de **8,0 M€** assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

La trésorerie bancaire placée en certificats de dépôt, contrats de capitalisation et livret, a généré **1 049 k€** de résultats financiers contre **328 k€** en 2022. Enfin, la holding a généré sur l'exercice des plus-values de cessions d'actifs pour **7,5 M€** contre **0,1 M€** en 2022. En 2023, cette plus-value correspond essentiellement à la plus-value de cession sur les titres SCAGO qui ont été cédés à la société AGO5. Les titres de cette dernière ont fait l'objet d'une mise en distribution en nature votée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2023 dans le cadre des opérations préalables.

La situation nette de la SA CIFE s'élève à **30,7 M€** en diminution de **42,6 M€**, variation liée au résultat 2023 et à la distribution de dividendes pour **46,3 M€**.

Le cash-flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+5,4 M€** contre **+3,6 M€** en 2022.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **33,1 M€**, en augmentation nette de **0,3 M€** sur l'exercice. Le flux de trésorerie issu de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement s'élève à **3,8 M€**. Le flux sur

opérations d'investissement est de **-1,2 M€** et se compose pour **-0,1 M€** de flux nets de prêts aux filiales, pour **+0,4 M€** de cessions d'actifs, pour **-1,5 M€** de flux sur investissements corporels et financiers. Le flux sur opérations de financement s'élève à **-2,3 M€** et correspond au flux du versement du dividende décaissé de juin 2023.

Au 31 décembre 2023, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **956 k€** pour 43 factures, toutes à échéance 30 jours et sans retard de paiement. En 2022, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **160 k€** (45 factures), toutes à échéance 30 jours également et sans retard de paiement.

Au 31 décembre 2023, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élèvent à **86 k€** pour 5 factures. Elles sont à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige sont de **9 k€** (4 factures), totalement provisionnées, et correspondant à des créances sur un ancien client locataire en redressement judiciaire. En 2022, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élevaient à **239 k€** (12 factures) toutes à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige étaient de **10 k€** (4 factures), totalement provisionnées et correspondant à des créances sur un ancien client locataire en redressement judiciaire.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué au 31 décembre 2023 de la SA CIFE et des filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER, OCEANIC PROMOTION et IMMOBILIERE SANITAT.

2.3.3.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune. Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Le nombre total d'**actionnaires identifiés** du Groupe est d'environ **350** au 31 décembre 2023, stable par rapport à fin 2022.

69,1 % du capital de CIFE est enregistré au nominatif à fin 2023 contre 69,5 % à fin 2022.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date de clôture de l'exercice de plans d'options de souscription ou achat d'actions. Des plans d'attribution d'actions "gratuites" dites "de surperformance" ont été approuvés par le Conseil d'Administration en 2021, 2022 et 2023.

Répartition du Capital	31/12/2023		31/12/2022	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	61,18	62,66	61,18	62,61
Dont SAS EMBREGOUR	54,54	55,86	54,54	55,82
Auto-détention	2,35	-	2,28	-
Salariés Groupe CIFE et FCPE Groupe ETPO	1,38	1,41	0,99	1,00
Public	35,09	35,93	35,55	36,39
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

À la suite de la prise de contrôle, en janvier 2024 et à l'issue de l'Offre Publique d'Achat simplifiée qui s'est déroulée du 21 mars et 05 avril 2024, le **Groupe Spie batignolles SAS** a indiqué détenir **92,79 %** du capital de la société CIFE, en complément des **2 %** d'autocontrôle. La répartition de l'actionnariat post clôture de l'OPAs est mentionnée au § 1.3.1 du Rapport financier annuel.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Assemblée Générale de juin 2014, juin 2015 et juin 2016, la nomination d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Il y a 4 Administrateurs indépendants à fin 2023.

Participations nominatives significatives

À l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5 %) à la clôture de l'exercice, déclarées à la société et à l'AMF.

Autocontrôle

Au 31 décembre 2023, la **SA CIFE** détenait 28 204 actions en autocontrôle soit **2,35 %** du capital social.

Actionnariat salarié

La Société a mis en place un **Fonds Commun de Placement d'Entreprise** en 2020 au bénéfice des salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2023 au sein d'un Plan d'Épargne d'Entreprise est égale à **1,10 %** contre **0,90 %** à fin 2022.

Le nombre de porteurs de parts du **FCPE Groupe ETPO** est de **461** au 31 décembre 2023, contre 348 au 31 décembre 2022.

Le Conseil de surveillance de **FCPE Groupe ETPO** a approuvé en décembre 2023 le principe d'apport des titres à l'OPAs.

Nous précisons également que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2022, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés a été approuvée avec une délégation de mise en œuvre accordée au Conseil d'Administration à échéance du 27 août 2024.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux franchissements de seuil pour notre société.

Suite à l'entrée au capital du Groupe Spie batignolles en 2024, des déclarations de franchissement ont été enregistrées à l'AMF. Elles sont indiquées au § 1.3.4 du Rapport financier annuel.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Dans le cadre des articles 885-1.bis et 787 B du Code Général des Impôts, deux pactes d'actionnaires ont été conclus respectivement le 13 décembre 2016 et le 11 juin 2021 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY et la **SAS EMBREGOUR**.

Ces pactes ne contenaient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

La cession du bloc majoritaire par **SAS EMBREGOUR** en janvier 2024 a entraîné la rupture des engagements collectifs de conservation des titres.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi qu'aux dispositions du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

L'Assemblée Générale de juin 2023 a approuvé une autorisation de rachats d'actions pour une durée de 18 mois avec une échéance au 19 décembre 2024.

Prise de participations

En 2023, la **CIFE** a fait l'acquisition complémentaire de 30 % du capital de la société **SOMATRAS**, portant sa détention à 60%.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle. La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.3.3.6 Événements postérieurs à la clôture des comptes

En dehors de la prise de participation majoritaire au capital de la **CIFE** par le **Groupe Spie batignolles** et des opérations préalables mentionnées au § 2.3.1, le Groupe n'a pas recensé

d'autres événements significatifs postérieurs à la clôture des comptes.

2.3.3.7 Perspectives 2024

Le Groupe débute l'année 2024 avec un carnet de commandes travaux d'environ **300 M€** au 1^{er} janvier 2024. Ce carnet est en retrait de **5 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année précédente. À partir des éléments connus à ce jour, nous prévoyons une activité plutôt stable par rapport à celle de l'exercice clôturé 2023. Nous allons renforcer nos efforts pour

retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant notamment sur notre activité Bâtiment. Nous sommes totalement engagés dans le processus de transition avec le Groupe Spie batignolles. La solide expérience de ce dernier viendra enrichir les expertises déjà présentes au sein du Groupe, pour permettre une approche plus globale et complémentaire des projets.

2.3.4 Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Les principaux risques, classés du plus au moins important en terme d'impact et de probabilité sont définis ci-dessous. Par ailleurs, des informations complémentaires sont intégrées au § 2.4.4.2 "Nos risques et enjeux" dans la **DPEF**.

Risques métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Nous restons particulièrement attentifs, dans la période actuelle, aux risques de pincement entre prix fermes non révisables côté client et coûts de sous-traitants augmentant fortement (impact des coûts de l'énergie sur les matières premières notamment) et pouvant amener à des défaillances contractuelles de sous-traitants de notre côté.

Pour les contrats avec des prix révisables, au-delà du sujet du choix des indices, dont les évolutions ne correspondent pas nécessairement à celles des coûts, le sujet de la baisse de ces indices, entraînant des révisions de prix négatives mal anticipées est un risque dont nous sommes également conscients.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est par ailleurs exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays ;
- Risque lié à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix, de l'inflation notamment, et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation de l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets, tertiaires notamment ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients spécifiques. Nous portons toujours une attention particulière à l'évolution des investissements et

financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité. Enfin, nous considérons ne pas être dépendants de matières premières compte tenu du panel de fournisseurs diversifiés.

Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs au Canada, ses actifs de trésorerie libellés en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant moins de **10 %** du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change d'autant plus que nous souhaitons à date conserver les actifs dans les monnaies locales. L'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (énergies notamment, impactant les coûts des aciers et bétons). Depuis la fin 2020, les conséquences de la pandémie ont été ressenties dans les approvisionnements et l'inflation des coûts des matières premières. Ce contexte inflationniste a été amplifié avec le conflit en Ukraine. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles.

L'index des prix dit "TP02" utilisé dans la profession est en augmentation de **+3,23 %** entre décembre 2022 et décembre 2023 contre **+4,02 %** entre 2021 et 2022. En Bâtiment, l'index des prix dit "BT01" est en augmentation de **+2,57 %** contre **+5,93 %** un an auparavant.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

Risque industriel lié à l'environnement

À la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

Risques informatiques et fraudes

Compte tenu d'un recours plus important au télétravail et aux accès à distances de nos données et applications, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé les dispositifs de sécurité au sein du Groupe. Des informations sont données régulièrement aux utilisateurs afin de les sensibiliser sur les risques et fraudes informatiques.

Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe **CIFE** est modérément endetté en relatif de ses capitaux propres et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe.

Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

Risque juridique

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

Risques sanitaires épidémiques

Le Groupe privilégie la santé de ses collaborateurs et veille au respect des mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

Risques liés au conflit en Ukraine

Le Groupe n'exerce aucune activité, et ne détient aucun actif dans les deux pays concernés. Nous restons prudents et attentifs sur les conséquences indirectes notamment en termes d'évolutions de prix et d'approvisionnements.

Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre en activité Ouvrage d'Art-Génie Civil, de **15,0 M€** par sinistre en activité Bâtiment et de **2,0 M€** pour le risque d'atteinte à l'environnement. Le cas échéant, sur certains projets, des garanties complémentaires peuvent être souscrites. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux ouvrages après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances sont souscrites au niveau du Groupe ou des filiales et couvrent notamment les dommages aux ouvrages non soumis à assurance obligatoire, les activités Immobilières (Responsabilité civile promoteur par exemple), le patrimoine, les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques immeubles, assurances automobiles, les risques cyber, ...), les moyens d'exploitation loués et les dirigeants (Assurance RCM).

Information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont intégrées dans le chapitre 3 du présent document.

2.3.5 Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de **NOVABUILD**, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction.

ETPO a également intégré le **Pôle Mer Bretagne Atlantique**, pôle de compétitivité qui a un rôle fort d'accompagnement et d'accélérateur dans la mise en œuvre d'innovations maritimes. **ETPO** est également membre du réseau d'entreprises industrielles **NEOPOLIA** au sein du cluster EMR et Energies.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par le Technopôle **Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédiée aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

ETPO coopère régulièrement avec l'École Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Études Industrielles (suivi du battage en particulier).

ETPO a également coopéré avec **Builders Ecole d'Ingénieurs de Caen** sur un projet de plateforme flottante valorisant différentes sources d'énergie pour favoriser le transport électrique fluvial au sein de la cité. **ETPO** est en charge de la conception et de la réalisation du support flottant et de son système de guidage sur pieu. Il a été construit par la filiale **EVIAA MARINE** en 2023. L'installation du dispositif est prévue en 2024 sur le port de Honfleur, Haropa étant partenaire du projet.

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**), de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) et de l'Association pour les Infrastructures Maritimes et Fluviales (**AIPCN France**).

En 2023, le Groupe n'a pas étudié de nouveau les possibilités de constitution d'un dossier au titre du **Crédit Impôt Recherche**.

Des informations complémentaires sur nos actions visant à faire progresser notre capacité technique et notre compétitivité sont exposées au § 2.4.6 de notre Déclaration de Performance Extra-Financière.

2.3.6 Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE

2.3.6.1 Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure au § 3.2 du présent rapport.

Suite à la prise de participation majoritaire du **Groupe Spie batignolles** en janvier 2024, le Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 a été recomposé par cooptation de nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Lors de cette séance, la société a tenu à remercier chaleureusement ses Administratrices et Administrateurs pour leur engagement et le travail accompli, pour certains depuis de longues années, auprès du Groupe CIFE-ETPO.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de ratifier la cooptation du mandat d'Administrateur de Monsieur **Jean-Charles ROBIN**, de Monsieur **Patrick ZULIAN** et de Madame **Aude MAURY** pour les durées restant à courir des mandats des Administrateurs sortants.

Les mandats d'Administrateur de Monsieur **Jean-Charles ROBIN** et **Olivier TARDY** arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale.

Il sera proposé de renouveler leur mandat pour une période de 3 années.

Les curriculum-vitae des Administrateurs en renouvellement ou en nomination seront publiés sur le site internet de la société : www.groupe-etpo.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

2.3.6.2 Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

La présente section constitue notamment le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations prévu aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du code de commerce.

En 2023, le montant total des rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil d'Administration de **CIFE SA** s'élève à **461 k€** versés intégralement par la société mère. Ces montants se décomposent pour **420 k€** de salaires bruts et **41 k€** de rémunération globale annuelle.

La part de rémunération variable dans les salaires bruts versés est de **298 k€**.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un seul indicateur de performance, le résultat consolidé annuel du groupe avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de rémunérations globales annuelles.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale **ETPO**.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites à la clôture de l'exercice pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué sur l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale du 20 juin 2023 a fixé à **45 k€** la somme à allouer au titre de la rémunération annuelle des membres du Conseil d'Administration de **CIFE**. Par ailleurs, elle a fixé à **25 k€** la somme à allouer au titre de la rémunération annuelle des membres du Conseil d'Administration de **CIFE** dans le cadre des comités spécialisés.

Il sera soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 25 juin 2024 de maintenir pour 2024 ces budgets de rémunérations annuelles.

2.3.6.3 Opérations sur titres CIFE

En 2023, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** n'ont pas effectué d'opérations sur les titres.

2.3.6.4 Délégations en cours données au Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

Délégations données par les Assemblées Générales au Conseil d'Administration	AG	Durée	Échéance	Activation au 31/12/2023
Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital réservée aux salariés	28-juin-22 12 ^{ème} résolution	26 mois	27-août-24	Non
Autorisation pour lancer le programme de rachats d'actions	20-juin-23 5 ^{ème} résolution	18 mois	19-déc-24	Non
Autorisation pour procéder à l'attribution d'AGA	20-juin-23 11 ^{ème} résolution	38 mois	19-août-26	Non
Autorisation de procéder à réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre	20-juin-23 12 ^{ème} résolution	18 mois	19-déc-24	Non

2.3.7 Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2024

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de la **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux Actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.3.7.1 Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le résultat net de l'exercice s'élevant à :	3 728 925,82 €
Augmenté du report à nouveau précédent de :	0,00 €
Augmenté du prélèvement sur réserves facultatives :	0,00 €
FORMANT UN TOTAL DE :	3 728 925,82 €
Sera réparti comme suit :	
Affectation à la réserve légale	0,00 €
Affectation à la réserve facultative	0,00 €
Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,59 € par action	708 000,00 €
Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	3 020 925,82 €
TOTAL	3 728 925,82 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices et au titre du dividende exceptionnel voté en Assemblée Générale du 18 décembre 2023 ont été les suivantes (par action) :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2020	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000
2021	1,70 €	2 040 000 €	1 200 000	1 200 000
2022	2,00 €	2 400 000 €	1 200 000	1 200 000
AG 18/12/2023	36,66 €	43 992 000 €	1 200 000	1 200 000

2.3.7.2 Modification de la dénomination sociale et de l'article 3 des statuts

Dans le cadre de sa douzième résolution, il vous est proposé d'approuver la modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de "**Groupe ETPO SA**". L'article 3 des statuts sera modifié en ce sens.

2.3.7.3 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Dans le cadre de sa quatorzième résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant **dix-huit (18) mois**.

2.4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Introduction

La Déclaration de Performance Extra-Financière (**DPEF**), présente les informations requises par l'article L 225-102-1 du code de commerce, en application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières transposant la directive européenne sur la communication extra-financière.

La DPEF a notamment pour objectif de présenter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette dernière quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Cette DPEF est présentée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société CIFE. Cette déclaration est disponible sur le site internet de la société CIFE en téléchargeant le Rapport Financier Annuel 2023 (<https://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/>).

Depuis 2021, le Cabinet **RSM Paris** a été nommé "Organisme Tiers Indépendant" chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

Note méthodologique de la DPEF

Périmètre de la déclaration

Le Groupe est constitué de nombreuses filiales, de taille et de maturité différentes. Si le Groupe dispose de données, nous considérons que ces données sont communicables si elles sont fiabilisées, cohérentes et vérifiées. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer la qualité et l'efficacité de notre reporting.

Le **reporting social** couvre **97 %** du chiffre d'affaires consolidé.

Le **reporting environnemental** couvre **97 %** du chiffre d'affaires consolidé et présente nos actions et bonnes pratiques mises en place sur nos chantiers et dans nos bureaux.

Le **reporting sociétal** présente des données et illustrations d'actions du Groupe ETPO, dont notre principale filiale **ETPO** qui représente 49 % des effectifs.

Méthode de consolidation des données

Cette année, une procédure pour la collecte et la consolidation des données et actions **sociales, environnementales et sociétales** du Groupe, a été diffusée à l'ensemble des Directeurs opérationnels et des contributeurs des filiales du Groupe afin de présenter la liste des indicateurs de performance et la méthodologie sur le calcul de ces indicateurs.

Une réunion de lancement interne entre les différents acteurs impliqués dans la collecte et la consolidation des données a été organisée afin de présenter et de partager les indicateurs, le calendrier et le processus général de collecte. Les données **sociales** et actions **environnementales et sociétales** ont ensuite été collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Ces données ont été consolidées par des contributeurs métiers puis contrôlées par le Secrétariat général du Groupe.

Le déploiement progressif de l'outil RH (SIRH) Groupe permet de simplifier et d'automatiser le reporting social.

Cette année, nous avons porté une attention toute particulière au reporting environnement en réalisant un bilan carbone **scope 3** sur la principale filiale **ETPO** et en débutant le processus de consolidation et de fiabilisation du **scope 2** pour l'ensemble des filiales du **Groupe**.

Nous nous efforçons de réaliser des contrôles de cohérence et des comparaisons avec les années précédentes. Les anomalies et variations significatives sont analysées. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Nous rappelons que les données publiées au 31 décembre 2023 concernent les 12 mois d'activité de l'année 2023.

2.4.1 Nos Valeurs

Les Valeurs citées ci-dessous font partie de l'ADN de notre Groupe :

- Courage et Transparence ;
- Rigueur et Exemplarité ;
- Écoute et Bienveillance ;
- Sens de l'Engagement et du Client.

Ces Valeurs guident notre manière de fonctionner et complètent nos processus clés. Elles constituent un cadre de référence commun.

Il nous a semblé important de les expliciter afin de les transmettre. Elles ont été arrêtées en Comité de Direction Groupe et partagées avec les collaborateurs. Elles sont intégrées dans nos processus de formation interne.

Le rôle des managers des différentes entités du Groupe est de porter ces Valeurs auprès de tous nos collaborateurs. Le partage de ces valeurs est essentiel. Elles n'existent que par le fait qu'elles sont partagées par tous.

2.4.2 La gouvernance RSE et thématiques

L'engagement social, sociétal et environnemental du **Groupe ETPO** est au cœur des valeurs partagées par les collaborateurs.

Le Groupe fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, **Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

La gouvernance RSE du Groupe est constituée par **l'équipe de Direction** du Groupe et par un **réseau de 18 ambassadeurs RSE** dans les agences et filiales du Groupe.

La démarche est animée conjointement par le **service RSE et Environnement du Groupe**.

L'équipe de Direction se réunit de manière mensuelle en Comité de Direction.

Il y est notamment abordé les thématiques clés, que nous avons traduites, pour certaines en objectifs managériaux, et parfois intégrées (dans le cas de la Prévention par exemple) dans les systèmes de rémunération des collaborateurs du Groupe.

Parmi ces thématiques, on trouve :

- La prévention, que nous avons choisi de placer au cœur de nos réussites ;
- L'usage des biens et services que nous produisons, l'urbanisation et la mobilité ;
- L'évolution de nos capacités techniques et les innovations possibles afin d'améliorer notre performance environnementale ;
- Le partage des résultats de l'Entreprise (PEG), le bien-être au travail (qualité de vie et conditions de travail) ;
- Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités ainsi que les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- Les actions visant à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Ainsi que celle liées au respect des droits de l'Homme.

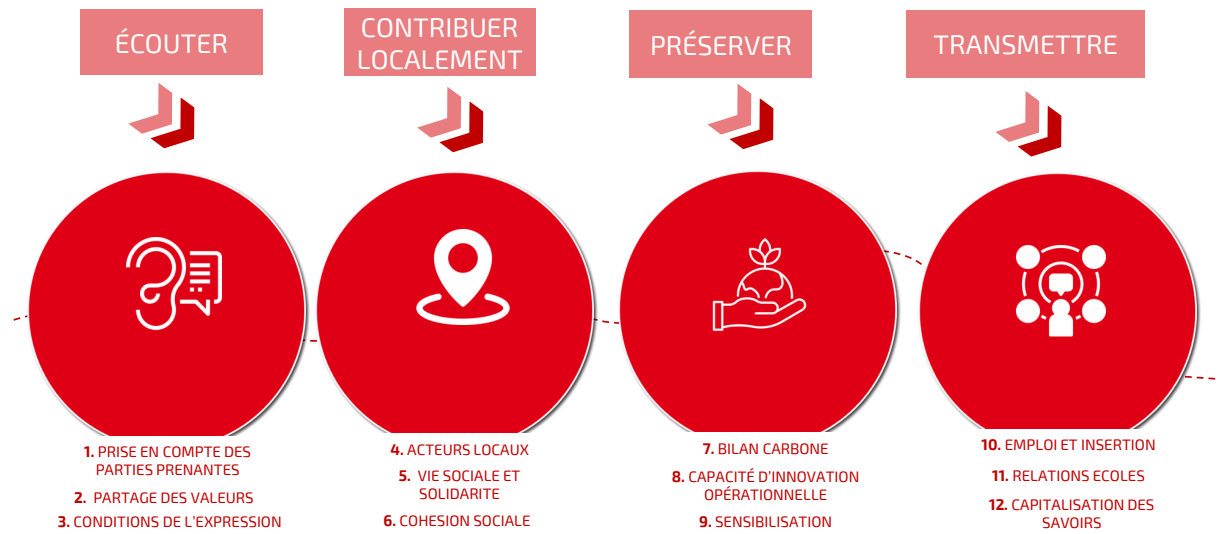
La promotion du lien Nation-armée et le soutien à l'engagement dans les réserves fait partie des thématiques sur lesquelles le Groupe s'engage officiellement en 2024.

Les actions de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable, n'entrent pas dans le périmètre de notre reporting, car ces enjeux ne sont pas significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Dans la continuité des années précédentes, notre filiale principale **ETPO** a élaboré une **trajectoire RSE** pour l'année 2023. En cohérence avec la politique générale du Groupe et dans la lignée du **CAP 2027**, elle est constituée de **4 orientations** majeures : écouter, contribuer localement, préserver et transmettre.

Elle permet d'identifier des actions, nous permettant de répondre à nos enjeux. Cette trajectoire a été reconnue lors de l'audit de renouvellement de labellisation **AFNOR Engagé RSE** intervenu en 2024 où **ETPO** confirme ses engagements RSE en atteignant le niveau de maturité "**Exemplaire**".

TRAJECTOIRE RSE
12 ACTIONS REGROUPÉES EN 4 THEMATIQUES STRUCTURANTES

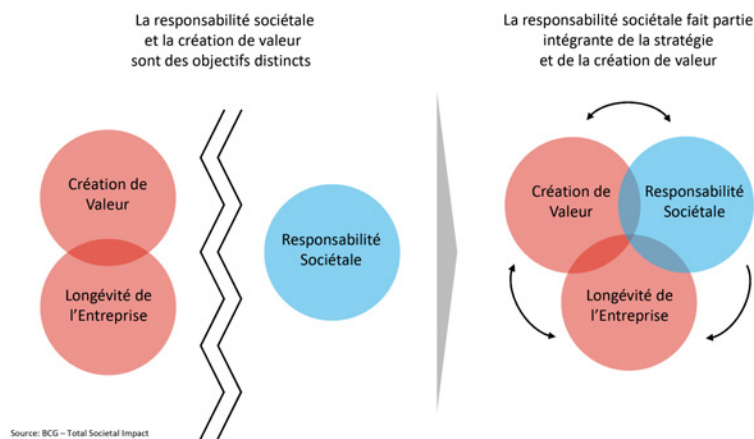


2.4.3 Notre modèle d'affaires

2.4.3.1 Politique générale

CIFE - Groupe ETPO, attentif à ses clients comme à ses collaborateurs, s'engage à être un employeur responsable en positionnant le bien-être des personnes, le respect, la dignité, l'entraide et la responsabilité comme priorités. Nous plaçons les Clients au cœur de nos préoccupations en nous efforçant d'être attentifs à leurs besoins et à les servir au mieux de nos capacités et à traiter nos partenaires de manière équitable. Pour ce faire, les entreprises qui composent le Groupe sont engagées dans une politique d'accompagnement et de formation des collaborateurs et une politique d'intégration des nouveaux salariés. Nous nous attachons à entretenir un dialogue social et à assurer un bien-être des collaborateurs au travail et, enfin, à cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement.

Depuis 1913, et tout au long de son histoire le Groupe ETPO a attaché beaucoup d'importance à l'éthique et à la loyauté de ses pratiques. Faire vivre les Valeurs du Groupe au quotidien, impliquer les collaborateurs dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par les sociétés du Groupe ETPO sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'inscrivent dans l'histoire humaine de l'entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites des clients et des partenaires du Groupe dans les territoires où nous opérons. Nous partageons cette attention avec les différentes Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif, concernant notamment les sujets sociaux, de sécurité, de formation et d'insertion.



Nous considérons que la Responsabilité Sociétale fait partie intégrante de notre stratégie et de notre modèle d'affaires. Notre Projet d'entreprise : **CAP 2025, renommé CAP 2027**, intègre de nombreux objectifs QP (Qualité et Prévention) E (Environnement et Innovation en matière de performance environnementale) ainsi que RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Notre modèle d'affaires

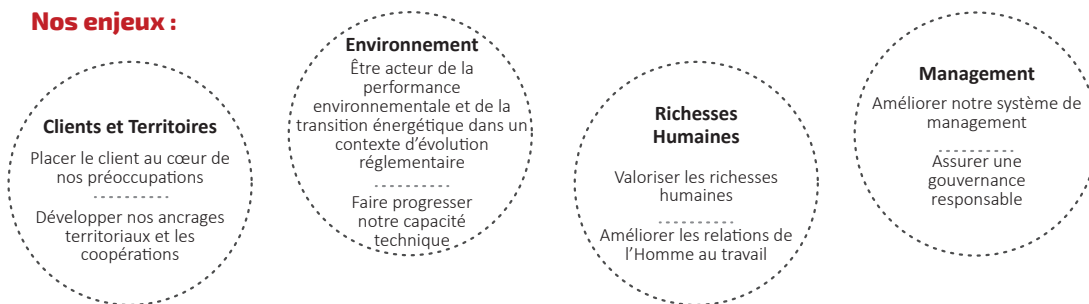
Notre contexte :

Environnement/Biodiversité
Evolution sociétale des usages

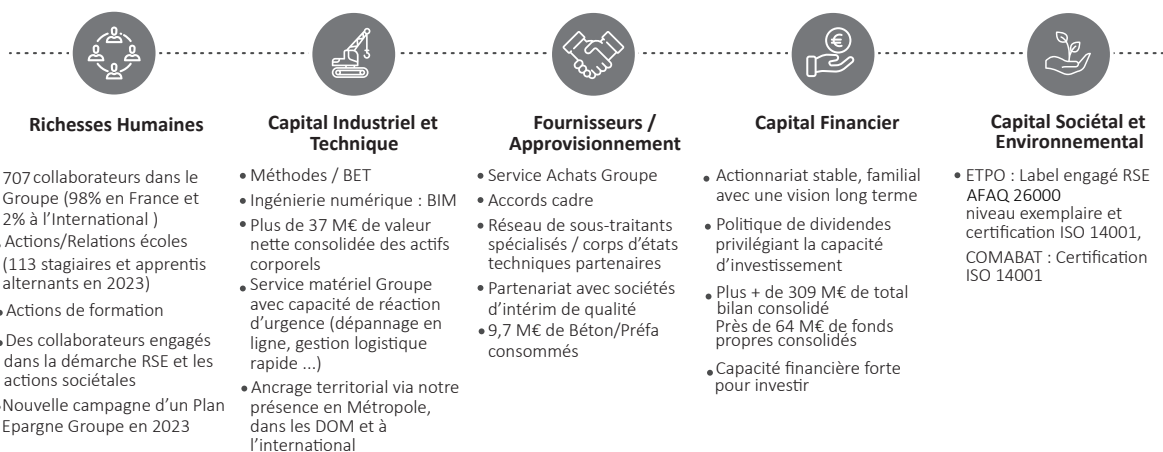
Démographie-urbanisation
Marché de l'emploi sous tension

Digitalisation
Evolutions réglementaires

Nos enjeux :



Nos ressources :



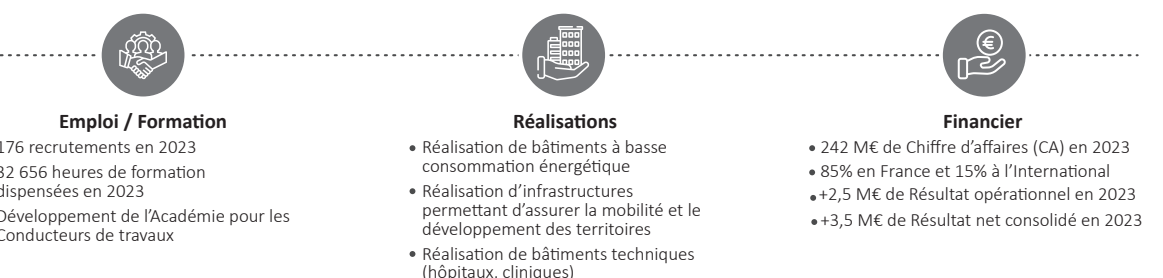
Nos métiers :



Les bénéficiaires :

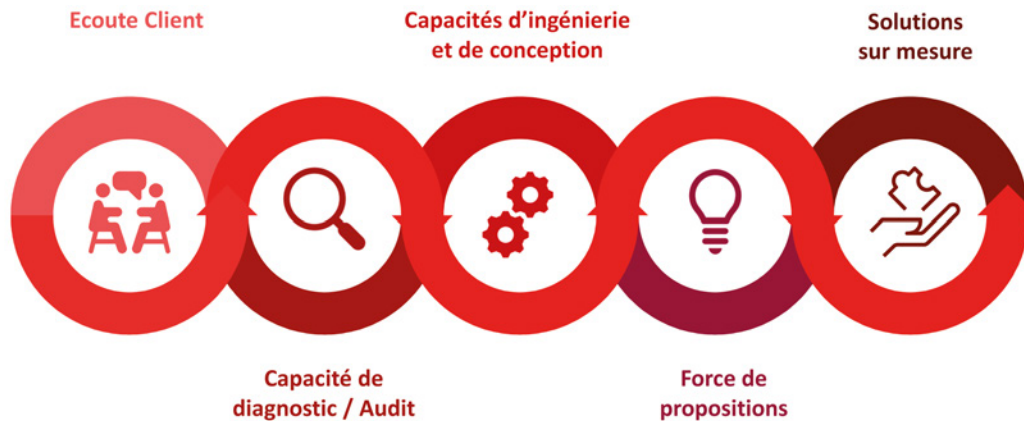


Nos résultats, notre création de valeur :



2.4.3.2 Notre positionnement dans la filière BTP

Nous sommes un acteur de taille intermédiaire, maîtrisant bien certains métiers spécialisés. Notre mode d'intervention auprès de nos Clients associe capacité d'écoute et le cas échéant, capacité de diagnostic et capacité d'ingénierie, afin de définir des propositions de solutions constructives.



Ces solutions sur-mesure sont clés pour servir les Clients au mieux de leurs intérêts.

Nous sommes par ailleurs adhérents de différents syndicats professionnels et diverses associations du secteur du BTP. Ceci nous permet d'être plus en prise avec toutes les parties prenantes de notre secteur d'activité.

2.4.3.3 Nos Qualifications, Certifications et Label

En fonction de la nature de leurs activités, nos filiales sont qualifiées MASE, RGE QUALIBAT, QUALIANOR et CEFRAFOR.

Nos filiales ETPO et COMABAT sont certifiées **ISO 9001** pour le management de la qualité.

ETPO et COMABAT ont également les certifications **ISO 45001** pour la santé et la sécurité au travail et **ISO 14001** pour les systèmes de gestion de l'environnement.

En 2021, ETPO a renouvelé son **Label engagé RSE** de l'AFNOR (**ISO 26000**) au niveau "**confirmé**" et nous travaillons afin de déployer les différentes qualifications au sein des différentes filiales du Groupe, selon leur degré de maturité.

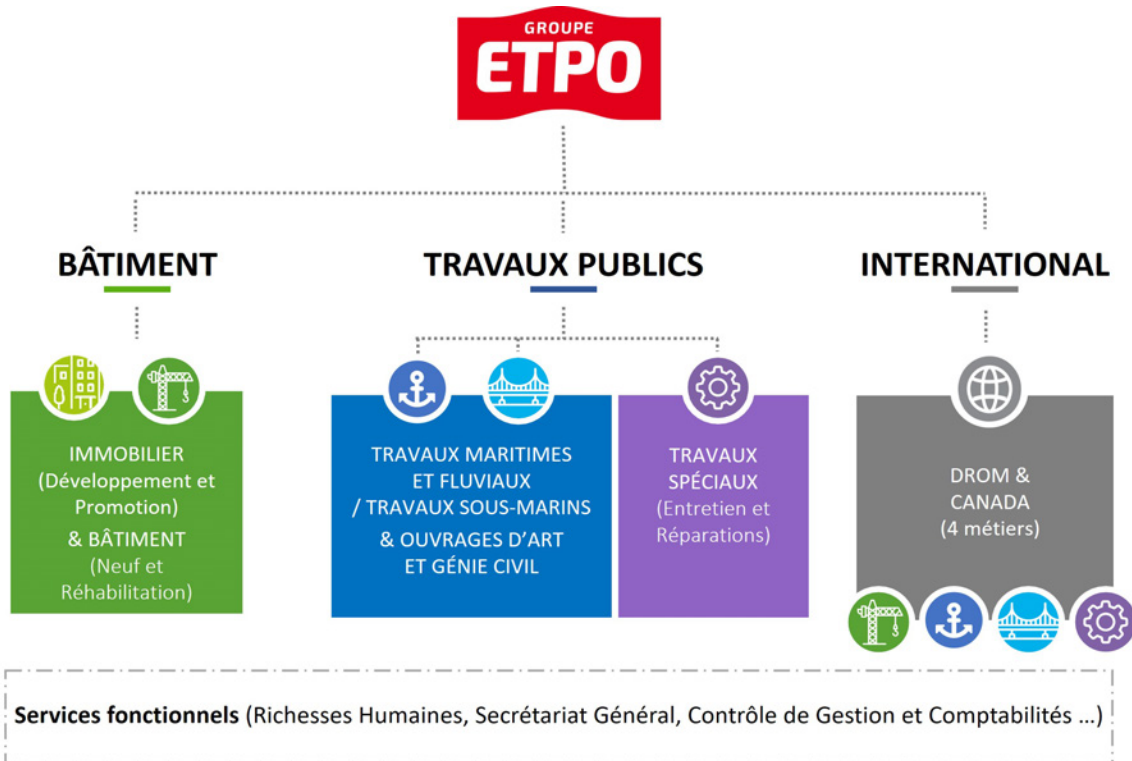
En 2022, l'audit de suivi RSE a confirmé le niveau engagé de la société ETPO.

En 2024, ETPO a atteint le niveau le plus élevé de reconnaissance AFNOR "**Exemplaire**", marquant une étape importante dans sa démarche RSE.

Nous nous efforçons de dépasser les exigences des certifications actuelles dans certains domaines et nous nous appuyons sur les référentiels de certification ISO 14001 pour de nombreuses actions. Nos équipes sont bien conscientes de ces sujets et y apportent une attention soutenue.

2.4.3.4 Nos activités

Le Groupe est structuré en **4 Pôles** (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Publics ; et International (DROM et Canada)), et exerce **5 Métiers** (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Maritimes ou Fluviaux et Travaux Sous-Marins (TMF-TSM) ; Ouvrages d'Art et Génie-Civil (OA-GC) ; et Travaux Spéciaux (TS)). Le Pôle Travaux Publics exerce donc 3 métiers, et le Pôle International regroupe en fait 4 des 5 métiers (les 3 des Travaux Publics et le Bâtiment). Les différentes sociétés du Groupe sont rattachées à l'un des 4 Pôles et elles coopèrent au service des clients, afin d'apporter les meilleurs savoir-faire du Groupe.



Les Services Fonctionnels soutiennent les opérationnels et les déchargent de certaines tâches spécialisées, ce qui impose de respecter des modes opératoires et d'utiliser des outils communs afin d'être plus efficaces. Le Groupe poursuit toujours le déploiement et l'amélioration d'outils communs, facilitant les échanges et l'adoption d'un langage commun. La Direction des Richesses Humaines du Groupe dispose de collaborateurs spécialement chargés de l'animation et du suivi des sujets Prévention et Qualité, Environnement, ainsi que RSE.

Pour mener à bien nos activités, nos équipes (**707** personnes, hors effectifs ouvriers syndiqués au CANADA, filiales mises en équivalence et hors intérim) sont formées, très régulièrement, tout comme les équipes externes avec lesquelles nous travaillons (effectifs syndiqués CANADA et intérimaires notamment, soit près de **374** équivalents temps plein), afin de minimiser l'impact de nos actions sur le milieu qui nous entoure. En effet, que nos chantiers soient situés en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement et souvent avec des riverains. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.



DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

Le Groupe œuvre principalement en région parisienne et nantaise et développe différents types de produits immobiliers : **bâtiments tertiaires**, logements **résidentiels** ou sociaux, **résidences sénior** ou **étudiantes** et **hôtels**.

Nous déployons notre activité de promotion et de montage immobilier sur des territoires que nous connaissons bien. À ce jour, plus de 1 000 logements et plusieurs immeubles de bureaux ont été livrés représentant environ 100 000 m² répartis en une trentaine de programmes.

Nous tissons des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs des territoires nantais et franciliens, pour bâtir des relations de confiance pour traduire au mieux leurs besoins. Nous abordons chaque projet de façon unique et collaborons durablement avec des architectes, des paysagistes, des diagnostiqueurs phytosanitaires et des écologues. Nous nous efforçons également au travers de notre activité immobilière, de proposer des espaces agréables pour vivre et/ou travailler pour prendre en compte les nouvelles tendances de travail et de bien-être, de préserver le milieu naturel existant autant que faire se peut et de reconstituer un environnement végétal qui permettra de valoriser la biodiversité et de l'accueillir dans nos environnements urbains futurs.

Il s'agit dans la proposition de réalisation du projet de penser l'ensemble du cycle de vie du bâtiment : de la genèse à la destruction, en comprenant, la construction, l'utilisation, le changement éventuel d'utilisation et les rénovations.

Notre équipe de professionnels en immobilier s'appuie sur nos filiales dédiées à la réalisation des travaux. Elle développe tous types de projets, de la recherche du foncier jusqu'à la livraison. Grâce à notre équipe "Building Information Modeling" (BIM), nous construisons plus efficacement et préparons les évolutions futures des infrastructures.

Le Groupe étant persuadé de l'importance de réaliser des immeubles à haute performance environnementale, il a noué depuis 2017 un partenariat avec le fonds OMNES Croissance Energie Plus, pour former **ETPOMNIA**, foncière destinée à financer la construction d'immeubles tertiaires dépassant largement les performances environnementales de la réglementation. Ce partenariat permet au Groupe de maîtriser des technologies et de progresser dans des solutions constructives durables.

Nous pouvons citer nos premiers projets menés en commun comme la construction des bureaux "**AR-MEN**" où notre filiale **ETPO** s'est installée fin 2019, à Saint-Herblain (44), ou la construction d'un ensemble de bureaux "**Ilot3D**" de plus de 6 000 m² bénéficiant d'une double façade vitrée et végétalisée, qui a obtenu la certification éco-responsable BREEAM Very Good.

Entités : ETPO IMMOBILIER, ETPOMNIA, OCEANIC PROMOTION, FWE

FUJI – La Gaudinière, Nantes

Programme immobilier de construction de logements dans le quartier de la Gaudinière à Nantes (44) : travaux neufs de construction d'un ensemble immobilier de 292 logements répartis en 11 bâtiments, ainsi qu'une résidence sociale de services et une maison médicale, pour permettre de répondre aux nouveaux usages.





BÂTIMENT

Le secteur du Bâtiment (construction et utilisation) est responsable de 40 % des émissions mondiales de CO₂. Sur ces 40 %, près du tiers résulte directement de la conception, du transport et de l'utilisation des matériaux dans la phase de la construction. La France s'est engagée dans le Plan Bâtiment Durable dont les derniers travaux engagés au printemps 2022 ont pour ambition la décarbonation de la chaîne de valeur cycle de vie du bâtiment.

Notre Groupe conçoit et construit depuis plus de 100 ans des bâtiments techniques (hôpitaux / EHPAD / maison de retraite, gares, équipements sportifs), des bâtiments culturels ou éducatifs, des hôtels, des immeubles de bureaux, des logements, en neuf ou en réhabilitation. 15 % de notre activité bâtiment correspond à de la réhabilitation.

Le Groupe développe l'activité de réhabilitation avec son agence ETPO Bretagne - Pays de la Loire à Dol de Bretagne (35), spécialisée depuis de nombreuses années, qui peut travailler en collaboration avec les autres filiales pour apporter son expertise.

L'expérience cumulée de nos équipes associée à l'utilisation du BIM pour les méthodes notamment, garantie une qualité des ouvrages et le respect des délais en :

- Conception construction / CREM ;
- Entreprise générale / Construction tous corps d'état ;
- Clos-couvert ;
- Gros-œuvre ;
- Neuf et réhabilitation.

Les limitations de l'artificialisation des sols et de l'impact carbone de nos réalisations nécessitent de faire progresser nos capacités techniques et de développer notre capacité d'innovation, tout particulièrement en matière de performance environnementale. Compétences que nous développons avec notre activité notre métier Développement Immobilier qui est précurseur dans la performance environnementale des bâtiments.

Nous utilisons des matériaux variés, notamment des **bétons** et des **aciers** ainsi que du **bois** et du **verre**. Nous utilisons également des énergies (électricité et carburants) et différents outils pour construire.

Nous maîtrisons l'utilisation de ces matériaux de construction variés et sommes à même de proposer des variantes performantes. Nous nous efforçons de proposer des solutions constructives efficaces et innovantes.

Eco-construire est donc un parti pris volontaire qui commence dès la conception des équipements. Ainsi, le Groupe réalise des bâtiments alliant haute technicité et sobriété énergétique en s'appuyant sur les certifications et normes environnementales (LEED, HQE, BBC, BREEAM, ...).

Entités : ETPO, BRITTON, COMABAT

CHU île de Nantes

Présentes sur le site de l'île de Nantes depuis juillet 2022, les équipes d'ETPO Bâtiment Nantes coordonnent les travaux de 3 bâtiments sur les 13 constituant le projet global : le pôle énergie / logistique et pharmaceutique (bâtiments F et F').



© Bruno ASTORG - Contact View Factory - propriété du CHU île de Nantes



TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / TRAVAUX SOUS-MARINS

Les Travaux Maritimes et Fluviaux sont l'activité historique du Groupe et nous réalisons également des travaux subaquatiques. Nos équipements flottants et de battage sont indispensables à la réalisation des infrastructures portuaires d'envergure : quais, ports, ducs d'albe... Nous adaptons et développons notre matériel pour certains travaux en mer sur ponton ou plate-forme autoélévatrice.

Nous possédons de nombreux outils en propre et nous en assurons l'entretien, voire le développement, afin d'en améliorer les performances et préserver la sécurité d'utilisation. Avec une moyenne annuelle sur les 5 dernières années de **14,4 M€**, nous investissons une part importante de nos revenus notamment en matériels et équipements de production, afin de maintenir notre compétitivité.

Nous construisons et aménageons (écluses, barrages, quais), renforçons (confortement de berges) et protégeons les berges fluviales en France et à l'international.

Notre filiale **TETIS**, spécialisée en travaux subaquatiques, intervient pour les besoins des travaux du Groupe dans le diagnostic, la pose d'émissaires, le renflouage, ou la destruction d'épaves ...

Nous sommes **reconnus depuis plus de 100 ans** par de grands donneurs d'ordre publics en infrastructures maritimes. Nos investissements et la croissance du Groupe dans ce secteur nous permettent aujourd'hui d'intervenir sur **toutes les façades maritimes métropolitaines et d'outre-mer**.

Nous nous sommes adaptés à la diversité des infrastructures maritimes de notre territoire et aux contraintes spécifiques de nos Clients. Nos équipes sont constamment formées aux évolutions matérielles, techniques et réglementaires. **Nous exportons depuis plusieurs années ce savoir-faire** sur les côtes africaines et canadiennes.

Nous contribuons également au développement de la filière des énergies marines renouvelables avec la construction de pontons / quais pour permettre la maintenance et l'entretien des éoliennes, des travaux de raccordement électrique ou de mise en place de flotteurs additionnels. Des expérimentations avec des dispositifs houlomoteurs sont également en cours en partenariat avec une école d'ingénieur et des financeurs / partenaires privés et publics.

Notre expertise rassemble les domaines suivants :

- Travaux Fluviaux ;
- Confortement et aménagement de berges ;
- Travaux subaquatiques / Scaphandriers ;
- Énergies Marines Renouvelables (EMR) ;
- Solutions de renforcement et de réhabilitation d'infrastructures maritimes ou fluviales (Diagnostic et dimensionnement, méthodes, réalisation) ;
- Interventions spécialisées.

Entités : ETPO, NEGRI, PASCAL MARTIN, TETIS, ISMER, SCAPHOCÉAN

ETPO et TETIS - Réhabilitation du barrage de Chatou (78)

Travaux de réhabilitation du barrage de régulation de Chatou, qui permettent la réfection des radiers des trois passes de l'ouvrage pour assurer la continuité de la régulation des eaux de la Seine.



© Didier Gauducheau



OUVRAGES D'ART ET GÉNIE CIVIL

La construction d'ouvrages d'art complexes et courants est une spécialité du Groupe ETPO en France métropolitaine, en Outre-Mer et à l'international avec le CANADA.

Nous sommes à même de répondre à tous types de demandes :

- En ouvrages d'art : ouvrages spécifiques, pont et viaducs précontraints/mixtes/ou haubanés, ouvrages courants ;
- En génie civil : barrages, ouvrages souterrains et tranchées couvertes, soutènements, fondations profondes, stations d'épuration, parkings souterrains.

Nous pouvons associer au sein d'un même projet nos expertises de génie civil, de travaux maritimes et fluviaux et de fondations profondes aussi bien en infrastructures de transport qu'en génie civil industriel.

Les synergies métiers du Groupe et la répartition de nos implantations nous permettent d'offrir des **solutions complètes**.

Les évolutions en termes d'usages et de développement des mobilités douces nous incitent à adapter notre ingénierie technique pour nous orienter vers la transformation et la réhabilitation d'ouvrages. Une demande grandissante au sein de nos maitrises d'ouvrages qui contribuent à la préservation du patrimoine et à la diminution des émissions carbone liées à une éventuelle démolition/reconstruction.

Entités : **ETPO, PICO OCEAN INDIEN, EC4 INC.**

PICO OCEAN INDIEN - Voie vélo le long de la route du Cap Lahoussaye, Ile de la Réunion

Une nouvelle route côtière reliant Boucan à Saint-Paul longeant la côte ouest de l'île, 4 kilomètres de piste cyclable bidirectionnelle et sécurisée. Cette construction répond aux enjeux environnementaux jusque dans les matériaux utilisés : des garde-corps réemployés d'un ancien chantier et des barrières conçues à partir de matériaux recyclés.





TRAVAUX SPÉCIAUX

Nos activités de travaux spéciaux rassemblent nos travaux de réparation, de renforcement, de protection d'infrastructures ainsi que de Voiries et Réseaux Divers (Ile de la Réunion).

Nous renforçons les infrastructures vieillissantes et les rendons plus durables. L'entretien et la réparation des ouvrages requièrent une expertise dans les pathologies des bétons, les produits issus de la chimie de la construction et nécessitent des techniques et des méthodes que nous maîtrisons.

Nous répondons à toutes les pathologies des ouvrages principalement en génie civil (protection tabliers, réparation et renforcement de ponts) et également en bâtiment, avec la décarbonatation (procédé visant à réduire la teneur des carbonates de l'eau) et également la déchloration des bétons.

Notre activité Travaux Spéciaux permet également de contribuer à améliorer la sécurité et la durée de vie d'ouvrages structurels, tels que des ponts ou des barrages, ce qui a clairement un impact positif en relatif de solutions de démolition reconstruction découlant d'un manque ou d'une absence d'entretien.

Notre expertise rassemble :

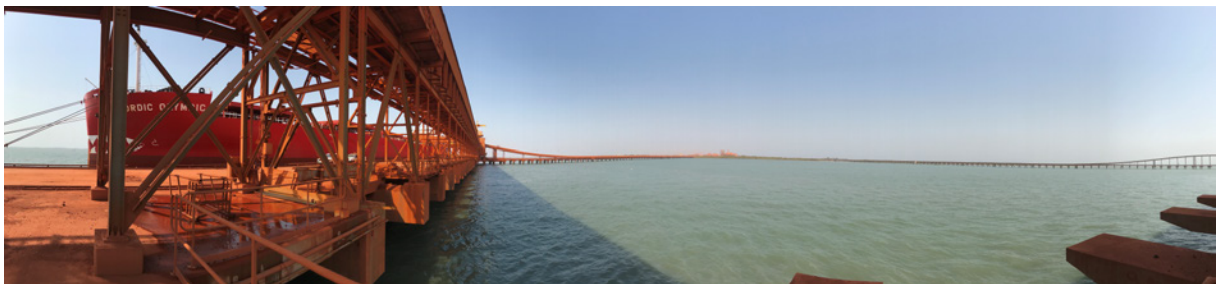
- Offres globales réparation / réhabilitation ;
- Interventions spécialisées (milieu occupé, fortes contraintes) ;
- Protection cathodique ;
- Solutions spécifiques nucléaire ;
- Réparations d'infrastructures carbonatées ou chlorurées.

Nos investissements et la croissance du Groupe dans ces activités de travaux spéciaux nous permettent aujourd'hui d'intervenir partout en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer et au Québec. Nous intervenons dans des secteurs d'activités variés : eau et énergie, immobilier, parkings, industries (pétrochimiques, agroalimentaires, traditionnelles, nucléaire, les énergies renouvelables) et transports.

Entités : **TECHNIREP, SOMATRAS, PICO OCEAN INDIEN**

TECHNIREP - Réparation de la jetée de Kamsar, Guinée Conakry

Réparation d'un ouvrage d'art emblématique de plus 2 kilomètres à Kamsar en Guinée. Ces travaux se déroulent sur 3 années et visent à traiter l'infrastructure contre la dégradation des bétons dans les milieux marins, qui fragilisent l'ouvrage. Ces travaux permettent d'assurer la continuité de l'exploitation du quai minéralier (Bauxite).



2.4.4 Analyse de nos risques et enjeux en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises

À partir de notre modèle d'affaires décrit ci-dessus et en conformité avec le Décret du 9 août 2017 et de l'art. R 225-105 du Code de Commerce, les équipes de Direction ont réalisé une **analyse de matérialité simple**, à savoir identifier les principaux **risques et enjeux** en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises sur lesquels le Groupe ETPO est focalisé. La matérialité simple a été faite sur la base de la connaissance des risques métiers du Groupe et de leurs impacts potentiels sur notre modèle d'affaires.

Cette analyse est mise à jour conjointement avec la mise à jour des politiques du Groupe.

Cela permet d'identifier nos risques et de focaliser nos efforts afin de les prioriser, chaque année, dans un document communiqué en interne, intitulé « Politique Générale du Groupe ».

La dernière mise à jour est la politique 2023 en lien avec le **CAP 2027**.

2.4.4.1 Nos parties prenantes

Dans notre environnement, nous identifions six parties prenantes significatives qui impactent notre activité et notre politique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ces parties prenantes peuvent être indispensables à l'activité du Groupe, ou peuvent avoir un impact et une influence importants.

L'entreprise est également signataire de la charte de la **Fédération des Travaux Publics de Loire Atlantique (FRTP44)** pour la transition écologique et en faveur de l'égalité et de la justice sociale du territoire métropolitain nantais, et participe à différentes actions de sensibilisation organisées par la fédération : mixité des métiers...

Le dialogue avec les parties prenantes est un enjeu fondamental du Groupe ETPO, le Groupe privilégie une communication régulière via l'établissement d'une relation de confiance.

ETPO est également actif au sein du **METI** et des Clubs d'**ETI régionaux** (Club ETI Ile-de-France et Club ETI Pays de la Loire).

Parties prenantes	Exemples de mode de communication
Les Clients et les Prescripteurs	Questionnaire de satisfaction Client
Les Collaborateurs	Ambassadeurs RSE, Représentation du personnel, réseau interne, baromètre social
Les Actionnaires	Échanges lors des assembles générales des actionnaires
Les Fournisseurs	Analyse/notation de nos fournisseurs
Les Concurrents	Organismes professionnels, syndicats du BTP
La Société civile et les territoires	Participation aux évènements locaux et identification des fournisseurs locaux

En complément de ces six parties prenantes, la partie prenante « Environnement » doit être prise en compte pour identifier les enjeux associés ainsi que l'impact de nos activités sur l'environnement.

2.4.4.2 Nos risques et enjeux

L'équipe de Direction a identifié et hiérarchisé les axes de travail prioritaires sur les sujets environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques.

Nous pouvons les résumer dans le tableau suivant :

Thématiques	Risques	Impacts	Opportunités	Les enjeux de notre Politique du Groupe CAP 2027	Paragraphe référence chapitre
Relations d'affaires	Ne pas anticiper les attentes de ses relations d'affaires	Baisse du volume d'activité du Groupe et de sa rentabilité	Pouvoir proposer des nouvelles solutions constructives durables et influencer le choix des donneurs d'ordres	Placer le Client au cœur de nos préoccupations	2.4.5.
Formation	Non-développement de la technicité de nos collaborateurs face aux nouvelles solutions constructives	Ne pas être en mesure de répondre aux demandes des Clients	Pouvoir proposer de nouvelles expertises à forte valeur ajoutée	Faire progresser notre capacité d'innovation et d'achats	2.4.6.
Les Gaz à effets de serre	Ne pas être en mesure de répondre aux demandes des Clients sur des projets à forte contrainte sur les GES (offre technique, budgets)	Être écarté du marché, baisse du volume d'activité	Proposer une nouvelle approche et des nouveaux matériaux	Être un acteur de la transition énergétique et de la performance environnementale	2.4.7.
Achats responsables	Ne pas parvenir/obtenir à collecter des informations fiables sur les fournisseurs en matière RSE	Difficultés à sélectionner nos fournisseurs	Pouvoir créer des synergies avec les fournisseurs vertueux et signer des partenariats long-terme	Être un acteur de la transition énergétique et de la performance environnementale	2.4.7.
Achats	Perdre le lien avec le terrain entraînant une baisse des activités localement	Privilégier l'achat local et l'emploi local	Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	2.4.8.
Recrutement des salariés	Risque de ne pas recruter les talents	Impact sur nos organisations et nos capacités de production	Pouvoir proposer de nouvelles expertises à forte valeur ajoutée	Valoriser les Richesses Humaines	2.4.9.
Formation	Subir le départ des salariés avec un savoir-faire technique	Départ de salariés	Fidéliser les équipes pour assurer une compétence et un savoir-faire de qualité	Valoriser les Richesses Humaines	2.4.9.
Égalité de traitement des collaborateurs	Non-identification de talents pouvant permettre la proposition de nouvelles solutions constructives	Le départ de collaborateurs ou le non-recrutement de profils à valeur ajoutée	Pouvoir attirer des profils nouveaux et ainsi répondre aux besoins de recrutement et l'acquisition de nouveau savoir	Valoriser les Richesses Humaines	2.4.9.
Droits de l'Homme	Risques liés au non-respect des droits fondamentaux au sein des chantiers notamment	Dégradation de l'image du Groupe	Développer une relation de confiance avec les parties prenantes	Valoriser les Richesses Humaines	2.4.9.
Santé et sécurité	Risque sur la santé des collaborateurs	Augmentation des arrêts maladie et accident de travail des collaborateurs	Améliorer la qualité sur les chantiers en évitant la perte de savoir lors de l'arrêt d'un salarié	Améliorer les relations de l'Homme au travail	2.4.10.
Éthique des affaires	Risques liés à la conformité et à l'éthique du Groupe et impact sur ses activités	Dégradation de l'image du Groupe	Pouvoir apporter une démarche éthique reconnue qui permet de développer son activité	Assurer une gouvernance responsable	2.4.11.
Dialogue avec les parties prenantes	Non maîtrise du risque métier lors de la mise en place du projet / Non respect des processus internes avant la signature des contrats	Impact économique négatif lors de la réalisation des contrats	Pouvoir échanger avec les spécialistes métiers pour adopter la solution idéale face au risque identifié	Améliorer notre système de management	2.4.11.

Les thématiques clés sélectionnées par l'équipe de Direction du Groupe sont au nombre de 7. Elles correspondent à des enjeux importants pour le Groupe. Afin de permettre de focaliser nos efforts sur certains points particuliers de ces thématiques, nous les adaptions et priorisons chaque année dans un document communiqué en interne, intitulé Politique Générale du Groupe.

Nos principaux enjeux d'ensemble sont (cf. schéma de notre modèle d'affaires de la page 34 de la présente Déclaration) :



PLACER LE CLIENT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS ET PROPOSER DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES DURABLES



FAIRE PROGRESSER NOTRE CAPACITÉ D'INNOVATION ET D'ACHATS



ÊTRE UN ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



DÉVELOPPER NOS ANCRAGES TERRITORIAUX ET LES COOPÉRATIONS



VALORISER LES RICHESSES HUMAINES



AMÉLIORER LES RELATIONS DE L'HOMME AU TRAVAIL



AMÉLIORER NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ET ASSURER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Ces enjeux sont détaillés ci-après dans les § 2.4.5 à 2.4.11, en termes de politique, d'actions et d'indicateurs de performance.

2.4.5 Placer le Client au cœur de nos préoccupations et proposer des solutions constructives durables

2.4.5.1 Les politiques existantes

L'héritage de technicité des entreprises du Groupe est important. ETPO a par exemple été pionnier dans le développement des formules de calcul permettant de dimensionner des ducs d'albe (systèmes d'accostages pour bateaux), et ETPO, tout comme l'entreprise Jean NÉGRI ou certaines filiales spécialisées, ont contribué à la réalisation de plusieurs ouvrages record à leur époque.

Cependant, l'évolution de nos marchés et l'accroissement de la concurrence nous imposent de renforcer nos approches commerciales. Se rapprocher des Clients, tout en renforçant notre technicité sont d'ailleurs les deux leviers clés de notre projet **CAP 2027**.

2.4.5.2 Nos actions

Dialogue

Nous développons notre action commerciale en privilégiant le dialogue avec nos clients, actuels ou potentiels, pour avoir une bonne compréhension de leurs besoins et de leurs attentes. Ceci est fondamental, afin d'être à même de cibler les clients et de proposer des solutions créatives / innovantes, différenciantes, à un prix compétitif, parfois basées sur des diagnostics techniques.

Solutions constructives

Nous suivons mensuellement le taux de transformation des études, avec comme objectif de réaliser une meilleure prise de commandes (en volume et en contribution), avec moins de soumissions, en investissant plus de temps dans nos études, afin d'augmenter leur taux de succès. Une telle démarche est indispensable, en Travaux-Publics bien sûr, mais également en Bâtiment, domaine dans lequel la différenciation sur certains appels d'offres provient des efforts d'optimisation dans la phase de conception ou des variantes proposées et retenues par le client.

Ciblage

Tous les projets ne permettant pas ce type de valeur ajoutée, nous ciblons donc nos actions commerciales.

Les clients ouverts aux modes contractuels en conception-construction ou permettant des variantes techniques sont nos interlocuteurs privilégiés. Nous travaillons également plus en amont bon nombre de projets dont les caractéristiques nous semblent correspondre à nos domaines de force.

Travail en équipe et échanges constructifs

Nous développons enfin un réseau de partenaires, de fournisseurs et de sous-traitants permettant d'améliorer nos offres, dans un esprit de respect mutuel. Cela nécessite du temps et de la patience, dans les nouveaux marchés, en Ile-de-France par exemple.

Pouvoir entretenir des échanges constructifs avec nos partenaires, c'est-à-dire francs et ouverts, avec pour but ultime celui de privilégier les intérêts du Client, est un ingrédient important du succès.

2.4.6 Faire progresser notre capacité d'innovation et d'achats

2.4.6.1 Les politiques existantes

Notre Projet **CAP 2027** repose sur une proximité Clients accrue mais également sur un renforcement de notre technicité. Il nous paraît particulièrement important de développer notre capacité d'innovation en matière de performance environnementale afin d'améliorer notre compétitivité de façon continue.

Le choix de matériaux et de modes constructifs performants, ainsi que notre compétitivité Achats sont un enjeu majeur sur lequel nos équipes travaillent.

Notre Groupe a notamment pour objectifs essentiels de :

- Influencer, dans la mesure du possible, sur la nature des objets que nous construisons ;

- Proposer des variantes permettant d'améliorer la performance environnementale de l'objet fini ou de son mode constructif ;
- Entretien et réparation des ouvrages afin d'augmenter leur durée de vie.

Nous sommes convaincus du potentiel de l'innovation technique, nous avons ainsi défini des axes de travail au niveau des métiers et des services du Groupe, pour permettre une amélioration de la prise en compte environnementale dans nos réponses aux donneurs d'ordres, que ce soit dans nos méthodes de travail ou encore dans les produits proposés, avec autant que possible un développement commercial exploitable.

2.4.6.2 Nos actions

Influencer, dans la mesure du possible, sur la nature des objets que nous construisons

Une démarche volontariste de projets à dominante innovation, issus notamment du retour d'expérience des chantiers et de notre implication dans des entités telles que le pôle **NOVABUILD** ou le technopôle **DOMOLANDES** a été adoptée, et **ETPO IMMOBILIER** a établi des partenariats pluriannuels avec les experts spécialisés **d'IMPULSE PARTNERS** et le **HUB DES PRESCRIPTEURS BAS CARBONE**.

Nous mettons en place des indicateurs simples, nous permettant de suivre nos progrès. Ces indicateurs sont pour l'essentiel basés sur le nombre de projets innovants poursuivis et sur leur impact commercial. Quelques illustrations de projets cohérents avec les axes de travail métiers ou services définis sont fournies ci-après :

Agir pour la transition énergétique en Bâtiment

Le Groupe ETPO propose des solutions constructives de réalisation durables, éco conçues qui permettent des projets moins énergivores, plus respectueux de leur environnement, moins émissifs en CO₂ et potentiellement labélisables (HQE, BREEAM, Bâtiment Biosourcé, ECRAINS, Effinergie...). Nous nous inspirons de nos réalisations en promotion, que ce soit avec **ETPO IMMOBILIER** ou pour notre foncière **ETPOMNIA**, visant la conception et la réalisation de bâtiments ambitieux et plus performants que normes en vigueur, pour proposer des choix à nos clients en construction.

C'est ainsi que nous poursuivons notre recherche destinée à utiliser le bon matériau au bon endroit. Pour permettre cela, **ETPO IMMOBILIER** a pour objectif de concevoir des ossatures de bâtiment en poteaux dalles qui permettent de libérer les façades et d'exploiter la totalité des performances des matériaux de façade retenus, qu'ils soient béton, verre, bois, ou encore pierre massive ou métal.

Sur le projet de la ZAC des "**Bretonnières**" à Angers, remporté par **ETPO IMMOBILIER** début 2022, nous mettrons en œuvre un système constructif mixte mêlant une façade à ossature bois (FOB) articulée sur un gros œuvre en béton et un maximum de matériaux biosourcés pour atteindre le label **BIOSOURCE** niveau 2. Convaincu que les bâtiments que nous concevons, répondent aux attentes comportementales de nos concitoyens, ce projet dénommé "**Passerelle**" fait une place exceptionnelle à la circulation douce des vélos en aménageant un espace vélo spécifique à l'intérieur de chaque logement à tous les étages. Nous y expérimentons également la démarche **ECRAINS** (Engagement de Construire pour un **Air Intérieur Sain**) de l'ADEME afin de concevoir des logements visant à limiter durablement les émissions de polluants et à garantir la qualité des ambiances intérieures.

Proposer des variantes permettant d'améliorer la performance environnementale de l'objet fini ou de son mode constructif

Utiliser les capacités de calcul numérique et BIM

Nous nous appuyons sur le **Building Information Modeling (BIM)** pour concevoir nos projets de bâtiments et d'infrastructures. Le BIM permet de modéliser en détail les projets ("construire en pixels avant de construire en vrai"), et d'en optimiser le déroulement sur le plan de l'organisation et des ressources. Les simulations numériques offrent par exemple à nos équipes les moyens d'une gestion des matériaux et des équipements améliorés. Nous travaillons sur l'intégration de l'impact environnemental des choix de matériaux afin de vérifier l'atteinte d'objectifs de labellisation E+ C- par exemple.

Stratégie Achats, pour des achats compétitifs et durables

En 2023, une procédure achats a été mise en place, applicable sur l'ensemble du Groupe. Cette procédure vise à standardiser la politique d'achats du Groupe et à intégrer des **critères RSE** dans l'analyse des consultations des fournisseurs. Ces critères intègrent :

- Validité du quitus ;
- Conformité à la loi Sapin 2 ;
- Maturité RSE ;
- Notation financière.

En 2024, une campagne de notations RSE des fournisseurs va être initiée, avec une plateforme métier spécialisée dans la préqualification des acteurs de la filière construction (éthique des affaires et développement durable).

Innovations pour développer nos solutions constructives durables

Nous avons initié plusieurs projets en TMF-TSM notamment, afin de développer et de tester des innovations, en collaboration avec des partenaires, y compris des Clients. Nous sommes en effet convaincus que ce type d'approche est un indéniable accélérateur d'innovation, même si le financement n'est pas toujours facilité par les architectures projet collaboratives ouvertes.

Les innovations que nous avons testées ou que nous testons ont pour objectif d'améliorer les modes constructifs.

Le Groupe ETPO a pu participer aux développements des solutions suivantes :

- **Bouées de mesures de nuisances acoustiques** pour limiter l'impact sur la biodiversité des Travaux Maritimes et Fluviaux ;
- **Mouillages innovants** à faible impact environnemental pour limiter l'impact des mouillages ;
- Acquisition d'un **mini-robot** nettoyeur pour protéger l'écosystème en collectant les macro-déchets d'une zone de mouillage ou de travaux et capable d'intervenir sur de la pollution hydrocarbure en première intervention. Il a été testé opérationnellement sur un chantier de barrage en Vendée sur le chantier d'Apremont (85) ;
- **Flotteur GreenRiver** (prototype de centrale houlomotrice) pour favoriser le transport électrique fluvial. Il a été construit par notre filiale **EVIAA MARINE** en 2023 et sera installé en 2024 sur le site du port de Honfleur (14) par la filiale **ETPO**.

Ces solutions déjà éprouvées par le passé sont complétées par des nouvelles approches pendant l'année 2023, à savoir :

- L'intégration d'écologues et de spécialistes biodiversité lors de la **restauration du Pont de Mauves-sur-Loire (44)** présentant de forts enjeux écologiques ;
- Expérimentation d'un **béton bas carbone** lors de la réalisation de la **Passerelle de Pierrefonds** à la Réunion, pour des modes de circulation doux, avec 1 200 m³ de béton et une économie de CO₂ estimé de 35 % soit environ 92T d'eqCO₂ ;
- En lien avec le partenariat Novabuild, l'année 2023 est marqué par le chantier du **Carrousel à Nantes (44)** par l'utilisation de **granulats provenant de la démolition** de béton à hauteur de 5 %.

Proposer des variantes environnementales

Le Groupe ETPO propose pour ses chantiers au moins une variante environnementale, cette variante vise à proposer aux Clients une approche différente sur la base des expérimentations, des partenariats locaux et des connaissances techniques des collaborateurs du Groupe.

Cette démarche porte ses fruits, un Client a fait le choix d'une variante environnementale pour la construction d'une extension du **Quai 12** en Guadeloupe. Ces travaux maritimes se situent dans une zone de protection de la faune et de la flore. Les enjeux environnementaux seront d'assurer la protection de la biodiversité via les approches suivantes :

- Suivi de la turbidité de l'eau avec mise en place d'un barrage anti-MES (matières en suspension) ;
- Rideau à bulles pour atténuer les bruits sous-marins ;
- Suivi vibratoire ;
- Suivi acoustique dans l'air et dans l'eau.

Entretien et réparation des ouvrages afin d'augmenter leur durée de vie

Entretien et réparation est un axe de développement très important dans le métier des Travaux Publics et des Travaux Maritimes et Fluviaux. Nous pouvons citer 3 exemples notables en 2023 :

- Confortement, renforcement et rénovation des piles du **Pont de Mauves-sur-Loire (44)** ;
- Adaptation et réhausse du **barrage d'Apremont (85)** afin d'augmenter la capacité de rétention face à l'augmentation de la demande en eau de la côte Vendéenne ;
- Réhabilitation de l'**estacade de la Grue Noire sur les bords de Loire à Nantes (44)** : remplacement de la dalle de béton, réparation et confortement des structures porteuses et remise en état des équipements.

2.4.7 Être un acteur de la transition énergétique et de la performance environnementale

2.4.7.1 Les politiques existantes

Loin d'un effet de mode, l'engagement du Groupe ETPO sur les sujets environnementaux relève d'un engagement affirmé initié avant le début des années 2000. Aujourd'hui, cet engagement se traduit par une volonté forte de se positionner comme un acteur de la performance environnementale, à travers les modes de construction innovants, des partenariats locaux et le renforcement de nos **engagements RSE**.

Être un acteur de la transition énergétique et de la performance environnementale est un enjeu spécifique inscrit dans la Politique Groupe.

Cet enjeu est décliné dans les objectifs Groupe et dans notre Politique QPE avec 3 principaux axes court-terme pour 2023 :

- Sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux ;
- Établir un bilan carbone de nos activités et mieux mesurer l'impact environnemental de nos activités ;
- Améliorer la valorisation et le recyclage des déchets issus de nos activités, et intégrer en amont les enjeux de la biodiversité.

2.4.7.2 Nos actions

Sensibiliser nos équipes aux enjeux environnementaux

En 2023, le Groupe a fait le choix de structurer le service Qualité Prévention Environnement en recrutant deux personnes au pour accompagner les équipes et adresser les enjeux environnementaux ; un CDI accompagné d'un contrat d'alternance de deux ans.

Depuis 2022, des ateliers **fresque du climat** ont été organisés en commençant par le Comité de Direction puis auprès des équipes de travaux, des équipes de promotion immobilières et des services supports. En 2023, c'est une cinquantaine de collaborateurs, dont les filiales ETPO, ETPO IMMOBILIER et EVIAA MARINE, qui ont participé à cette sensibilisation de 3 heures sur les enjeux climatiques lors de 6 fresques organisées en interne par le service QPE.

Le Groupe ETPO a identifié les enjeux en lien avec ses impacts environnementaux. Afin de partager ces enjeux et atteindre ses objectifs, des supports de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des salariés sont régulièrement proposés par le service QPE : minute prévention environnement, affiches pour promouvoir les bonnes pratiques, création et diffusion d'un référentiel commun au Groupe au travers de "**minimums environnement**".

Les minimums environnement sont un résumé des standards rassemblant les exigences réglementaires et les attendus. Ils sont organisés en 9 thèmes (démarches environnementales, biodiversité, milieu aquatique, déchets, propreté et rangement, nuisances sonores, pollution de l'air, produits chimiques, écogestes) et servent de base pour les audits environnementaux.

À l'occasion de la **semaine européenne du développement durable** de septembre 2023, un challenge sur le thème du développement durable a été proposé aux collaborateurs durant 3 semaines avec notre partenaire "Ma petite planète". Pour sa première édition, 75 places étaient réparties en 3 équipes. L'objectif était de proposer des défis écologiques autour de 15 thématiques dont la mobilité, l'alimentation, les déchets, la biodiversité, l'énergie, et la seconde vie.

Ce challenge ludique et participatif a permis de relever 1 194 défis. À l'arrivée, cette opération a permis de sensibiliser des équipes sous une autre forme pour changer les comportements.

En 2023, nous recensons **7** actions de sensibilisation environnementale.

Établir un bilan carbone de nos activités et mieux mesurer l'impact environnemental de nos activités

Le Groupe s'est fait accompagner pour réaliser le bilan carbone (scope 3) pour les années 2021 et 2022 sur la filiale **ETPO**, soit 39 % du chiffre d'affaires du Groupe. L'objectif étant de mieux mesurer nos impacts environnementaux, de définir des leviers pour diminuer nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et dans un second temps de prioriser des actions de décarbonation.

Dans le cadre de l'établissement du bilan carbone, la filiale **ETPO** a estimé une absence totale d'émissions sur l'ensemble des produits vendus en considérant qu'il s'agit de biens inertes (Structures de bâtiments, Ponts, Barges...).

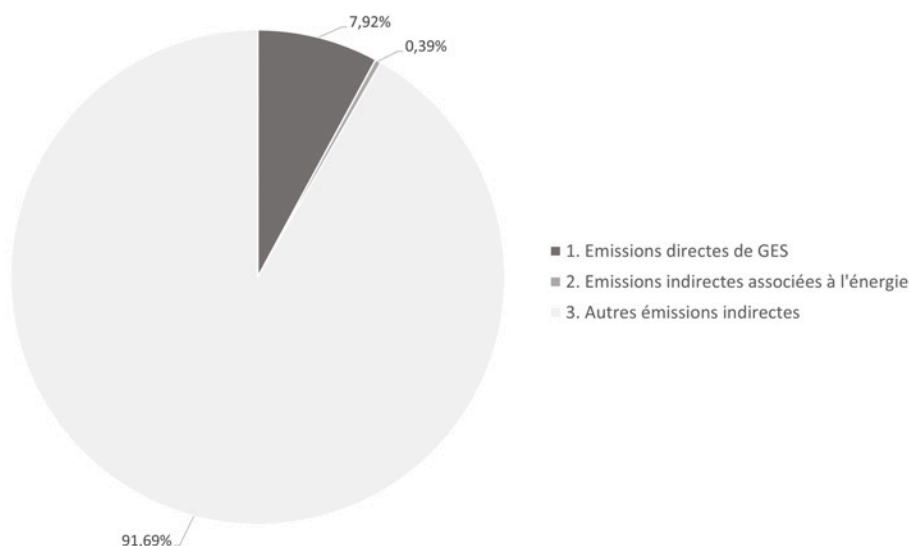
Toutes nos constructions sont conçues pour durer, et nous pouvons les adapter aux évolutions futures. Elles n'ont donc pas de fin de vie programmée.

Les résultats des bilans carbone de la filiale **ETPO** sont les suivants :

En tonne/CO ₂ e, selon la méthode BEGES	2022	2021
1. Scope 1 - Émissions directes de GES	1 021	1 980
2. Scope 2 - Émissions indirectes associées à l'énergie	50	47
3. Scope 3 - Autres émissions indirectes	11 813	8 952
Total	12 884	10 979

Les estimations d'émissions de CO₂ n'incluent pas le taux d'incertitudes à savoir 9 % en 2022 et 8 % en 2021.

Répartition des émissions du bilan carbone ETPO de l'année 2022



L'intensité carbone **ETPO** est estimée à **140 kg de CO₂e** par k€ de chiffre d'affaires au titre de 2022 et de 160 kg de CO₂e par k€ de chiffre d'affaires au titre de 2021.

En 2022, la consommation de béton représente environ **45 %** des émissions de CO₂e et l'acier **29 %**.

La dernière étape de la démarche lancée en 2024 consistera à rédiger une trajectoire **de décarbonation** de la filiale **ETPO**. La formation de plusieurs salariés à la méthode **ACT de l'ADEME** a déjà été réalisée afin de préparer cette trajectoire bas-carbone sur les années à venir pour répondre aux besoins de la neutralité carbone en 2050.

Dans le cadre de l'évaluation de nos émissions de gaz à effet de serre, le **Groupe ETPO** a établi une valorisation au titre des scopes 1 et 2 sur l'ensemble de ses activités.

En tonne/CO ₂ e, selon la méthode BEGES	2023
1. Scope 1 - Émissions directes de GES	3 814
2. Scope 2 - Émissions indirectes associées à l'énergie	207
Total	4 021

L'activité du Groupe est homogène au sein des différentes filiales. Nous anticipons que la proportion des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 pour la filiale ETPO, reflètera fidèlement celle du Groupe. Un travail d'évaluation du scope 3 du Groupe est en cours.

Favoriser les mobilités durables, nos actions visant à réduire nos émissions en scope 2

Depuis 2006, la filiale **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant le développement des transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

Depuis septembre 2022, un **forfait mobilités durables** a été déployé auprès des collaborateurs permettant à **ETPO** de renforcer son engagement dans la promotion des déplacements écoresponsables. Une aide forfaitaire plafonnée à 700€ exonérée d'impôts et de cotisations sociales encourage les déplacements à vélo des collaborateurs. Cette aide vient en complément des accompagnements et services déjà proposés ; comme la prise en charge des abonnements en transports en commun ou encore l'installation de bornes électriques aux sièges de Nanterre et de Nantes pour favoriser le recours aux véhicules électriques. Le forfait mobilités durables permet de prendre en charge tout ou partie des frais de transports pour les trajets domicile-travail réalisés en vélo ou vélo à assistance électrique, selon le montant de l'indemnité kilométrique fixé à 0,25 € /km parcouru, y compris l'achat de certains équipements de sécurité dans la limite de 150 € à valoir sur le montant du forfait de mobilité durable. Une plateforme permet à chaque salarié de déclarer ses trajets et le nombre de km parcourus.

En 2023, ce sont plus de **518** déplacements qui ont été déclarés par les collaborateurs pour un total de 7 196 kms, un chiffre en augmentation par rapport à 2022 (4 900 kms parcourus).

Depuis le mois de septembre 2023, **ETPO** a renouvelé sa **flotte de vélos** en libre-service, pour les déplacements de la journée, sur le site d'Armen à Nantes suite à la première phase d'expérimentation, ce qui a permis d'élargir la gamme de vélos en proposant 2 électriques et la possibilité d'expérimenter un trajet domicile – travail. Cette deuxième phase de déploiement a été réalisée en collaboration avec Urban Cycle Nantes, un prestataire spécialisé dans la location de vélos longue durée. Sur un créneau horaire préalablement réservé, chaque salarié peut bénéficier d'un vélo et de l'ensemble des équipements pour se déplacer en toute sécurité. Près de **70 réservations** depuis la mise en place du service dans sa gamme élargie ont déjà été réalisées.

Améliorer la valorisation et le recyclage des déchets issus de nos activités

Le **Groupe ETPO** s'engage pour optimiser la gestion de ses déchets et les valoriser, en s'appuyant des partenaires locaux promouvant ces pratiques. Des expérimentations ont été lancées en 2023 et se poursuivront en 2024 :

- Réemploi ou recyclage des menuiseries issues des chantiers de réhabilitation ;
- Réemploi des aciers ;
- Réutilisation des consommables en fin de chantier ;
- Mise en place d'une recyclerie (mise à disposition des surplus de matériaux issus du Tous Corps d'État) ;
- Mise à disposition via des plateformes d'huisseries en seconde main ;
- Location des bases vie avec mobilier ;
- Réutilisation de coffrages et mannequins de coffrage bois ;
- D'autres pratiques se font directement sur nos chantiers comme la réutilisation des pierres de démolitions sur des chantiers de réhabilitation.

Une étude de nos consommations est effectuée afin d'établir le bilan annuel de nos déchets pour dégager des axes de progrès afin d'augmenter le réemploi et la valorisation. Cette étude a été initiée avec la collecte des données pour notre bilan carbone.

L'activité de **réhabilitation** est au cœur de ces problématiques puisqu'elle permet de générer des matériaux de réemploi à forts potentiels comme : les menuiseries, le plâtre, les pierres ou encore les éléments sanitaires (évier, toilettes).

Le Groupe par sa filiale ETPO est acteur pilote de la nouvelle réglementation sur la Responsabilité Élargie des Producteurs. En 2023, **ETPO** a commencé à collecter des menuiseries qui seront réutilisées ou recyclées via un circuit spécifique.

Recyclage et élimination

Pour notre reporting du Groupe, nous avons utilisé **les codes** de valorisation et d'élimination internationaux.

Parmi ces codes, nous retrouvons des **opérations de valorisation** des déchets et des **opérations d'élimination** des déchets.

Opérations de traitements des déchets en Tonnes	2023
Déchets partis en opération de valorisation	34 256
Déchets partis en opération d'élimination	860
Déchets sans information du prestataire de traitement	1 664
Total	36 780

Émissions des déchets en Tonnes	2023	2022
Déchets Dangereux	87	86
Déchets Non Dangereux	6 143	1 681
Déchets Non Dangereux Inertes ⁽¹⁾	30 550	2 218
Total	36 780	3 985

(1) En 2023 : la filiale réunionnaise **PICO Océan Indien** a réalisé d'importants volumes de déblais sur les chantiers de Voiries et Réseaux Divers, non réalisés en 2022, pour plus de 23 000 tonnes.

2.4.8 Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations

2.4.8.1 Les politiques existantes

Nos Clients, qu'ils soient publics ou privés, sont généralement des acteurs importants du développement local. La nature même de nos métiers nous permet de contribuer au développement économique des territoires dans lesquels nous opérons. Nous nous efforçons donc, que ce soit pour l'emploi, les achats de fournitures ou de services, ou même pour des contributions à la vie locale, de jouer pleinement notre rôle de partenaire.

Même s'il n'est pas toujours possible pour nos Clients de prendre en compte ces ancrages locaux, il nous semble important d'avoir un rôle actif sur nos territoires. De même, pour un certain nombre de thèmes, dont la recherche et le développement, nous pensons intéressant de coopérer avec certains acteurs de référence au niveau local. Nous nous efforçons de nourrir des échanges mutuellement positifs avec ces partenaires.

Le Groupe décline sa stratégie suivant trois objectifs :

- Développer nos ancrages territoriaux ;
- Privilégier l'emploi, l'insertion et les achats locaux ;
- Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité.

2.4.8.2 Nos actions

Développer nos ancrages territoriaux

Afin de rendre nos métiers attractifs, nous développons des relations fortes avec les écoles et universités auprès des élèves mais également des professeurs. L'enjeu est double : nous voulons d'une part encourager les vocations et d'autre part identifier nos futurs stagiaires, alternants et collaborateurs.

En 2023, avec ses opérationnels, le Groupe ETPO est parti sur le chemin des **forums** avec la participation aux manifestations suivantes : au forum Construis ton avenir à l'IUT de Nantes, ainsi qu'au forum Atlantique à la rencontre des étudiants de Centrale Nantes, de l'école des Mines de Nantes, de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers, de l'école Supérieure du Bois, de Polytech Nantes, au forum Construction de l'école Builders Ingénieurs de Caen, au forum de l'INSA de Rennes, au forum Egletons, et au forum de l'ESITC Cachen.

Nous poursuivons notre parrainage auprès de **Polytech'** Nantes. Cet engagement répond à plusieurs objectifs : identifier nos futurs stagiaires en leur présentant le Groupe et ses Valeurs, leur proposer des stages responsabilisants en conduite de travaux et en études, sur des opérations à taille humaine. Accueillir des jeunes en stage ou en apprentissage est un élément clé de la politique de Richesses Humaines de notre Groupe.

De plus, ETPO a signé en 2023 un partenariat et une chaire avec une école spécialisée dans les Travaux Maritimes, à savoir **Builders Ingénieurs** de Caen. Le Groupe ETPO est inscrit dans une démarche de collaboration avec l'école notamment par le biais de l'intégration des étudiants en alternance et en stage. Plus de 20 jeunes ont vécu l'expérience du Groupe ETPO depuis cette date.

Le Groupe est aussi très actif sur la participation à des événements organisés par l'école : mise à disposition d'équipements pour la journée d'intégration, midi-entreprise, forum et visites de chantier.

Présence auprès des jeunes diplômés

Le Groupe ETPO continue son engagement pour les quartiers avec l'association **NQT (« Nos Quartiers ont du Talent »)**.

En 2018, le Groupe ETPO a signé une convention de partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent en faveur de l'égalité des chances. L'association NQT accompagne des jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, en les mettant en relation avec des parrains/marraines en activité qui donnent de leur temps pour accompagner ces jeunes dans leur recherche d'un premier emploi. Le parrainage professionnel permet à nos collaborateurs de concrétiser un engagement citoyen bénévole. Le parrain et le filleul construisent leur collaboration en fonction des besoins, des attentes et des disponibilités de chacun. Depuis le début du partenariat, une dizaine de parrains et marraines bénévoles ont déjà accompagné 25 jeunes diplômés avec succès dans leurs recherches.

Dans le cadre de l'expérimentation Discovery menée depuis 2018 par l'association **FACE Loire Atlantique**, ETPO a participé devant une cinquantaine de collégiens à une présentation de l'entreprise et de ses métiers et des visites de chantiers ont été organisées. Cette action d'éducation s'adresse à des **jeunes en persévérance scolaire**, actuellement en classe de 4^{ème} au collège Ernest Renan et au collège de la Durantière à Saint-Herblain (à Bellevue (44), en REP - Réseau d'Education Prioritaire). L'objectif est de les "raccrocher aux cours" et de les encourager à préparer leur entrée en 3^{ème} en vue d'une poursuite de leur formation.

Privilégier l'emploi et les achats locaux

Emploi local

ETPO s'engage depuis toujours à la non-utilisation de main-d'œuvre détachée. L'entreprise fait le choix de maintenir ses compétences, gage de qualité de ses ouvrages. ETPO a également mis en place la carte BTP afin de lutter contre le travail dissimulé.

Conscient de sa responsabilité, l'entreprise poursuit son engagement dans le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs et nous assumons un rôle de trait d'union avec les collectivités, le tissu associatif, les écoles et l'écosystème industriel.

Insertion

L'insertion est régulièrement pratiquée sur nos chantiers, et selon les agences, cette insertion peut se décliner de différentes façons.

Nous adhérons sur certains de nos territoires d'implantations aux **GEIQ** (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) dont l'objectif est de participer à la socialisation, à la formation et à l'intégration des personnes. Ces insertions au travers des GEIQ sont couplées avec des formations par alternance pour permettre aux candidats d'avoir une expérience solide en fin de contrat et d'avoir la possibilité d'obtenir un CDI (suivant les besoins de l'entreprise). Les critères de recrutement reposent essentiellement sur la motivation des candidats.

En 2023, nous avons poursuivi l'action de formation avec une équipe de 10 coffreurs bancheurs composée de migrants avec la filiale Humando du Groupe ADECCO. Au-delà de la formation de futurs collaborateurs du Groupe pour accompagner notre croissance, cette action vise à combattre les inégalités du CV et la fatalité de l'exclusion pour ceux qui ne travaillent pas.

Achats locaux

Nos achats représentent environ 70 % du chiffre d'affaires du Groupe, dont la sous-traitance qui représente de l'ordre de 26 % du total. Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs, considérant que les responsables chantiers étaient à même de faire les bons choix sur des critères de prix, de qualité des produits ou services, de délai de mise à disposition et de connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

Le Service Achat, mis en place en 2017, a pour objectifs de créer des référentiels achats et des synergies entre les filiales, d'accroître la compétitivité du Groupe et de créer des partenariats avec les fournisseurs.

En 2021, des groupes de travail ont été organisés afin de mettre en place un nouveau contrat de sous-traitance uniformisé et proposer un nouveau processus interne. Une notice d'utilisation de ce nouveau contrat a été créée pour détailler les bonnes pratiques associées à la gestion légale, contractuelle et financière de la sous-traitance, des conditions particulières, spécifiques et générales du contrat.

Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité

Au sein du Groupe ETPO les domaines d'actions pour agir de manière responsable sont très larges et l'engagement du personnel sur les sujets RSE est bien présent. La somme de toutes ces actions contribue à conforter la démarche globale du Groupe.

Depuis 2014, ETPO est membre de la fondation de l'Institut de Thérapie Génique du CHU de Nantes. Nous avons renouvelé notre engagement en 2019. La mission de la fondation est de favoriser la recherche fondamentale et appliquée, à caractère public, dans le domaine médical de la thérapie génique et de développer la formation de jeunes chercheurs, avec pour objectif de constituer un pôle permettant l'émergence d'idées scientifiques innovantes et le développement de traitements médicaux d'avant-garde.

Les campagnes de sensibilisations à la collecte de don du sang se sont poursuivies en 2023 en collaboration avec l'**EFS des Pays de la Loire**.

En mars 2023, une quinzaine de collaborateurs a participé à la course **Odyssée** à Nantes, en soutien à l'association qui organise des courses solidaires dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le Groupe ETPO a renouvelé son soutien à la **Croix Rouge Française** avec la mobilisation des collaborateurs sur la confection de boîtes solidaires. Une collecte de produits de première nécessité a permis de confectionner plus d'une quarantaine de boîtes sur l'ensemble des sites du Groupe. Elles ont ensuite été distribuées lors des campagnes de distribution hivernales par l'association.

Nous effectuons un suivi du nombre d'actions RSE territoriales du Groupe ETPO. Ces actions sont extrêmement variées car elles émanent le plus souvent d'initiatives spontanées de collaborateurs engagés. En 2023, nous recensons **21** actions d'animation de la vie sociale et de solidarité au sein du Groupe ETPO.

2.4.9 Valoriser les Richesses Humaines

2.4.9.1 Les politiques existantes

L'une des priorités de notre politique sociale est l'engagement, car la motivation de nos collaborateurs impacte significativement leur bien-être au travail, leur valeur ajoutée et notamment leur capacité d'innovation.

Pour cela, le Groupe ETPO déploie une politique soutenue d'accompagnement et de formation auprès de ses collaborateurs et porte une attention particulière à l'intégration des nouveaux collaborateurs, afin d'entretenir un dialogue et un bien-être au travail et, enfin, de cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discriminations ou de harcèlement.

La valorisation des Richesses Humaines est un enjeu important pour la performance du Groupe. Nous avons 3 objectifs :

- Poursuivre notre campagne de recrutement au niveau du Groupe en renforçant la marque employeur et notre identité Richesses Humaines ;
- Faire vivre l'Académie Groupe de la filière Conducteurs de travaux et préparer la filière Chefs de chantier ;
- Adopter une démarche de gestion active des compétences et des carrières.

2.4.9.2 Nos actions

Formation

Les plans de formation des entreprises du Groupe sont mis en place annuellement et tiennent compte des besoins de formation exprimés et validés lors des entretiens individuels des collaborateurs et des besoins et orientations générales des agences ou filiales et services.

Le budget formation est significatif et témoigne de la volonté du Groupe d'investir dans ce domaine afin de valoriser ses collaborateurs et de préserver et développer ses savoir-faire. Le Groupe investit **6,1 %** de sa masse salariale en formation et cela de manière constante, malgré les réformes successives de la formation professionnelle aboutissant à une prise en charge financière plus importante par les entreprises du

Groupe, compte tenu de la réduction des aides de notre OPCO Constructys. La formation est un levier important de la politique Groupe qui permet de développer les savoir-faire et de préserver des compétences différenciantes.

Le Groupe ETPO investit également dans la formation par alternance, avec une volonté de vouloir intégrer de nouveaux talents. La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance de l'accueil des jeunes en formation par alternance ainsi que l'importance des sujets Sécurité.

En 2023, un total de **32 656 heures** de formation a été dispensé suivant la répartition ci-dessous :

Évolution et répartition des heures de formation	Cadres	ETAM	Compagnons	2023	%	2022	%	Var. %
Formation métier technique ⁽¹⁾	442	19 567	5 416	25 425	77,9	23 866	75,9	+6,5
Hygiène et sécurité	1 080	1 219	2 508	4 807	14,7	4 823	15,3	-0,3
Environnement	162	60	-	222	0,7	109	0,3	+103,7
Management, langues, administration	1 203	532	257	1 992	6,1	2 581	8,2	-22,8
Autres (alternance)	140	70	-	210	0,6	56	0,2	+275,0
Total	3 027	21 448	8 181	32 656	100	31 435	100	+3,9

(1) En 2023 et 2022, les heures de formation des contrats en alternance sont intégrées dans les formations métier technique.

En 2023, plusieurs sessions de **Fresque du Climat** ont été réalisées. La Fresque du Climat a permis aux collaborateurs de s'approprier des sujets liés au changement climatique.

Depuis 2021, le Groupe ETPO a mis en place l'Académie de formation des conducteurs de travaux, comprenant le suivi de 5 modules de 2 jours (gestion financière ; gestion contractuelle ; management ; préparation chantier et gestion des risques).

Les 7^{ème} et 8^{ème} promotions (10 conducteurs par métier Bâtiment ou TP) ont suivi le cursus complet en 2023.

Cette Académie est étroitement liée au projet d'entreprise **CAP 2027**.

La réussite de ce projet de croissance du Groupe, passe, sur le plan des hommes et des équipes, par :

- La fidélisation et la professionnalisation de nos Conducteurs de travaux déjà présents dans l'entreprise ;
- Le recrutement de nouveaux talents Conducteurs de travaux, en leur proposant un parcours de développement de compétences adapté aux enjeux du Groupe ;
- Le développement d'une culture commune du métier de Conducteur ;
- La mise en réseau de nos Conducteurs de travaux entre nos différents métiers.

5 séquences de formations sont proposées de 2 jours chacune sur une période de 12 mois. Chaque module correspond à un enjeu fort de la fonction de conducteur de travaux :

- Module 1 : Les incontournables ;
- Module 2 : Développement personnel et "Process Communication" ;
- Module 3 : Gestion financière et préparation de chantier ;
- Module 4 : Gestion contractuelle et maîtrise des risques ;
- Module 5 : Management.

Démarches compétences

La notion de poste de travail ne rend pas toujours suffisamment compte de la richesse du travail de nos équipes et de nos collaborateurs. Au-delà du poste, quelles sont les perspectives, les opportunités d'évolution dans une filière ou une autre ? Quelle mobilité s'offre aux collaborateurs ?

C'est la raison pour laquelle, en avril 2021, les directions opérationnelles et la direction des Richesses Humaines ont souhaité lancer une démarche emplois et compétences au sein de la société ETPO. Elles ont œuvré ensemble pour construire un référentiel articulé autour des 13 métiers de nos Compagnons, ETAM et Cadres.

3 ateliers ont été menés, ainsi que 15 enquêtes métiers et 5 visites de chantiers. Au total une cinquantaine de personnes a été sollicitée.

Bien au-delà d'un guide d'emploi, le référentiel « Construis plus que ton avenir ! » décrit des trajectoires. Il donne de la visibilité sur les progressions et passerelles possibles dans chaque métier. Il identifie les compétences transversales et transverses vers d'autres métiers de la société et du Groupe afin de donner de la visibilité sur les parcours et fidéliser les équipes.

Cet outil a été livré au mois de mars 2022 et a fait l'objet d'ajustements en 2023 pour tenir compte de la création de nouveaux niveaux d'emploi, signe de son appropriation par les équipes et de son utilité. Cet outil aura également permis de diffuser au mois de septembre 2023 un guide de mobilité et de créer une bourse pour l'emploi sur l'intranet du Groupe.

Relations sociales et accords collectifs

39 collaborateurs dans le Groupe détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants).

Chez **ETPO**, nous avons maintenu un crédit d'heures de délégation supérieure au cadre légal. En effet, la réunion des instances des Délégués du Personnel, du Comité d'entreprise et du CHSCT permettait à nos élus, compte tenu de la taille de la société, de n'avoir que 22 heures de délégation par mois pour remplir leurs missions. Nous avons porté à 30 heures leur crédit d'heures afin d'entretenir la qualité du dialogue social.

Depuis 2020, le budget des Œuvres sociales, au sein de la société ETPO, a été revalorisé de 7,5 % passant de 50 820 € à 55 000 € après une augmentation en 2019 de plus de 8 % déjà, traduisant la volonté de la Direction de l'entreprise de permettre au Comité Social et Économique, de proposer plus de prestations aux collaborateurs et de contribuer à la qualité du climat social. Ce montant a été maintenu en 2023.

Au total, **7 accords collectifs, y compris avenants** ont été signés en 2023, stable par rapport à 2022.

Qualité de Vie et Conditions de Travail

En 2023, avec le questionnaire "**NOUS ETPO**", lancé en collaboration entre la direction, les représentants du personnel, et un comité de pilotage, notre entreprise a marqué une étape importante dans notre engagement vers une meilleure qualité de vie et conditions de travail (QVCT). Cette initiative a permis de comprendre les attentes de nos collaborateurs, avec 59,5% y répondant, reflétant leur volonté de participer à l'amélioration de leur environnement de travail.

Les retours ont été globalement positifs, soulignant une satisfaction envers nos équipements, outils professionnels, et l'environnement de travail. L'autonomie dont bénéficient 81% de nos collaborateurs leur permet une gestion efficace de leur charge de travail, alignée sur notre engagement envers l'autonomie et l'implication dans le travail.

Ces efforts font partie d'une stratégie plus large visant non seulement à améliorer les conditions de travail mais aussi à enrichir le contenu du travail lui-même. Nous croyons que la qualité de vie au travail est fondamentale pour l'engagement de nos collaborateurs et le succès global de notre entreprise.

Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence. Notre culture est fondée sur le brassage des origines et des expériences. Nous combattons toutes formes de discrimination. Cela signifie que nous tenons compte uniquement des compétences des collaborateurs, indépendamment de toute autre considération, dans les décisions de recrutement, de formation et d'évolution de carrière. La nature même de notre métier facilite un recrutement diversifié, à l'exception des chantiers pour lesquels le taux de féminisation des Compagnons reste peu élevé. Nous considérons cependant que le taux de féminisation du Groupe peut fortement progresser et nous nous engageons à poursuivre la féminisation de notre encadrement afin d'aboutir à un taux de féminisation au moins équivalent à celui des effectifs féminins diplômés à la sortie de leurs études soit 18 %.

Chez **ETPO** et afin de continuer à promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité à toutes les étapes de la vie professionnelle, un nouvel accord **égalité hommes-femmes** a été signé en octobre 2023 pour une durée de 3 ans.

Malgré une féminisation de la population active et l'existence de nombreux textes visant à reconnaître les mêmes droits entre les femmes et les hommes, des différences persistent en matière de mixité des métiers dans le secteur du BTP.

Au-delà du cadre législatif, l'entreprise **ETPO** fait du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes un axe stratégique de développement, destiné à attirer de nouveaux talents dans l'entreprise.

Nous avons aussi mis en place en 2022 au sein de la société ETPO, un programme de formation et de sensibilisation à la diversité pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe ETPO avec l'organisme **Les Entreprises Pour la Cité**.

Ce programme vise plusieurs objectifs :

- Appréhender la diversité dans sa globalité et comprendre les enjeux pour l'entreprise
- Comprendre l'impact des stéréotypes sur nos comportements ;
- Prévenir les risques de discrimination ;
- Manager la diversité au quotidien en étant conscient que la diversité est source de performance.

Nous avons retenu 4 champs de diversité qui constituent des enjeux importants pour la société :

- Sexisme ;
- Diversité ethnique et interraciale ;
- Diversité intergénérationnelle ;
- Diversité religieuse.

L'ensemble de l'encadrement de travaux a été formé du mois de septembre 2022 au mois de décembre 2022 et l'année 2023 a été consacrée au déploiement de la formation pour les Compagnons.

Consciente de sa responsabilité sociétale, l'entreprise a également la volonté de contribuer aux enjeux de diversité, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et de handicap.

L'entreprise se fixe 5 axes prioritaires pour progresser en matière d'égalité Femmes-Hommes :

- Embauche ;
- Formation ;
- Promotion professionnelle, qualification, classification ;
- Rémunération effective ;
- Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, l'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Par l'emploi de personnes au titre du handicap, avec 30 personnes en 2023 (contre 24 personnes en 2022), soit 4 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (113 personnes en 2023, contre 96 personnes en 2022) ;
- Par des contrats d'alternance et d'apprentissage (39 personnes en 2023 contre 41 en 2022).

Travailler sur le handicap, sur l'égalité des chances, sur la diversité, c'est s'interroger sur des préjugés et des stéréotypes qui peuvent exister, pour être certains que la notion de compétence reste au cœur de nos processus de recrutement, d'évolution et de promotion.

Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des salariés déclarés inaptes après un accident dans une de nos sociétés. La Direction des Richesses Humaines du Groupe est au cœur d'une réflexion sur le maintien dans l'emploi.

Une démarche visant à améliorer notre dynamique collective sur ce sujet reste à formaliser. Elle portera notamment sur la sensibilisation de nos collaborateurs aux handicaps, le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap et les adaptations aux postes avec les différents acteurs institutionnels. Une formation sur la diversité est en cours d'étude pour être proposée à tous les managers du Groupe.

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne. **BRITTON** est membre du GEIQ BTP de Brest.

Le Groupe a sollicité 7 organismes ESAT (Établissement Service d'Aides au Travail) pour des prestations de nettoyage, entretien d'espaces verts, etc.

À fin 2023, l'effectif consolidé du Groupe est de **707** collaborateurs, 646 à fin 2022, en hausse par rapport à l'année dernière.

- Est entrée dans le périmètre du Groupe en 2023, l'entité **Société Martiniquaise de Travaux Spéciaux (SOMATRAS)**, représentant **39** collaborateurs ;
- Est sortie dans le périmètre du Groupe en 2023, l'entité **ETPO GEODEX**, suite à la cession des actifs de la société, représentant **18** collaborateurs en 2022.

Les effectifs du Groupe en 2023 sont composés de **30 %** de Cadres, **28 %** d'ETAM et **42 %** de Compagnons contre respectivement 28 %, 30 % et 42 % en 2022.

Enfin, les effectifs du Groupe sont à rattacher pour **98 %** à notre activité BTP et **2 %** à l'activité Immobilier.

Répartition de l'effectif par catégorie	2023	%	2022	%	Var. %
Cadres	210	30	181	28	+16,0
ETAM	198	28	194	30	+2,1
Compagnons	299	42	271	42	+10,3
Total	707	100	646	100	+9,4

Présent en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer et au Canada, le Groupe emploie **74 %** de ses collaborateurs en métropole. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à 2022. Ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs ouvriers au Canada, affiliés aux syndicats de la construction, ni les chiffres des filiales **TECHNIREP, OCETRA et PSM TECHNOLOGIES**, sociétés qui ne sont pas consolidées.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2023	%	2022	%	Var. %
France	523	74	497	77	+5,2
France DOM	169	24	117	18	+44,4
Monde	15	2	32	5	-53,1
Total	707	100	646	100	+9,4

Nos métiers sont encore peu féminisés, au niveau Compagnons notamment. En revanche, le développement de métiers tels que l'Immobilier permet des progrès en termes de diversité. En 2023, les femmes représentent 25 % de notre population totale des ETAM et Cadres.

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2023	2022
Femmes	34	66	-	100	87
En % du total catégories	16,2 %	33,3 %	-	14,1 %	13,5 %

Notre pyramide des âges commence à refléter le volontarisme de notre politique d'accueil d'apprentis et de stagiaires qui porte ses fruits pour les effectifs de moins de 25 ans. Le secteur est structurellement vieillissant et justifie de poursuivre une politique ambitieuse d'accueil de jeunes en sortie d'école ou des profils en réinsertion grâce au réseau des missions locales et des acteurs des solidarités de proximité.

Répartition de l'effectif par âge	2023	%	2022	%	Var. %
Moins de 25 ans	66	9,3	60	9,3	+10,0
25 à 34 ans	128	18,1	114	17,6	+12,3
35 à 44 ans	187	26,4	182	28,2	+2,7
45 à 54 ans	176	24,9	165	25,5	+6,7
Au-dessus de 55 ans	150	21,2	125	19,3	+20,0
Total	707	100	646	100	+9,4

Nous employons également sur nos chantiers des **travailleurs intérimaires** en Métropole et Départements d'Outre-Mer et des **Compagnons syndiqués** au Canada. En 2023, nous avons eu recours à **374** équivalents temps plein, contre 296 en 2022.

Intérimaires ⁽¹⁾	31/12/2023	31/12/2022
Volume d'heures	545 637	334 508
Effectif en Équivalent Temps Plein	340	208

(1) Sur périmètre France Métropolitaine et Départements d'Outre-Mer (Base ETP : 1 607 heures/an)

Compagnons syndiqués au Canada ^{(2) (3)}	31/12/2023	31/12/2022
Volume d'heures Compagnons syndiqués Canada	75 495	190 562
Effectif en Équivalent Temps Plein	35	88

(2) Sur périmètre CANADA (Base ETP : 2 160 heures/an)

(3) Suite à la sortie de la société ETPO GEODEX du périmètre de consolidation, les Compagnons syndiqués ne sont pas intégrés.

	31/12/2023	31/12/2022
TOTAL Effectif en Équivalent Temps Plein	374	296

Recrutements – Départs

Le recrutement et la formation sont des enjeux majeurs pour notre Projet **CAP 2027**. Nous souhaitons combiner croissance et préservation des Valeurs fondamentales du Groupe.

Le marché actuel est visiblement très tendu, l'impact du Grand Paris se faisant sentir à tous les niveaux.

L'augmentation de la rotation des personnels et l'augmentation des salaires restent des facteurs importants dans notre activité.

Le Groupe a recruté sur l'année **176** nouveaux collaborateurs (dont **106** en CDI), contre 124 (dont 62 en CDI) sur l'exercice précédent.

Recrutements et départs	2023	2022	Var. %
Nombre de recrutements	176 ⁽²⁾	124 ⁽¹⁾	+41,9
Dont CDI	106	62	+71,0
Nombre de départs	134 ⁽³⁾	94	+42,6

(1) L'entité **ISMER** est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2022. Les 9 nouveaux collaborateurs ne sont pas comptabilisés comme des embauches.

(2) L'entité **SOMATRAS** est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2023. Les 39 nouveaux collaborateurs ne sont pas comptabilisés comme des embauches.

(3) L'activité de **ETPO GEODEX** est sortie du Groupe en 2023. Les collaborateurs sortants ne sont pas comptabilisés comme des départs.

Partage des fruits de la croissance

Par ailleurs à la fin de l'année 2023, **90 %** des collaborateurs du Groupe éligibles sont couverts par des accords d'intéressement.

Les critères de déclenchement de l'intéressement sont fondés sur la performance économique de la filiale et sur les résultats Prévention.

Dans la continuité de la mise en place de ces accords d'intéressement, le Groupe, a souhaité associer les salariés aux fruits de son développement avec le lancement d'un **Plan Épargne Groupe** dès 2020.

Ce Plan d'Épargne Groupe a pour objet de permettre aux salariés des Entreprises du Groupe de participer, avec l'aide de leur Entreprise, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières en actions CIFE, en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à cette forme d'épargne collective.

En 2023, le Groupe a lancé une 4^{ème} opération de souscription au FCPE Groupe ETPO.

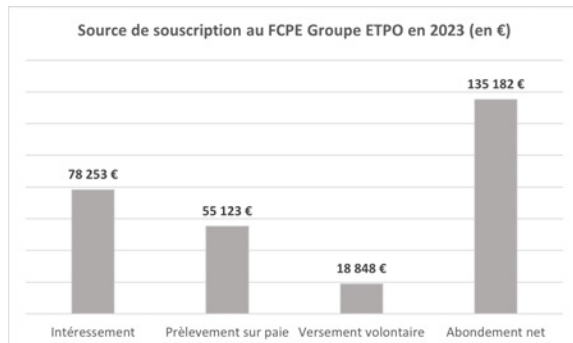
Le Plan Épargne Groupe a pu être alimenté par :

- L'intéressement ;
- Et des versements volontaires.

Au-delà de l'ouverture du capital du Groupe, un abondement a été versé à chaque salarié souscripteur selon les règles suivantes destinées à favoriser l'actionnariat des compagnons :

Versement	Taux d'abondement	Plafond d'abondement brut
De 0 à 100 € inclus	200 %	200 €
De 100 exclus à 400 € inclus	100 %	300 €

La campagne 2023 a permis une souscription de 287 k€ au total dont 135 k€ d'abondement.



Au 31 décembre 2023, le FCPE est composé de 340 salariés ou anciens salariés, soit plus de **50 %** de l'effectif du Groupe, représentant **1,0 %** du capital social de la **CIFE**.

Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

La pratique d'activités physiques et sportives est intégrée dans la vie des collaborateurs du Groupe. Au-delà de l'enjeu des échauffements en début de journée avec les Compagnons, le Groupe met à disposition des vélos en libre-service pour le site d'Armen pour les déplacements de la journée. Le Groupe met également en place des actions incitatives pour favoriser la pratique du sport en entreprise et en équipe dans le cadre de la participation aux courses solidaires ou challenges sportifs proposés aux collaborateurs :

- Triathlon relais-entreprise Audencia La Baule (participation de 4 équipes en septembre 2023) ;
- Marathon de Nantes (participation de 3 équipes en avril 2023) ;
- Évènement les Teams de l'Erdre, une course d'aviron inter-entreprises au profit de l'association des pieds et des marins, qui sensibilise sur la voile handisport tous les publics (Participation d'une cinquantaine de collaborateurs).

49 % des collaborateurs du Groupe bénéficient d'une prise en charge partielle par un **CSE** des frais d'inscriptions aux activités sportives extra professionnelles.

2.4.10 Améliorer les relations de l'Homme au travail

2.4.10.1 Les politiques existantes

La santé-sécurité au travail est l'une de nos préoccupations majeures. Le Groupe mène une politique de santé-sécurité ayant pour objectif la recherche du "zéro accident" et du "zéro maladie professionnelle".

Le Groupe déploie sa politique de prévention autour de 4 piliers, qui permettent de garantir l'intégrité physique et la santé de tous :

- Maîtrise des risques et prévention dès la phase amont ;
- Culture de la prévention par le dialogue ;
- Protection de la santé de nos collaborateurs ;
- Prévention avec nos partenaires.

2.4.10.2 Nos actions

Maîtrise des risques et prévention

Le Groupe s'engage à travers des démarches de certification en prévention santé-sécurité, selon nos métiers, avec la norme **ISO 45001, MASE et Hyperbare**. **75%** des effectifs du Groupe sont certifiés.

Un responsable Qualité Prévention Environnement Groupe et une équipe de préventeurs accompagnent quotidiennement les Directions et les opérationnels dans le déploiement de la culture prévention du Groupe :

- Analyse des risques et définition collective des mesures de prévention à appliquer, lors des phases études de prix et préparation de chantier ;
- Définition et diffusion de nos Minimums Santé-Sécurité (collaborateurs, encadrement et sous-traitants) ;
- Présence sur le terrain pour accompagner l'encadrement de nos chantiers, et pour analyser les situations dangereuses détectées/partagées ;
- Actions concrètes en termes de prévention des risques d'un point de vue technique/matériel, organisationnel ou comportemental ;
- Formations à l'analyse des risques santé-sécurité, de la direction générale aux compagnons ;
- Analyse systématique de tous les accidents remontés ; accompagnement particulier en cas d'incidents dont la gravité est avérée (presqu'accident à haut potentiel) ;
- Sensibilisation méthodique des équipes par la réalisation de 1/4h, d'ateliers de sensibilisation et du challenge prévention.

Notre démarche **QPE** (Qualité Prévention Environnement) est revue annuellement par la Direction, en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence et de filiales.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais de plans d'actions Prévention propres à chaque métier ou agences et

filiales, et se base sur les retours de l'année précédente (situations dangereuses remontées par les équipes, accidents, presque accidents, analyse du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, veille réglementaire et technologique, etc.). Ces plans d'actions sont proposés aux instances représentatives du personnel.

Par ailleurs, le critère de la prévention a été intégré dans l'accord d'intéressement pour **60 %** des effectifs. L'évolution positive entre deux exercices des taux de fréquences permet de déclencher un supplément d'intéressement. L'évaluation se fait par Agence au plus près du terrain. Cette volonté d'associer les salariés à l'évolution des résultats sécurité illustre que la prévention est au cœur de nos réussites.

Culture de la prévention par le dialogue

Les salariés du Groupe ETPO assistent et participent, suivant des fréquences définies, à des échanges planifiés :

- Prise de poste quotidienne ;
- 1/4h prévention ou échange oral hebdomadaire (au minimum tous les 15 jours) ;
- Présentation du mode opératoire et formation au poste (activité démarrante) ;
- Formation sécurité en fonction des besoins identifiés (CACES, Permis, Contrôle EPI/EPC, ...) ;
- Diffusion de support de sensibilisation (minute prévention) tous les 15 jours ;
- Communication mensuelle des chiffres sécurité du Groupe.

L'objectif de ces points est de partager collectivement sur les risques et sur les moyens de prévention associés, et d'adapter ces moyens en fonction des contextes rencontrés.

Des supports de sensibilisation sont régulièrement proposés aux équipes d'encadrement par le service QPE : compte-rendu trimestriel CSSCT, revue mensuelle des presque accidents/accidents, flash accident ou presque accident.

Des groupes de travail sont déclenchés, régulièrement, pour améliorer les conditions de travail. En 2023, ces groupes de travail ont abouti à :

- Création d'une politique de prévention des conduites addictives ;
- Organisation d'une **semaine prévention** au mois de juin 2023, dédiée au risque routier ;
- Déploiement à de nombreuses entités de notre application **Skeeper**, outil digital chantier en matière d'Hygiène Sécurité Environnement (HSE). Cette application permet d'accéder à une bibliothèque HSE, de recevoir les alertes du service QPE, de partager de l'information (bonne pratique observée, situation dangereuse détectée), d'enregistrer des formulaires (accueil sécurité, autorisation de conduite, visite prévention, ...). Pour l'encadrement, une interface manager offre en plus la possibilité d'accéder à l'ensemble des formulaires générés de son périmètre et à un tableau de bord HSE pour suivre en temps réel l'atteinte des objectifs HSE. Cet outil permet de favoriser la communication et le partage pour progresser en Prévention.

Protection de la santé

Acquérir la culture prévention santé-sécurité pour éviter les accidents et prévenir les maladies professionnelles, sont nos objectifs.

Sur la thématique santé, un travail étroit est engagé entre la direction des Richesses Humaines, le service QPE, et les équipes pluridisciplinaires de la médecine du travail.

L'année 2023 a été marquée par les actions suivantes :

- Un accompagnement avec l'association **Addictions France**, pour accompagner le groupe de travail dans sa réflexion autour de la prévention des pratiques addictives. Nos médecines du travail ont ensuite été associées à la définition de la conduite à tenir en cas de comportement inadapté afin de bénéficier de leurs retours d'expériences et savoir-faire ;
- Une participation de la filiale **ETPO** dans la campagne de mesure de l'empoussièremment à la **silice cristalline**, menée par l'OPPBTP (Organisations professionnelles nationales du secteur du bâtiment et des travaux publics) sur différents postes de travail. Cette substance est notamment présente dans les matériaux de construction (béton). L'objectif a été de fournir, pour chacun des procédés étudiés, les préconisations et solutions opérationnelles permettant de réduire l'exposition des salariés au niveau le plus bas techniquement possible.

Prévention avec nos partenaires

Le Groupe ETPO étend sa politique également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment des clauses santé-sécurité introduites dans les contrats ou commandes depuis 2015. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, ceci nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquérir une meilleure culture sécurité, seule susceptible d'entraîner une amélioration durable de nos résultats en la matière.

Il est remonté au sein de la Direction du Groupe des indicateurs de santé-sécurité du personnel propre et intérimaire.

Accidents du travail avec arrêt - Personnel propre	2023	2022	Var. %
Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾	19,3	19,7	-2,0
Taux de gravité ^{(2) (3)}	1,9	2,2	-13,6

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail > 1 jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) En 2023 et 2022, en nombre de jours calendaires pour accident du travail pour 1 000 heures travaillées

(3) En 2023 et 2022, le taux de gravité prend en compte les accidents du travail avec arrêt et rechute.

En 2023, le nombre de jours d'absence pour accident du travail dans le Groupe diminue par rapport à l'année dernière. Il s'élève à 2 182 jours contre 2 234 jours en 2022.

Accidents du travail avec arrêt - Personnel propre et intérimaires	2023
Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾	29,7

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail > 1 jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

Absences pour maladies professionnelles	2023	2022	Var. %
Taux de fréquence pour maladies professionnelles ⁽¹⁾	4,38	3,95	+10,9
Taux de gravité ^{(2) (3)}	1,54	1,14	+35,1

(1) Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) En 2023 et 2022, en nombre de jours calendaires pour maladies professionnelles pour 1 000 heures travaillées

(3) En 2023 et 2022, le taux de gravité prend en compte les arrêts des maladies professionnelles avec rechute.

Cette hausse est expliquée par la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies antérieures à 2023.

2.4.11 Améliorer notre système de management et assurer une gouvernance responsable

2.4.11.1 Les politiques existantes

La CIFE est historiquement constituée d'un ensemble de sociétés, de taille hétérogène, avec des modes de fonctionnement également hétérogènes, hérités du passé. Notre projet **CAP 2027** est né du constat que notre taille historique était insuffisante face aux évolutions du monde de la construction, les investissements indispensables (numérique notamment) devant pouvoir être fédérés entre entités et amortis sur un volume d'activité minimum.

Notre ambition est donc de poursuivre notre croissance, dans chacun de nos métiers, en nous appuyant sur une proximité clients accrue, sur un renforcement de notre technicité et sur les synergies entre entités pratiquant le même métier. Cette croissance doit être assurée de manière raisonnée, équilibrée

par un mix de croissance interne et externe sur des secteurs d'activités et/ou des territoires connus.

Le développement de notre groupe nous a conduit à faire évoluer notre **système de management**, en adoptant des outils et un langage commun à la quasi-totalité des entités, et à y développer **une gouvernance responsable**. Celle-ci s'appuie sur des prises de décision qui prennent en compte les préoccupations économiques, sociétales et environnementales, et ce en toutes circonstances.

Nous souhaitons nous assurer de prises de décisions de la meilleure qualité possible en nous appuyant sur des Comités Métiers et poursuivre la promotion, la sensibilisation et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sur les sujets **éthiques et de conformité**.

2.4.11.2 Nos actions

Croissance

En 2023, nous avons consolidé notre investissement dans la société Martiniquaise **SOMATRAS (SOciété MARTiniquaise de TRAvaux Spéciaux)**, basée à Ducos en Martinique, spécialisée dans les travaux subaquatiques, travaux maritimes et fluviaux, travaux de rénovation et confortement d'ouvrages d'art, de bâtiments, travaux de génie civil, travaux de résine.

Organisation Métiers, outils et langage communs

Nous avons adopté une organisation managériale par Métiers, indépendamment des structures juridiques du Groupe, afin de créer des synergies commerciales et techniques orientées clients. Un **Comité de Direction** a été formé, rassemblant les responsables Métiers ou Pôles ainsi que les responsables Fonctionnels transverses. Ce Comité de Direction se réunit de manière mensuelle, et plus fréquemment selon les circonstances.

Nous avons sélectionné certains **outils communs spécialisés**, afin d'homogénéiser et moderniser les modes de fonctionnement au sein du Groupe.

À fin 2023, **76 %** environ des effectifs du Groupe sont couverts par le SIRH (Système d'Information Richesses Humaines). Ce SIRH a vocation à terme de couvrir l'ensemble de nos effectifs en Métropole et Départements d'Outre-Mer.

Les outils de comptabilité et de dématérialisation du flux de factures fournisseurs nous permettent également de sécuriser et de fiabiliser le traitement de nos informations comptables.

Grâce aux process et aux nouveaux logiciels transverses dans les domaines comptables, achat et gestion des temps, nous avons confirmé l'amélioration de nos délais de clôture mensuelle.

L'intranet **Well'Comm** du Groupe ETPO permet désormais à chacun de retrouver facilement les liens vers les nouveaux outils et retrouver tous les documents de référence communs. Well'Comm est également un marqueur fort de la communication interne du Groupe ETPO où les collaborateurs peuvent retrouver toute l'actualité du Groupe en temps réel.

Maîtrise des risques

Composés des principaux managers Métier, avec parfois l'ajout de conseils spécialisés, les **Comités Métiers** sont consultés pour tous les projets présentant certaines caractéristiques de risque ou de taille, ou bien dès qu'il existe un doute, justifiant un échange collectif.

L'idée simple est d'examiner à plusieurs, des propositions de décisions, afin de les analyser en adoptant des perspectives d'autant plus riches que le Comité rassemble des expériences complémentaires.

Depuis 2020, une **Académie** forme l'ensemble de notre filiale de conduite de travaux. L'objectif est de renforcer les compétences de nos conducteurs de travaux sur les des thèmes clés tels que la **maîtrise des risques, le management, la prévention, la préparation de chantier, la gestion contractuelle et la gestion financière.**

Cette Académie est un outil également de cohésion, de contact et de transversalité, permettant à des équipes éloignées de se rencontrer et de partager sur leurs méthodes, leurs expertises et in fine rapprocher les filiales du Groupe.

Dans le cadre de l'opération **CYBERMOIS**, une grande campagne de sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité a été réalisée en 2023. L'occasion pour le Groupe ETPO d'animer 3 ateliers participatifs et ouverts à tous pour partager bons conseils et bonnes pratiques à chaque instant de la vie numérique. Sensibiliser les collaborateurs à cet enjeu est primordial pour assurer la sécurité numérique de tous.

Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques

Le **Groupe ETPO** s'engage à respecter les lois et règlements en France et dans tous les pays où l'entreprise exerce ses activités et à réaliser les missions qui lui sont confiées avec honnêteté, équité et respect de l'ensemble des parties prenantes. Dans le cadre de cette démarche, la principale filiale ETPO est adhérente au **Global Compact** et répond aux principes inscrits dans le référentiel **ISO 26000**.

L'engagement de conformité du Groupe passe par un dialogue franc et honnête avec ses parties prenantes. Le Groupe se soumet aux contrôles et vérifications obligatoires auquel il est astreint.

L'ensemble des collaborateurs est formé et sensibilisé aux respects des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place une veille réglementaire afin d'anticiper les évolutions des réglementations, afin de mieux s'y préparer et y faire face.

Dans le cadre de la conformité de ses chantiers, **ETPO** effectue régulièrement des inspections réglementaires qui permettent de connaître la conformité du chantier aux exigences réglementaires du code du travail et de l'environnement.

Promouvoir l'éthique

Depuis 2012, ETPO est membre du programme **Global Compact** et applique les dix principes du programme. Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de Valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Spécifiquement, nos principales filiales canadiennes ont un code éthique, reprenant les Valeurs et comportements fondamentaux du Groupe. Ce code a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers canadienne qui a accordé à nos filiales l'autorisation de conclure des contrats publics au Québec.

Contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale

Au cours des échanges avec nos Clients, il est important que chacun fasse preuve de discernement et de modération à l'égard des éventuels cadeaux, divertissements ou invitations / hospitalité. La corruption passive ou active est irrecevable de la part des collaborateurs du Groupe ETPO, directement ou indirectement, envers toute personne employée ou affiliée à un client, sous-traitant, fournisseur dans le but d'obtenir des affaires, concessions, traitement favorable ou autre décision favorable.

Le Groupe peut avoir accès à des informations confidentielles concernant ses clients, ses partenaires ou ses fournisseurs. Chacun s'impose de protéger la confidentialité des informations non publiques, et de ne pas les utiliser ou les divulguer autrement que selon les besoins liés à son emploi au sein du Groupe.

Les comportements attendus à l'égard de nos Clients, fournisseurs et partenaires sont les suivants :

- Nous contractons nos affaires d'une manière honnête, franche et loyale ;
- Nous respectons nos engagements à l'égard de toutes nos parties prenantes ;
- Nous évitons les conflits d'intérêts ;
- Nous respectons les lois, les règlements et politiques gouvernant nos activités ;
- Nous refusons de faire ou de recevoir des paiements irréguliers ;
- Nous respectons la libre concurrence, nos échanges devront s'inscrire dans le cadre d'un commerce libre.

Éviter les conflits d'intérêts

En 2023, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Nous restons particulièrement attentifs à ces sujets.

Lutter contre la corruption

En 2020, un groupe de travail composé de membres de la Direction générale et de conseils extérieurs a été constitué pour étudier et mettre en application les 8 piliers fondamentaux de la loi anticorruption Sapin II. Ces huit piliers sont les suivants :

1. Élaboration d'une cartographie des risques ;
2. Mise en place d'un Code de conduite anti-corruption ;
3. Élaboration d'une procédure d'évaluation de la situation des tiers ;
4. Mise en place de procédures et de contrôles comptable ;
5. Mise en place de dispositif de formation aux risques de corruption ;
6. Mise en place d'un dispositif d'alerte interne ;
7. Mise en place d'un régime disciplinaire ;
8. Mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

En 2021, le Groupe a poursuivi la définition et la validation de sa base documentaire. La cartographie des risques, le code de conduite anti-corruption, le dispositif d'alerte interne et la charte du comité éthique ont été élaborés et approuvés par les instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Comité audit). Un Comité éthique a été constitué, présidé par un Administrateur indépendant et dont un membre est un représentant du personnel.

En 2022, le dispositif a été implanté et communiqué sur la filiale principale ETPO et sur notre filiale immobilière ETPO IMMOBILIER. Des sessions de formation de e-learning ont été initiées auprès des membres du Conseil d'Administration, du Comité éthique, du Comité de direction et de l'ensemble du personnel de ETPO IMMOBILIER.

L'intégration dans le **Groupe Spie batignolles** nous permettra d'améliorer et d'accélérer la poursuite de l'implémentation du dispositif.

Lutter contre l'évasion fiscale

Le Groupe ETPO ne possède pas de filiale ni de compte bancaire dans un pays inscrit sur la liste des pays non coopératifs.

Les choix d'implantations des sociétés du Groupe ne sont pas motivés par des considérations fiscales. Nos filiales ne bénéficient pas indûment de régimes privilégiés d'imposition. Le Groupe porte une attention particulière à la conformité fiscale des entités le composant et veille à entretenir des relations saines avec les autorités représentatives.

Le Groupe dont le siège se situe à Nanterre, en région parisienne, contribue aux ressources publiques à de nombreux titres :

- Le taux moyen d'imposition consolidé du Groupe est de **44,37 %** en 2023 contre 26,04 % en 2022. Le taux de l'exercice 2023 est impacté par des déficits fiscaux non activés ;
- Le montant des cotisations sociales consolidées du Groupe versées au titre de l'année 2023 est de **15,4 M€** contre **15,0 M€** en 2022.

2.4.12 Taxonomie européenne

Pour faire face aux menaces environnementales, l'Union européenne a pris un certain nombre de décisions. L'objectif principal est de garantir la baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ».

Dans le cadre du Règlement Européen 2020/852 du 18 juin 2020, le Groupe est soumis à l'obligation de publier la part de son **chiffre d'affaires**, de ses **dépenses d'investissement (CapEx)** et **d'exploitation (OpEx)** provenant de produits ou de services associés à des **activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental** selon la classification et les critères définis dans la Taxonomie européenne.

Une activité est classée comme **durable** si elle correspond à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Économie circulaire ;
- Prévention et recyclage des déchets ;
- Pollution et écosystèmes sains.

a) Une activité économique est considérée comme **durable** si elle :

- Contribue substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- Ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- Respecte des garanties minimales ;
- Est conforme aux critères d'examen techniques établis par la Commission, c'est-à-dire est une activité **éligible**.

b) Une activité **éligible** qui remplit l'ensemble des trois derniers critères ci-dessus est ainsi une activité dite **alignée** sur la taxonomie.

Le Parlement européen a voté la mise en place d'une taxonomie verte avec une approche progressive :

- Sur exercice 2021, publication 2022 : éligibilité sur les deux premiers objectifs climat ;
- Sur exercice 2022, publication 2023 : alignement sur les deux premiers objectifs environnementaux sur le climat ;
- Sur exercice 2023, publication 2024 : alignement sur les deux premiers objectifs environnementaux sur le climat et éligibilité sur les quatre autres objectifs environnementaux.

Note méthodologique

Conformément aux règlements européens 2020/852 du 18 juin 2020, 2021/2178 du 6 juillet 2021, 2022/1214 du 09 mars 2022 et 2023/2486 du 27 juin 2023, portant sur la taxonomie verte européenne, nous avons procédé à la troisième évaluation des activités éligibles et alignées à la taxonomie.

Cette évaluation a reposé sur une méthodologie précisée ci-après pour l'ensemble des indicateurs de la taxonomie. Le Groupe a effectué cette analyse sur l'intégralité du chiffre d'affaires consolidé au titre des années 2023 et 2022.

Notre méthodologie est restée similaire entre 2023 et 2022.

Identification des activités "taxonomie" pertinente pour le Groupe

Le Groupe identifie les activités éligibles au sens de la taxonomie selon la méthodologie suivante :

- Sur la base du suivi des chantiers du Groupe, la Direction financière a identifié un ensemble d'activités au sens de la taxonomie qui lui serait applicable selon l'annexe de l'article 8 de l'acte délégué et de la nomenclature « codes NACE » de la Commission européenne.
- Au titre de 2023, la Direction financière du Groupe s'est efforcée d'identifier les activités éligibles sur les 6 objectifs.

Afin d'apporter une lisibilité, nous pouvons rapprocher les activités évoquées dans le cadre du modèle d'affaires avec l'information de la taxonomie selon la matrice suivante :

Métiers (Modèle d'affaires)	Liste des activités (Modèle d'affaires)	Economie Circulaire Biodiversité					
		Atténuation	Adaptation	Eau	Pollution	Economie Circulaire	Biodiversité
Développement Immobilier	Promotion Immobilière	7.1				3.1	
	Activité Immobilière : location de patrimoine immobilier	7.7					
Bâtiment	Neuf - Entreprise Générale	7.1				3.1	
	Réhabilitation - Entreprise Générale	7.2				3.2	
Travaux Maritimes et Fluviaux Travaux Sous-Marins	Travaux Fluviaux : Infrastructure transport par voie d'eau (écluse, canal) à émission de CO ₂ nulle	6.16				3.5	
	Travaux Subaquatique - Liés aux infrastructures de transport par voie d'eau (intervention sur une écluse/canal) à émission de CO ₂ nulle	6.16					
	Travaux Subaquatique - Renflouement d'épave/coraux artificiel.						1.1
	Entretien des Berges					3.5	
Ouvrages d'art et Génie civil	Ouvrages d'art spécifiques : Passerelle Piéton/Vélo	6.13				3.5	
	Ouvrages d'art spécifiques : Ferroviaire	6.14				3.5	
	Ouvrages d'art spécifiques : Transport routier et transports publics à faible intensité en carbone	6.15				3.5	
	Infrastructure Aéroportuaire à faible carbone	6.17				3.5	
	Autres Ouvrages d'art : Pont ou Viaduc routier					3.5	
	Entretien infrastructure / Ouvrage d'art					3.5	
Travaux Spéciaux	Travaux de VRD Construction (Flux Entrant (captage, collecte, distribution))	5.1	5.1	2.1		3.5	
	Travaux de VRD Construction (Flux Sortant (égout, station épuration...))	5.3	5.3	2.2		3.5	
	Travaux de VRD Renouvellement (Renouvellement de réseau des eaux usées (égout, station épuration...))	5.4	5.4			3.5	
	Travaux de VRD qui ne concernent pas les fluides					3.5	
	Système de drainage Urbain Durable			2.3			

Nous tenons à rappeler que l'activité 3.5 de l'objectif transition vers une économie circulaire correspond à l'activité suivante : "Utilisation de béton pour la construction nouvelle, la reconstruction ou l'entretien d'objets de génie civil, à l'exception des revêtements routiers en béton des éléments suivants : les autoroutes, les routes, les rues et autres voies pour véhicules et piétons, les pistes d'atterrissage, les voies de circulation et les aires de trafic couvertes par l'activité économique Entretien de routes et d'autoroutes".

Cette activité concerne l'ensemble de nos activités en lien avec les Ouvrages d'art et Génie civil, les Travaux Maritimes et Spéciaux. Le béton est aujourd'hui la principale matière première que nous utilisons sur nos chantiers.

L'objectif économie circulaire fait évoluer fortement notre niveau d'éligibilité par rapport à 2022, suite à l'intégration de l'activité 3.5 qui permet de rendre éligible 19 % de notre chiffre d'affaires de 2023 qui selon le périmètre de 2022 n'était pas éligible.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire	Applicable
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

2.4.12.2 Méthodologie de calcul

Éligibilité

Chiffre d'affaires

Numérateur

Identification du chiffre d'affaires éligible

Sur la base de la matrice d'identification des activités éligibles (voir ci-dessus) :

- Il est transmis à chaque responsable de Business Unit, la liste des activités et leurs descriptions selon les annexes du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 ;
- Le responsable de Business Unit remonte au service consolidation pour chaque activité au sens de la taxonomie la liste des chantiers avec le code analytique et une description de celui-ci ;
- Puis, le service consolidation effectue alors un sondage sur cette remontée d'information pour assurer la pertinence des informations communiquées par les opérationnels.

Les chiffres d'affaires de ETPO GEODEX et SOMATRAS sont déclarés non éligibles.

Chiffre d'affaires en lien avec un retraitement de consolidation

Concernant la valorisation du chiffre d'affaires provenant d'un retraitement de consolidation (par exemple : IFRS 15), le service consolidation se charge de l'identification des activités et de leur communication pour l'intégration à la taxonomie.

Le chiffre d'affaires en lien avec les activités destinées à la vente (IFRS 5) n'est pas intégré dans l'analyse du chiffre d'affaires éligible.

Procédures pour éviter le double comptage

Dans le cadre de son activité, les filiales du Groupe sont amenées à réaliser des missions pour le compte de société sœur, pour éviter le double comptage du chiffre d'affaires, nous demandons au responsable de Business Unit de ne remonter que le chiffre d'affaires réalisé avec des Clients tiers.

Le cas le plus important de double comptage porte sur l'activité de développement immobilier, le service consolidation assure donc un suivi précis de ces chantiers pour s'assurer du traitement adéquat au sein de la taxonomie.

Dénominateur

Le dénominateur correspond au chiffre d'affaires consolidation déclaré dans les états financiers.

Dans le cas des activités dites "multi-objectifs" (comme l'activité de Construction de bâtiments neufs éligibles en CCM 7.1 et CE 3.1), la détermination de l'objectif principal suit deux règles : la capacité du Groupe ETPO à être aligné aux critères de contribution substantielle de chaque objectif et la nature de l'activité.

En complément, nous estimons que l'activité de construction de bâtiment est éligible à la taxonomie bien que nous n'intervenons pas sur l'intégralité du processus de construction.

Précisions concernant le chiffre d'affaires non éligible

Les activités non éligibles du Groupe ETPO représentent 37 % du chiffre d'affaires consolidé et concernent les travaux maritimes spéciaux et les filiales non intégrées dans l'analyse de la taxonomie.

CAPEX**Numérateur****Identification des CapEx éligibles**

Afin d'assurer nos activités économiques, le Groupe effectue d'importants investissements. Afin d'identifier les investissements éligibles, il est appliqué la méthodologie suivante :

- Avec la remontée de chaque Business Unit, nous ventilons la contribution des CapEx de chaque Business Unit selon la répartition de son chiffre d'affaires éligible au cours de l'année ;
- Il sera analysé au prochain exercice les CapEx des filiales acquises sur l'exercice. Au titre de 2023, les CapEx sont considérés non éligibles ;
- Nous cumulons par la suite la contribution de chaque Business Unit aux différentes activités éligibles à la taxonomie.

Si le Groupe effectue des investissements par nature "verts" ou appartenant à un plan de transition, il est effectué un retraitement manuel visant à extraire ce CapEx du calcul du ratio et l'attribuer à l'objectif concerné. L'identification de ces investissements est effectuée uniquement sur la base d'une remontée d'informations par les opérationnels.

CapEx en lien avec les retraitements IFRS

Nous appliquons la même méthode, toutefois le montant de CapEx est communiqué par le service consolidation pour l'application de la répartition. Sont principalement concernés les CapEx lié aux retraitements **IFRS 16**.

Les CapEx en lien avec les activités destinées à la vente (**IFRS 5**) ne sont pas intégrés dans l'analyse des CapEx éligibles.

Procédures pour éviter le double comptage

Nous avons identifié le cas de double comptage uniquement en cas de déclaration d'un CapEx "vert", aujourd'hui cette situation est ponctuelle et fait l'objet d'un suivi spécifique lors de la consolidation de la donnée.

Dénominateur

Le dénominateur correspond au CapEx consolidés déclaré dans les états financiers y compris les CapEx en lien avec les variations de périmètre (SOMATRAS), retraités des CapEx des activités destinées à la vente (IFRS 5).

OPEX

Le total des frais de recherche et développement non capitalisés, des frais de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme et des frais de maintenance et de réparation du Groupe représente moins de 6 % du total des dépenses d'exploitation du Groupe au 31 décembre 2023.

Les OpEx sont d'un montant non déterminant dans notre modèle économique selon deux principaux effets :

- Il est privilégié la location longue durée du matériel (retraité en IFRS 16) ;
- Les frais de maintenance et de réparation du groupe sont non significatifs pour le Groupe.

Ce taux étant très faible, cet indicateur est donc considéré comme non significatif, il n'est pas produit d'informations.

Alignement

Contribution substantielle

L'analyse de la contribution substantielle s'effectue par chantier, chaque donneur d'ordre ayant un cahier des charges précis. Le Groupe estime qu'il n'est pas pertinent d'appliquer de règle commune au travers de l'ensemble de ses activités.

Ainsi, la méthodologie est la suivante :

- Identification des critères de contribution substantielle ;
- Échanges avec le responsable de Business Unit le plus contributeur sur cet objectif pour identifier le respect ou non des critères ;
- Récupération des éléments justifiant de la contribution substantielle.

Dans le cas d'une absence d'information sur l'un des critères de contribution substantielle, alors le Groupe estime ne pas répondre à ce critère.

Ne pas causer de préjudice important

Si un chantier est identifié comme contribuant de façon substantielle à un objectif alors le service consolidation se rapproche du responsable du chantier pour s'assurer que celui-ci ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs.

Si le chantier ne contribue pas de façon substantielle, alors il n'est pas effectué d'analyse au titre de l'atteinte aux autres objectifs.

Respect des garanties minimales

- Les Droits humains ;
- La lutte contre la corruption ;
- La fiscalité ;
- L'éthique des affaires.

Le Groupe a identifié ces enjeux comme matériel dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, cf. §2.4.11 "**Améliorer notre système de management et assurer une gouvernance responsable**".

L'ensemble de cette procédure permet d'assurer la fiabilité dans l'identification des activités éligibles puis alignés conformément au règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur la taxonomie verte européenne et des actes délégués complémentaires. Cette analyse nous permet de vous présenter les éléments suivants :

Rappel sur les acronymes :

CCM : objectif Climate Change Mitigation (atténuation du changement climatique)

CCA : objectif Climate Change Adaptation (adaptation au changement climatique)

WTR : objectif Sustainable use and protection of hydrological and marine resources (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines)

CE : objectif Transition to a Circular Economy (transition vers une économie circulaire)

PPC : objectif Pollution prevention and control (prévention et réduction de la pollution)

BIO : objectif Protecting and restoring biodiversity and ecosystems (protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes)

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2023

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires année 2023	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part du CA alignée sur la taxonomie ou éligible à la taxonomie, année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité						
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation										
En k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/NON	%	H	T				
A. Activités éligibles à la taxonomie																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0,0%													0%					
Dont habilitantes		0	0,0%													0%					
Dont transitoires		0	0,0%													0%					
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1; CE 3.1	67 764	28,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								28,3%				
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2; CE 3.2	8 646	3,6%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								3,5%				
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	-	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,9%				
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1; WTR 2.1; CE 3.5	1 657	0,7%	EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL								2,5%				
Construction, extension de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3; WTR 2.2; CE 3.5	-	0,0%	EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL								1,9%				
Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.4	166	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%				
Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 6.13; CE 3.5	12 291	5,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								2,4%				
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14; CE 3.5	3 560	1,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								1,7%				
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15; CE 3.5	10 751	4,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								5,0%				
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16; CE 3.5	-	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,6%				
Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration	BIO 1.1	12	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL								0,0%				
Utilisation du béton dans le génie civil	CE 3.5	45 108	18,6%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,0%				
Réseau de chaleur urbain	CCM 4.15	1 812	0,7%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%				
Dépollution de sites et zones contaminées	PPC 2.4	610	0,3%	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL								0,0%				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		152 377	63,0%													46,6%					
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		152 377	63,0%													46,64%					
B. Activités non éligibles à la taxonomie																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		89 643	37,0%																		
TOTAL		242 020																			

EL — Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé
N/EL — Activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif visé

Part du chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0%	43%
CCA	0%	0%
WTR	0%	1%
PPC	0%	0%
CE	0%	62%
BIO	0%	0%

Part des dépenses CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année 2023

Activités économiques	Code	CapEx	Part de CapEx année 2023	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part de CapEx alignée sur la taxonomie ou éligible à la taxonomie, année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/NON	%	H	T		
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		-	0,0%															0,0%	
Dont habilitantes		-	0,0%															0,0%	
Dont transitoires		-	0,0%															0,0%	
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1; CE 3.1	4 427	27,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									19,5%	
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2; CE 3.2	628	3,9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									2,9%	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	1 979	12,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/L	N/EL									19,7%	
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1; WTR 2.1; CE 3.5	68	0,4%	EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL									1,2%	
Construction, extension de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3; WTR 2.2; CE 3.5	-	0,0%	EL	N/EL	EL	N/EL	EL	N/EL									1,0%	
Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.4	4	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,0%	
Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologique	CCM 6.13; CE 3.5	378	2,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									1,2%	
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14; CE 3.5	258	1,6%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									1,4%	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15; CE 3.5	734	4,6%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									2,7%	
Infrastructures favorables aux transports fluviaux à faible intensité de carbone	CCM 6.16; CE 3.5	-	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									0,4%	
Utilisation du béton dans le génie civil	CE 3.5	2 278	14,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL									0,0%	
Réseau de chaleur urbain	CCM 4.15	132	0,8%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,0%	
Dépollution de sites et zones contaminées	PPC 2.4	17	0,1%	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL									0,0%	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		10 903	67,7%															49,9%	
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		10 903	67,7%															49,9%	
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		5 205	32,3%																
TOTAL		16 108																	

EL — Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé
N/EL — Activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif visé

Part des CapEx / Total des CapEx		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0%	53%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
PPC	0%	0%
CE	0%	54%
BIO	0%	0%

**Part des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie
- Informations pour l'année 2023**

Activités économiques	Code	OpEx	Part OpEx année 2023	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part OpEx alignée sur la taxonomie ou éligible à la taxonomie, année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Changement climatique		Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité						
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation										
En k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/NON	%	H	T				
A. Activités éligibles à la taxonomie																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	-	0,0%															0%				
Dont habilitantes	-	0,0%															0%				
Dont transitoires	-	0,0%															0%				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	-	0,0%															0%				
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	-	0,0%															0%				
B. Activités non éligibles à la taxonomie																					
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie	11 453	100,0%																			
TOTAL	11 453																				

EL — Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé

N/EL — Activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif visé

Part des OpEx / Total des OpEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
PPC	0%	0%
CE	0%	0%
BIO	0%	0%

2.4.12.3 Table de correspondance

Tableau de concordance des informations requises par l'article L.225-102-1 et l'article R.225-105 du Code de commerce

Le présent document de référence comprend des informations requises par les articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux sections du document correspondant à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Déclaration de performance extra-financière	Chapitre(s)/ Section(s)
Nos Valeurs	2.4.1.
La Gouvernance RSE et thématiques	2.4.2.
Lutte contre le gaspillage alimentaire	2.4.2.
Lutte contre la précarité alimentaire	2.4.2.
Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	2.4.2.
Promotion du lien Nation-armée et du soutien à l'engagement dans les réserves	2.4.2.
Notre modèle d'affaires	2.4.3.
Nos parties prenantes	2.4.4.1.
Nos risques et enjeux	2.4.4.2.
Procédures et indicateurs clés de performance	Annexe
Conséquences environnementales de l'activité	2.4.6. ; 2.4.7.
Changement climatique	2.4.6.
Économie Circulaire	2.4.6.
Conséquences sociales de l'activité	2.4.9. ; 2.4.10.
Respect des droits de l'Homme	2.4.9.
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.4.9.
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	2.4.9.
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	2.4.9.
Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	2.4.9.
Lutte contre l'évasion fiscale	2.4.11.
Lutte contre la corruption	2.4.11.
Taxonomie européenne	2.4.12.

2.4.13 Annexe sur les indicateurs

Les indicateurs clés de performance sont les suivants :

Indicateurs clés de performance	2023	2022	Var. %
Taux de fréquence des accidents de travail	19,3	19,7	-2,0
Taux de gravité des accidents de travail	1,9	2,2	-13,6
Nombre de recrutements	176	124	+41,9
Nombre de départs	134	94	+42,6
Nombre d'heures de formations	32 656	31 435	+3,9
Nombre d'accords avec les parties prenantes	7	7	+0,0
Nombre d'actions environnementales et RSE Territoriales	28	16	+75,0
Quantité de déchets collectés en tonnes	34 180	3 985	+757,7%
Montant des contributions sociales sur salaires en k€	15,4	15,0	+2,7
Taux moyen d'imposition	44,37	26,04	+70,4

Ci-dessous, quelques précisions sur les indicateurs présentés dans ce rapport

Taux de fréquence pour accident du travail avec arrêt	= (Nombre d'accident de travail de l'exercice avec arrêt x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées
Taux de gravité pour accident du travail avec arrêt	En 2023 et 2022 : = (nombre de jours calendaires au titre d'un AT ou d'une rechute d'AT x 1000) / nombre d'heures travaillées
Taux de fréquence pour maladies professionnelles	= (Nombre de maladies professionnelles déclarées sur l'exercice x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées
Taux de gravité pour maladies professionnelles	En 2023 et 2022 : = (nombre de jours calendaires au titre d'une MP ou d'une rechute de MP x 1000) / nombre d'heures travaillées
Effectif à la clôture	L'effectif de clôture inclut toutes les personnes qui sont sous contrat de travail et rémunérées dans les différentes filiales du Groupe.
Recrutements	Il s'agit du nombre de contrats CDI CDD signés sur l'exercice, sont exclus les effectifs en lien avec une entrée de périmètre.
Départs	Il s'agit du nombre de fins de contrat de travail (CDI CDD) sur l'année, sont exclus les effectifs en lien avec une sortie de périmètre.
Émissions des gaz à effets de serre	En 2022, la filiale ETPO a réalisé un Bilan Carbone® sur les données environnementales de l'année 2021. En 2023, la filiale ETPO a réalisé un Bilan Carbone® sur les données environnementales de l'année 2022.

2.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société CIFE,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre groupe (ci-après « entité ») et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation Cofrac validation/vérification n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre scope 3 reportés...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les " Informations".

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément au *Programme de vérification DPEF (P01.a)*, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification.

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir ETPO et PICO, et couvrent entre 37% et 17% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Il n'existe qu'un seul indicateur clé de performance concernant les risques environnementaux liés aux activités du groupe, à savoir les quantités de déchets collectés. Des indicateurs concernant le bilan carbone ont été publiés en 2023 mais n'ont pas été sélectionnés comme indicateurs clés de performance. Les informations présentées au titre du risque environnemental se limitent à un indicateur clé de performance qui ne permet pas d'apprécier de façon suffisamment précise les risques spécifiques au contexte de l'entité.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PARIS, le 29 avril 2024

L'Organisme tiers indépendant

RSM Paris

Amandine DUQUESNE

Responsable Département RSE

Associée

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes*Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :*

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	Indicateurs clés de performances : <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'actions territoriales RSE 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux forums des écoles d'ingénieurs (forum horizon, forum Construction de l'ENSITC, forum Egleton) ● Convention de partenariat avec l'école Builders Ingénieurs de Caen ● Parrainage de Polytech' Nantes ● Participation aux associations Nos quartiers ont du talent, GEIQ
Améliorer les relations de l'homme au travail	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Taux de fréquence des maladies professionnelles (MP) ● Taux de gravité des MP ● Taux de fréquence des accidents du travail y compris intérimaires Indicateurs clés de performance : <ul style="list-style-type: none"> ● Taux de fréquence des accidents du travail (AT) ● Taux de gravité des AT 	
Valoriser les richesses humaines	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Répartition de l'effectif féminin ● Répartition de l'effectif par âge Indicateurs clés de performance : <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'heures de formations ● Nombre d'accord avec les parties prenantes ● Nombre de recrutements 	Versement de l'intéressement avec abondement
Assurer une gouvernance responsable et améliorer le système de management	Indicateurs clés de performance : <ul style="list-style-type: none"> ● Taux d'imposition groupe ● Montant des contributions sociales 	Confirmation du label engagé RSE de l'AFNOR (niveau confirmé puis exemplaire)
Faire progresser notre capacité technique et notre compétitivité		<ul style="list-style-type: none"> ● Projet CAP 2027 ● TETIS a continué son projet de bouée acoustique de surveillance littorale en temps réel ● EVIAA MARINE a développé un prototype de centrale houlomotrice
Être un acteur de la performance environnementale et de la transition énergétique	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Actions de sensibilisation environnementale ● Bilan carbone ETPO Indicateur clé de performance : <ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de déchets collectés en tonnes 	

Annexe 2 : Version de la DPEF validée par RSM Paris.

3

Chapitre 3

3.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	82
3.1.1	Introduction	82
3.1.2	Code de référence	82
3.1.3	Gouvernement d'entreprise	82
3.1.4	Conditions de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration	87
3.1.5	Autres éléments d'informations	89
3.1.6	Contrôle interne	90
3.1.7	Conclusion	92
3.2	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023	93
3.3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DITES DE SURPERFORMANCE	95

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Introduction

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 25 juin 2024, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, dernier alinéa et L.22-10-10 du Code commerce.

Le **Groupe ETPO** est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme **CIFE**, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art et génie civil - Travaux spéciaux - Bâtiment et l'immobilier (Promotion immobilière - Montage immobilier). L'organigramme juridique du Groupe est en page 13 du présent rapport.

Le présent rapport rend compte notamment :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- De l'organisation de la Direction générale ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Des modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

3.1.2 Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en décembre 2009 et actualisé en septembre 2016 et 2021. Ce code est adopté par plus de 200 entreprises cotées ou non cotées et est disponible en téléchargement sur site internet de MiddleNext.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique "points de vigilance" du Code de référence.

3.1.3 Gouvernement d'entreprise

En vertu des dispositions des statuts et du règlement intérieur, la Direction générale est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, qui a, dans ce cas, le titre de Président - Directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, parmi ses membres ou en dehors et qui a dans ce cas le titre de Directeur général. Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale par une décision à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

Lorsque le Conseil d'administration décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, il nomme un Directeur général. Lorsque la Direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au Directeur général lui sont applicables. Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer, parmi ses membres ou en dehors, une à cinq personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

3.1.3.1 Modalités d'exercice de la Direction générale pendant l'exercice 2023

Président - Directeur général

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2023 en deuxième séance, après en avoir délibéré, a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 juin 2002 selon laquelle la Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration avait estimé que le mode d'exercice unifié était le mieux adapté à l'organisation et au fonctionnement de la société.

Le Président-Directeur général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur général.

Le Président - Directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 20 juin 2023 pour une durée qui devait expirer à la date du Conseil qui suit l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2023.

Sur l'exercice 2023, la CIFE a été dirigée par son Président - Directeur général, Monsieur **Olivier TARDY**, mandat qu'il occupe depuis le 14 juin 2013.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 juin 1994 et son mandat a été renouvelé le 22 juin 2021 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Évolution depuis la clôture de l'exercice

Suite à la prise de contrôle majoritaire par le **Groupe Spie batignolles**, le Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 a décidé à l'unanimité le principe d'une dissociation des fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général de la Société. Le Conseil a nommé **Jean-Charles ROBIN**, Président de la société et nommé **Olivier TARDY**, Directeur général.

La recommandation **R17** du Code MiddleNext sur la succession des dirigeants a été suivie compte tenu de la dissociation entre la Présidence et la Direction générale suite au changement d'actionnaire majoritaire.

Direction générale déléguée

Il n'y a pas de Directeur général délégué, mandataire social au niveau de la Holding. En revanche, au niveau de la filiale principale **ETPO**, deux Directeurs généraux délégués sont en fonction ont été nommés par le Conseil d'Administration de la société.

Comité de Direction

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur général et rassemble les Directeurs opérationnels (5 Métiers et le Pôle International) et fonctionnels (Richesses Humaines, Direction Administrative et Financière) du Groupe.

Ce Comité accompagne le Directeur général dans la mise en œuvre de la stratégie définie avec le Conseil d'Administration et assure le pilotage opérationnel des décisions.

3.1.3.2 Le Conseil d'Administration en 2023 et évolutions 2024

Composition du Conseil d'Administration en 2023

Le Conseil d'Administration de la CIFE était composé au 31 décembre 2023 de **neuf** Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS EMBREGOUR**, actionnaire majoritaire.

Depuis juin 2016 jusqu'aux évolutions de 2024, le **taux d'Administrateurs indépendants** au sein du Conseil était de **44 %**.

Depuis juin 2016 jusqu'aux évolutions de 2024, le Conseil d'Administration était composé pour **55 % d'hommes** et **45 % de femmes**.

Au 31 décembre 2023, la **moyenne d'âge** des Administrateurs se situait à **63 ans** contre 62 ans à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, l'**ancienneté moyenne** au sein du Conseil était de **17 ans** contre 16 ans à la fin 2022.

Les informations détaillées de dates de naissance, ancienneté au Conseil des Administrateurs, mandats dans d'autres sociétés, biographies, sont mentionnées dans le tableau des mandats en annexe du présent rapport. Elles sont également mises en ligne sur le site internet de la société préalablement à l'Assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement des mandats.

Les membres du Conseil disposent de **compétences variées** dans les domaines stratégiques, techniques, financiers, ressources humaines et plus largement de direction générale d'entreprises.

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de **politique de diversité** formelle sur sa composition.

Le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Les recommandations **R3** du Code MiddleNext sur la présence de membres indépendants et **R10** sur le choix de chaque membre du Conseil sont dans leurs principes suivies.

La recommandation **R5** sur la formation des membres du Conseil n'a pas été étudiée.

Membres du Conseil d'Administration en 2023

Aux côtés de Monsieur **Olivier TARDY** qui a assuré les fonctions de Président - Directeur général pendant l'exercice 2023, les 8 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

- Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 22 juin 2021 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de **CIFE** depuis le 14 juin 2013.

- **SAS EMBREGOUR**, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,

Le mandat d'Administrateur de la **SAS EMBREGOUR** a été renouvelé le 28 juin 2022 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

- Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 22 juin 2021 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

- Monsieur **Frédéric GASTALDO**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Frédéric GASTALDO** a été renouvelé le 20 juin 2023 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

- Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** a été renouvelé le 20 juin 2023 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

- Madame **Marie-Christine THERON**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Marie-Christine THERON** a été renouvelé le 22 juin 2021 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

- Madame **Emilie RICHAUD**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Emilie RICHAUD** a été renouvelé le 28 juin 2022 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

- Monsieur **Yves GABRIEL**,

Monsieur **Yves GABRIEL** a été nommé Administrateur le 28 juin 2022 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Informations particulières relatives aux Administrateurs

Il est précisé que Monsieur **Daniel TARDY** est le père de Mesdames **DURIEUX** et **JANICOT** et de Monsieur **Olivier**

TARDY. Il est par ailleurs Président de la **SAS EMBREGOUR**. Monsieur **Olivier TARDY** est Directeur Général de la **SAS EMBREGOUR**.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Le règlement intérieur du conseil prévoit expressément que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentielle et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Dans le cadre du projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles, le Conseil d'Administration a nommé un comité ad hoc composé de 3 administrateurs indépendants. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les administrateurs familiaux n'ont pas pris part à ce vote.

La recommandation **R2** du Code MiddleNext sur les conflits d'intérêts est dans son principe suivie.

Évolution de la composition du Conseil en 2023

Il n'y a pas eu d'évolution dans la présidence et dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos.

Évolution de la composition du Conseil en 2024

Suite à la prise de contrôle majoritaire par le **Groupe Spie batignolles**, le Conseil d'Administration a constaté la démission des mandats d'Administrateurs de Monsieur **Daniel TARDY**, Monsieur **Yves GABRIEL**, la **SAS EMBREGOUR** représentée par Madame **Cécile JANICOT**, Madame **Nicole DURIEUX** et Madame **Marie-Christine THÉRON** ainsi que de Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**.

Le Conseil d'Administration a décidé également de nommer à titre provisoire et pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Monsieur **Jean-Charles ROBIN**, Président du Groupe Spie batignolles, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur **Daniel TARDY** ; Monsieur **Patrick ZULIAN**, Vice-Président du Groupe Spie batignolles, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur **Yves GABRIEL** ; Madame **Aude MAURY**, Directrice de la performance des achats Groupe, RSE, Plan Carbone du Groupe Spie batignolles, en qualité d'Administratrice en remplacement de la **SAS EMBREGOUR**.

À la date de publication du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de **six** personnes physiques dont la moyenne d'âge est de **59 ans** et dont l'ancienneté moyenne est de **8 ans**. Le **taux d'Administrateurs indépendants** au sein du Conseil est de **33 %**. Le Conseil d'Administration est composé pour **67 % d'hommes** et **33 % de femmes**.

Durée des mandats

Le Conseil d'Administration a dans sa séance du 10 avril 2014, raccourci la durée de mandat des Administrateurs de 6 ans à **3 ans** pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 juin 2014. L'échelonnement du renouvellement des mandats est considéré conforme aux préconisations de la recommandation **R11** du Code MiddleNext.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

Par ailleurs, nous vous communiquons en annexe de ce rapport le tableau de synthèse de la composition du Conseil d'Administration et des comités spécialisés.

Actions détenues par les Administrateurs

L'Assemblée générale du 18 décembre 2023 a approuvé la suppression de l'obligation statutaire imposant aux administrateurs d'être propriétaires d'au moins 120 actions nominatives. Le cas échéant, le nombre d'actions détenues par chaque Administrateur est indiqué dans le tableau des mandats du présent rapport.

Il n'y a pas eu de mouvements de titres en 2023 effectués par les Administrateurs qui sont par ailleurs tenus au respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société.

Au 31 décembre 2023, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient **57,02 % du capital** et **58,39 %** des droits de vote contre **57,02 %** et **58,35 %** à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, la **SAS EMBREGOUR**, Administrateur détenait **54,54 % du capital** et **55,85 % des droits de vote**, contre respectivement 54,54 % du capital et 55,82 % des droits de vote au 31 décembre 2022.

À la date de publication du présent rapport, la part de capital de CIFE détenue par les administrateurs est nulle.

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2023, le Conseil avait quatre Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en juin 2014, Madame

Marie-Christine THERON nommée en juin 2015 et Madame **Émilie RICHAUD** nommée en juin 2016.

À la date de publication du présent rapport, le Conseil a deux Administrateurs indépendants : Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommé en juin 2014, et Madame **Émilie RICHAUD** nommée en juin 2016.

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société CIFE.

Rémunérations des Dirigeants et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration lors de la séance de renouvellement du mandat.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un seul indicateur de performance, le résultat consolidé annuel du groupe avant impôt. Cette rémunération variable due au titre d'un exercice est versée au cours du premier semestre de l'année suivant celle de la clôture de cet exercice.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature. Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions de surperformance, actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de cumul de contrat de travail et de mandat social.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence, ni d'indemnité de rupture, ni d'indemnité de départ.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui sur l'exercice précédent.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 2.3.4.2.

Les recommandations **R18** du Code MiddleNext sur le cumul contrat de travail et mandat social, **R19** sur les indemnités de départ, **R20** sur les régimes de retraite supplémentaires et **R21** sur les stock-options et attributions gratuites d'actions sont dans leurs principes suivies car ces éléments de rémunérations n'ont pas été mis en place.

Ratio d'équité

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio entre le niveau de la rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne et médiane des salariés à temps plein de la société. Il est intégré également un ratio vis-à-vis du SMIC. L'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices doit être présenté pour permettre la comparaison.

Il est indiqué ci-dessous les ratios d'équité entre le niveau de rémunération 2023 du Président-Directeur général et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société **SA CIFE, holding du Groupe**.

La recommandation **R16** du Code MiddleNext sur la définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est dans son principe globalement suivie. Les principales modalités, les montants totaux de rémunérations versées dont la part variable, la rémunération individuelle de chaque Administrateur sont mentionnés dans ce rapport. Nous mentionnons également les ratios d'équité ci-dessous. Enfin, des éléments complémentaires sont donnés directement en Assemblée générale.

Président - Directeur général	2023	2022	2021	2020	2019
Ratio d'équité avec rémunération moyenne	3,1	2,9	1,5	2,6	0,9
Ratio d'équité avec rémunération médiane	3,6	3,4	1,7	3,0	1,1
Ratio d'équité avec SMIC	18,3	18,1	8,6	15,3	5,8
Ratio d'équité avec SMIC (moy. glissante 3 dernières années)	15,2	14,1	9,9	9,0	9,5

Rémunérations des Administrateurs en 2023

Le Conseil d'Administration procède à la répartition de la somme annuelle globale allouée par l'Assemblée générale à titre de rémunération (ex. jetons de présence).

Le Conseil d'Administration a approuvé en séance du 27 novembre 2012 des modalités de répartition intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Ces modalités sont les suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe de la rémunération allouée sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable de la rémunération allouée sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fait dans les jours qui suivent le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2023 a revalorisé (dernière revalorisation datant de 2012) le montant

annuel des rémunérations allouées à **45 000 €uros** pour l'enveloppe générale et **25 000 €uros** pour l'enveloppe complémentaire des comités spécialisés.

À titre d'information complémentaire, pour 2023, le montant global versé a été de **43 289 €uros**. Le détail est indiqué dans le tableau de synthèse présenté en page 88.

Ainsi, il sera soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 25 juin 2024 de maintenir ces enveloppes de rémunérations.

La recommandation **R12** du Code MiddleNext sur la rémunération des membres du Conseil au titre de leurs mandats est dans son principe suivie.

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.6.4 de notre rapport de gestion.

Prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé, ni aucune garantie donnée par la société **SA CIFE** en faveur des membres du Conseil d'Administration.

3.1.4 Conditions de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

3.1.4.1 Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales a été approuvé par le Conseil d'Administration d'avril 2016 et actualisé le 25 juin 2019. Ce règlement précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les recommandations **R1** du Code MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil et **R9** sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil sont dans leurs principes suivies.

Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de cinq, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92), en Région parisienne ou au siège administratif à Saint-Herblain (44). Elles peuvent également se tenir par système de visio-conférence.

Le taux de présence physique, y compris en visio-conférence des Administrateurs, s'est élevé en 2023 à **95,06 %** contre 93,33 % sur l'exercice précédent.

Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 2 fois en 2023. La proportion à la clôture de l'exercice 2023 d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de **deux tiers** de ses membres.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à :

- L'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- L'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux Comptes ;
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- L'approbation des services autres que la certification des comptes ;
- La procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et à l'émission d'une recommandation sur les nominations et renouvellements des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité entend le Directeur général, le Secrétaire Général, la Directrice du Contrôle de Gestion et des Comptabilités et les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité d'audit reçoivent et étudient les conclusions des travaux des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels et annuels.

En 2023, le Comité a notamment consacré ses réunions à l'examen des comptes semestriels et annuels, à la revue de présentation de la synthèse des travaux d'audit de nos Commissaires aux Comptes, aux sujets de gestion des risques pour certaines entités du groupe suite à l'audit des Commissaires aux Comptes et aux sujets de conformité.

Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration qui lui-même se porte garant devant l'Assemblée Générale des actionnaires, organe souverain.

Comité des rémunérations et nominations

Le Comité s'est réuni 2 fois en 2023. La proportion à la clôture de l'exercice d'Administrateurs indépendants au sein de ce comité est de **deux tiers** de ses membres.

Ce Comité a notamment pour missions principales de :

- Formuler, auprès du conseil, des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de CIFE, les attributions d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'en contrôler l'application ;
- Proposer une politique générale d'attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- Examiner le système de répartition des rémunérations annuelles globales entre les membres du conseil ;
- Donner son avis à la Direction générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants ;
- Recommander au Conseil d'Administration les personnes susceptibles d'être nommées Administrateurs ou mandataires sociaux ;
- Veiller à la préparation de l'avenir quant à la composition des instances dirigeantes de la Société ;
- Débattre de la qualification d'administrateur indépendant de chaque administrateur lors de sa nomination et chaque année avant la publication du rapport financier annuel, et rendre compte de ses avis au Conseil d'Administration.

En 2023, le Comité a notamment consacré ses réunions à l'examen des rémunérations variables des principaux dirigeants, à l'étude et avis des plans d'attribution d'actions de surperformance.

La recommandation **R7** du Code MiddleNext sur la mise en place de comités est dans son principe suivie pour les comités d'audit et rémunérations.

À date, la recommandation **R8** du Code MiddleNext sur la mise en place d'un comité RSE n'a pas été étudiée.

Les travaux du Conseil d'Administration

En 2023, le Conseil s'est réuni **neuf fois**. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur désigné par le Conseil). Préalablement à chaque séance, les Administrateurs reçoivent un ordre du jour détaillé ainsi qu'un dossier comprenant l'ensemble des informations pour étude préalable de leur part.

Dans le courant de l'exercice 2023, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ceux au 30 juin 2023, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également validé, examiné, débattu de la pertinence de certains projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Il a participé activement au projet de rapprochement avec le Groupe Spie batignolles, notamment par la constitution d'un comité ad'hoc composé de trois administrateurs indépendants qui avaient pour mission de proposer au Conseil la désignation d'un expert indépendant, d'assurer le suivi de ses travaux et de préparer et suivre la documentation réglementaire.

Il a revu, autorisé, qualifié les différentes conventions entre les sociétés du Groupe et entre les sociétés disposant de dirigeants communs.

Il a alloué et autorisé le versement des rémunérations globales annuelles autorisées par l'Assemblée Générale.

Il a autorisé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Il a procédé à l'attribution des plans d'actions de surperformance.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

Depuis le début de l'année 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen et l'arrêté des comptes annuels de l'exercice 2023.

Les recommandations **R6** du Code MiddleNext sur l'organisation des réunions du Conseil et **R4** sur l'information des membres du Conseil sont dans leurs principes suivies.

Évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil n'a pas procédé à son évaluation. Compte tenu de la reconfiguration de la composition du Conseil d'Administration suite au changement d'actionnaire sur ce début d'année 2024, nous prévoyons de réactiver son évaluation après retour d'expérience en début d'année 2025 afin de suivre les recommandations **R13** et **R22** du code MiddleNext.

Cette procédure a pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

Synthèse de la composition du Conseil et Comités au 31 décembre 2023

Nom, prénom, titre ou fonction des membres du Conseil	Administrateur Indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat	Comité Audit	Comité RH et rémunérations	Expérience et expertise apportées	Taux de présence individuel	Rémunérations versées en 2023 en €
Olivier TARDY, Président - Directeur général	Non	1994	2024	-	-	Dirigeant d'entreprises, Membre familial	100%	6 400
Daniel TARDY, Administrateur	Non	1971	Démission en 2024	-	-	Membre familial	100%	3 200
SAS EMBREGOUR, représentée par Cécile JANICOT, Administrateur	Non	2020	Démission en 2024	-	Membre	Membre familial	100%	5 200
Nicole DURIEUX, Administratrice	Non	2002	Démission en 2024	Membre	-	Membre familial	100%	5 200
Frédéric GASTALDO, Administrateur	Oui	2014	2026	Président	-	Finance et stratégie	100%	5 200
Laurent BILLES GARABEDIAN, Administrateur	Oui	2014	Démission en 2024	Membre	Membre	Finance et stratégie	100%	7 200
Marie-Christine THERON, Administratrice	Oui	2015	Démission en 2024	-	Présidente	Ressources humaines	100%	5 200
Madame Emilie RICHAUD SOUCARET, Administratrice	Oui	2016	2025	-	-	Dirigeante d'entreprises, Connaissance du secteur	100%	3 200
Yves GABRIEL, Administrateur	Non	2019	Démission en 2024	-	-	Ancien dirigeant de Groupe, Connaissance du secteur	55,56%	2 489

Synthèse de la composition du Conseil et Comités à la date de publication du présent rapport

Nom, prénom, titre ou fonction des membres du Conseil	Administrateur Indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat	Comité Audit	Comité RH et rémunérations	Expérience et expertise apportées
Jean-Charles ROBIN, Président	Non	2024	2024	Membre	Membre	Dirigeant d'entreprises, connaissance du secteur
Frédéric GASTALDO, Administrateur	Oui	2014	2026	Président	Membre	Finance et stratégie
Aude MAURY, Administratrice	Non	2024	2025	-	-	Performance des achats, RSE, bilan carbone
Emilie RICHAUD-SOUCARET, Administratrice	Oui	2016	2024	Membre	Présidente	Dirigeante d'entreprises, Connaissance du secteur
Olivier TARDY, Administrateur, Directeur Général	Non	1994	2024	-	-	Dirigeant d'entreprises, Connaissance du secteur
Patrick ZULIAN, Administrateur	Non	2024	2025	-	-	Dirigeant d'entreprises, Connaissance du secteur

3.1.5 Autres éléments d'informations

Convocation des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à chaque Assemblée Générale des Actionnaires.

Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- Soit par mains levées ;
- Soit par assis et levés ;
- Soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- Soit par le Conseil d'Administration ;
- Soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi.

Résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet des quinze résolutions soumises au vote à la prochaine Assemblée Générale.

Les principales résolutions sont exposées dans les § 2.3.6.1 et 2.3.7 du rapport de gestion et le projet complet de résolutions est annexé au chapitre 7 du présent rapport.

Assemblées Générales des Actionnaires du 20 juin 2023 et du 18 décembre 2023

La société a organisé cette année deux Assemblées générales dans le centre de Paris, dans un lieu facilement accessible. Lors de ces réunions, le Conseil s'assure d'un temps de dialogue et d'échanges avec les actionnaires présents. Enfin et à l'issue de chaque Assemblée, le Conseil analyse le résultat des votes des résolutions.

Notre Assemblée Générale annuelle du 20 juin 2023 s'est tenue à Paris en la présence physique de ses actionnaires. Lors de cette séance, **67,37 %** des droits de vote étaient présents ou représentés contre 70,84 % en juin 2022. En juin 2023, les 13 résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées (12 à l'unanimité et 1 avec un pourcentage supérieur à 99%).

Notre Assemblée Générale mixte du 18 décembre 2023 s'est tenue à Paris en la présence physique de ses actionnaires. Lors de cette séance, **86,94 %** des droits de vote étaient présents ou représentés. Les 12 résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées à l'unanimité.

La recommandation **R14** du Code MiddleNext sur la relation avec les actionnaires est dans son principe suivie.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.3.5 de notre rapport de gestion.

Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Les conventions soumises à autorisation sont celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, rapport inclus dans le rapport financier annuel.

Par ailleurs, l'ensemble des conventions est revu et actualisé une fois par an en Conseil d'Administration lors de la 1^{ère} séance de l'année. Les conditions économiques et modalités sont exposées afin de qualifier de courantes ou non courantes chaque convention.

Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

La recommandation **R15** du Code MiddleNext recommande qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

En octobre 2023, la filiale principale **ETPO** a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes pour une durée de 3 années. Un bilan annuel sera réalisé et présenté à différentes instances de l'entreprise dont le comité de rémunérations. Des éléments complémentaires sur l'égalité des chances sont mentionnés au § 2.4.9.

3.1.6 Contrôle interne

3.1.6.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus auquel contribuent activement les collaborateurs, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- Le bon fonctionnement et l'efficacité des processus internes ;
- La fiabilité de l'information financière et des budgets ;
- Le respect des règles internes applicables, et la conformité aux lois et réglementations.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés ou maîtrisés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est l'ensemble des filiales que le Groupe contrôle exclusivement ou conjointement.

3.1.6.2 Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la structure et à chaque activité du Groupe.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- La Direction générale, chargée de donner des instructions et des orientations ;
- Le Secrétariat Général du Groupe, chargé d'émettre ou d'actualiser les normes financières et comptables IFRS applicables dans le Groupe ;
- La Direction Financière, du Contrôle de Gestion et des Comptabilités dépendant du Président - Directeur-général, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes et principes comptables, ainsi que les principes de gestion applicables dans le Groupe ;
- Les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence.

3.1.6.3 Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La société mère **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction générale. Elle est Administrateur de la principale filiale **ETPO** et en règle générale, Présidente des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables disposent des délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le système de reporting et de contrôle interne mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction générale et la Direction financière, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur direction. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé, du budget de vente, à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat au cours du temps.

Un reporting du portefeuille d'activités travaux (prise de commandes, activité et niveau résultant du carnet de commandes) est diffusé mensuellement à la Direction générale et commenté en Comité de Direction. Il fait par ailleurs également l'objet d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

En complément du suivi des résultats mensuels et semestriels statutaires, un process de Plan stratégique quantifié a été mis en place par la Direction générale afin de suivre la prévision et la réalisation d'objectifs chiffrés pluriannuels. Ce plan repose sur une définition de nos objectifs annuels complétée de deux actualisations en cours d'année.

La trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est diffusé mensuellement à la Direction générale. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

Les engagements hors bilan (principalement cautions marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières consolidées diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes consolidés semestriels et annuels.

Les comptes sociaux et consolidés sont systématiquement revus et présentés en Comité d'audit.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations à la Direction générale et au Comité d'audit.

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions réglementées est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction générale. Dans ces déclarations, la Direction générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et des réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par **CIFE**.

3.1.7 Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation de ses procédures internes.

Le rapprochement avec le Groupe Spie batignolles et l'intégration dans ce groupe permettra d'adapter, de faire évoluer, fiabiliser nos différents processus de reporting, de contrôle et d'améliorer le suivi opérationnel de nos activités au quotidien.

Les Commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport des comptes annuels, ce rapport est présenté au paragraphe 5.3 du présent document.

Le Conseil d'Administration

3.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les informations indiquées concernent la liste des mandats et fonctions exercés au **31 décembre 2023**.

Concernant les sociétés, et en dehors de CIFE, si elles sont cotées sur les marchés boursiers, il en est fait mention.

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY (FRA) Né le 17 février 1934, 88 ans Date Entrée au CA CIFE : 18 juin 1971 Date Échéance du mandat : démission janvier 2024 Administrateur indépendant : non Nombre d'actions CIFE détenues : 11 720	SA CIFE SAS EMBREGOUR SCI Alindez FWE Co, Inc Rural Living, Inc FW Fund Co, Inc	Administrateur - Président d'honneur Président Gérant Président Président Président
Monsieur Olivier TARDY (FRA) Né le 29 juillet 1960, 62 ans Date Entrée au CA CIFE : 17 juin 1994 Date Échéance du mandat : juin 2024 Administrateur indépendant : non Nombre d'actions CIFE détenues : 14 783	SA CIFE SA ETPO SARL ECG SARL IMMOBILIERE SANITAT SARL ETPO GUYANE SAS EMBREGOUR SRL NUTRIBIO CIFE CANADA INC ETPO GEODEX INC INVESTISSEMENTS ETPO GEODEX EC4 INC PSM TECHNOLOGIES INC	Administrateur Président - Directeur général Administrateur Président - Directeur général Gérant Gérant Gérant Directeur général Gérant Président et Administrateur Président et Administrateur Président et Administrateur Président et Administrateur Président et Administrateur
Madame Nicole DURIEUX (FRA) Née le 22 novembre 1963, 59 ans Date Entrée au CA CIFE : 08 avril 2002 Date Échéance du mandat : démission janvier 2024 Administrateur indépendant : non Nombre d'actions CIFE détenues : 1 300	SA CIFE SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
Madame Cécile JANICOT (FRA) Née le 18 août 1975, 47 ans Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2008 Administrateur indépendant : non Nombre d'actions CIFE détenues : 1 300	SA CIFE SA ETPO	Représentant permanent de la SAS EMBREGOUR, membre du Conseil d'Administration Représentant permanent de la SAS EMBREGOUR, membre du Conseil d'Administration
SAS EMBREGOUR (FRA) Siren 789234572 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE : 28 décembre 2020 par cooptation en remplacement de la SAS ALFRED DE MUSSET Date Échéance du mandat : démission janvier 2024 Administrateur indépendant : non Nombre d'actions CIFE détenues : 654 500	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT
Monsieur Frédéric GASTALDO (CHE) Né le 25 septembre 1963, 59 ans Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2014 Date Échéance du mandat : juin 2026 Administrateur indépendant : oui Nombre actions CIFE détenues : 120	SA CIFE CELEMAK AG MYSTROM AG SMARTLIFE CARE AG (filiale Helvetia, sté cotée) tiko Italia srl (filiale ENGIE, sté cotée) tiko services sas (filiale ENGIE, sté cotée) tiko Energy Solutions AG (filiale ENGIE, sté cotée)	Administrateur Président Président Président Président Président Directeur général

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN (FRA) Né le 25 juillet 1963, 59 ans Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2014 Date Échéance du mandat : démission avril 2024 Administrateur indépendant : oui Nombre d'actions CIFE détenues : 130	SA CIFE LBG Conseil Maison des Polytechniciens	Administrateur Gérant Président
Madame Marie-Christine THÉRON (FRA) Née le 02 novembre 1959, 63 ans Date Entrée au CA CIFE : 11 juin 2015 Date Échéance du mandat : démission janvier 2024 Administrateur indépendant : oui Nombre actions CIFE détenues : 120	SA CIFE AVENIR DIRIGEANT	Administrateur Président
Madame Emilie RICHAUD (FRA) Née le 25 mai 1974, 48 ans Date Entrée au CA CIFE : 10 juin 2016 Date Échéance du mandat : juin 2025 Administrateur indépendant : oui Nombre actions CIFE détenues : 120	SA CIFE SNM GARANDEAU MATERIAUX SAS FONTAULIERE SEM Territoires Charente SNE-CO	Administrateur Gérante Présidente Administratrice Administratrice
Monsieur Yves GABRIEL (FRA) Né le 19 mars 1950, 72 ans Date Entrée au CA CIFE : 25 juin 2019 Date Échéance du mandat : démission janvier 2024 Administrateur indépendant : non Nombre actions CIFE détenues : 120	SA CIFE KAUFMAN & BROAD (société cotée) SMABTP	Administrateur Administrateur Administrateur

3.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DITES DE SURPERFORMANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce prévoyant que l'Assemblée Générale ordinaire de la société **SA CIFE Compagnie Industrielle et Financières d'Entreprises** (la « Société ») doit être informée des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice écoulé par la Société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

Nous vous rappelons que, par décisions des Assemblées Générales mixtes à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 25 juin 2019, du 22 juin 2021, du 28 juin 2022 et 20 juin 2023, vous avez autorisé votre Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes de la société, au bénéfice de salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux, et portant sur un nombre maximal correspondant à 10 % du capital social (soit 120 000 actions) de votre société.

Durant l'exercice **2021**, et sur la base de l'autorisation votée le 25 juin 2019, les Conseils d'Administration du 12 janvier 2021 et du 27 avril 2021 ont décidé respectivement la mise en œuvre de cette délégation par la mise en place de plans d'attribution de 3 280 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 12 janvier 2023 et 700 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 27 avril 2022. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la fin de période d'acquisition.

Durant l'exercice **2022**, et sur la base de l'autorisation votée le 22 juin 2021, le Conseil d'Administration du 18 janvier 2022 a décidé la mise en œuvre de cette délégation par la mise en place de plans d'attribution de 4 250 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 18 janvier 2024. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la fin de période d'acquisition.

Durant l'exercice **2023**, et sur la base de l'autorisation votée le 28 juin 2022, le Conseil d'Administration du 17 janvier 2023 a décidé la mise en œuvre de cette délégation par la mise en place de plans d'attribution de 5 150 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 17 janvier 2025. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la fin de période d'acquisition.

En conséquence de l'adoption des 2^{ème} et 3^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du **18 décembre 2023**, et en application des articles L. 228-99, 3° et R. 228-91 du Code de commerce, le nombre d'actions gratuites attribuées, dont la période d'acquisition n'a pas expiré au 17 janvier 2024, a été ajusté afin de protéger les droits des titulaires d'actions gratuites.

Seuls les plans d'attributions d'actions gratuites 2023 et 2022 ont été concernés.

Le ratio d'ajustement a été fixé à **1,629** selon le calcul suivant : **Valeur de l'action CIFE avant les Distributions / (Valeur de l'action CIFE avant les Distributions - Montant des Distributions par action CIFE)**.

- la « **Valeur de l'action CIFE avant les Distributions** » est égal à 94,93 euros, correspondant à la moyenne arithmétique des moyennes pondérées par les volumes des cours de l'action CIFE constatées sur le marché réglementé Euronext Paris pendant les 3 dernières séances de bourse qui précèdent le 22 décembre 2023, et
- le « **Montant des Distributions par action CIFE** » est égal à 36,66 euros,

Le nombre d'actions gratuites, tel qu'ajusté par le Conseil d'Administration, est, le cas échéant, arrondi à l'unité supérieure.

En conséquence de l'ajustement susvisé et sur la base des effectifs bénéficiaires présents, 5 546 actions sont attribuées au titre du Plan 2022 et 7 663 actions au titre du plan 2023.

1) Actions gratuites attribuées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux mandataires sociaux de la **Société SA CIFE** par la Société et par les sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce

Néant

2) Actions gratuites attribuées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 **aux mandataires sociaux** par les sociétés contrôlées au sens de l'article 233-16 du Code de commerce à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent

Néant

3) Actions gratuites attribuées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la Société et par les sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, aux **dix salariés de la Société SA CIFE et des sociétés détenues à plus de 10 % par CIFE**, non mandataires sociaux dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé

Référence du plan	Nombre d'actions attribuées	Cours à la date attribution	Date attribution	Date Acquisition	Société attributrice
Plan 2023	3 450 ⁽¹⁾	50,00 €	17/01/2023	17/01/2025	CIFE

(1) 3 450 actions sur la base de l'attribution initiale et 5 625 sur la base ayant fait l'objet du réajustement décrit ci-dessus

La propriété des actions attribuées du Plan 2023 sera transférée à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de présence dans le Groupe du bénéficiaire, soit après un délai de 2 ans suivant la date d'attribution tel que défini par le règlement établi pour cette attribution. Le bénéfice des actions est également assorti de la réalisation des conditions de performances. Ces conditions de performances sont déclenchées en cas de surperformance atteinte sur les objectifs annuels de rémunération variable des bénéficiaires. Les objectifs peuvent être de nature économique groupe et/ou filiales/agences, de nature prévention/sécurité.

4) Actions gratuites attribuées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la Société et par les sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires par catégorie de bénéficiaires.

Plan 2023

Catégories	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées
Dirigeant mandataire social de CIFE	-	-
Dirigeant mandataire social d'autres sociétés liées	-	-
Cadres de direction	16	5 150
Autres salariés	-	-
Total	16	5 150

La propriété des actions attribuées du Plan 2023 sera transférée à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de présence dans le Groupe du bénéficiaire, soit après un délai de 2 ans suivant la date d'attribution tel que défini par le règlement établi pour cette attribution. Le bénéfice des actions est également assorti de la réalisation des conditions de performances. Ces conditions de performances sont déclenchées en cas de surperformance atteinte sur les objectifs annuels de rémunération variable des bénéficiaires. Les objectifs peuvent être de nature économique groupe et/ou filiales/agences, de nature prévention/sécurité.

5) Actions gratuites acquises définitivement durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 par catégorie de bénéficiaires :

Plan 2021

Catégories	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions acquises
Dirigeant mandataire social de CIFE	-	-
Dirigeant mandataire social d'autres sociétés liées	-	-
Cadres de direction	12	2 280
Autres salariés	-	-
Total	12	2 280

La propriété des actions attribuées du Plan 2021 a été transférée définitivement le 12 avril 2023, soit après un délai de 2 ans suivant la date d'attribution tel que défini par le règlement établi pour cette attribution. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la période d'acquisition.

4

Chapitre 4

4.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2023 DU GROUPE CIFE	98
4.1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2023	98
4.1.2	Compte de résultat consolidé et État du résultat global	100
4.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2023	101
4.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	102
4.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	103
4.2.1	Faits significatifs au 31 décembre 2023	103
4.2.2	Informations relatives au périmètre de consolidation	103
4.2.3	Principaux principes et méthodes comptables	106
4.2.4	Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2023	113
4.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	129

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2023 DU GROUPE CIFE

4.1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
		Net	Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	a	236	299
Goodwill	b	1 701	1 413
Immobilisations corporelles	a	36 705	41 057
Immeubles de placement		-	5 417
Titres mis en équivalence	c	3 123	14 878
Autres actifs financiers	d	2 297	1 912
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	e	-	5 000
Impôts différés	4.2.4.4	3 233	928
TOTAL ACTIF NON COURANT		47 295	70 904
Actif courant			
Stocks	f	1 873	12 711
Clients	g;j	85 086	116 097
Autres créances opérationnelles	h	24 093	24 900
Impôts courants	h	1 493	2 367
Autres actifs	h	2 157	724
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	i	3 191	12 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie	i	76 555	64 608
TOTAL ACTIF COURANT		194 448	234 109
Actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)		67 308	-
TOTAL DE L'ACTIF	4.2.4.2	309 051	305 013

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Équivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital	k	24 000	24 000
Réserves consolidées		30 748	69 783
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		1 962	7 338
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		56 710	101 121
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		6 787	3 852
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		63 497	104 973
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	o	12 153	17 363
Impôts différés	4.2.4.4	2 820	2 561
Provisions non courantes	m	2 150	2 354
TOTAL PASSIF NON COURANT		17 123	22 278
Passif courant			
Fournisseurs		55 564	47 880
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	o	5 762	11 374
Dettes d'impôt sur le résultat		3 119	953
Provisions courantes	n	18 111	10 523
Avances et acomptes reçus	j	15 733	17 338
Autres dettes opérationnelles ⁽¹⁾		77 885	39 211
Autres passifs	j	17 393	50 483
TOTAL PASSIF COURANT		193 567	177 762
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)		34 864	-
TOTAL DES PASSIFS		245 554	200 040
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4.2.4.3	309 051	305 013

(1) dont 43 992 k€ de dividendes à payer en 2023

4.1.2 Compte de résultat consolidé et État du résultat global

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2023 DÉCEMBRE 2022 ⁽²⁾	
		Net	Net
Chiffre d'affaires		242 021	204 111
Autres produits de l'activité		367	954
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.2.4.5	242 388	205 065
Achats consommés		-115 834	-92 010
Charges de personnel		-53 597	-51 237
Charges externes		-51 415	-42 480
Impôts et taxes		-1 841	-1 600
Dotations nettes aux amortissements		-11 038	-10 742
Dotations nettes aux provisions		-7 527	-1 081
Variation de stocks de produits en cours		182	-17
Autres produits et charges d'exploitation		-305	-89
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 013	5 809
Autres produits et charges opérationnels		1 479	-8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2.4.5	2 492	5 801
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 452	425
Coût de l'endettement financier brut		-749	-507
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4.2.4.5	703	-82
Autres produits et charges financiers		938	493
Quote-part du résultat des entreprises associées		550	539
Impôt sur le résultat		-1 834	-987
Résultat net des activités poursuivies		2 849	5 764
Résultat net des activités cédées (IFRS5)		629	2 308
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	4.2.4.5	3 478	8 072
Part du groupe		1 962	7 338
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		1 516	734
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 171 796	1 172 598
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros ⁽¹⁾	4.2.4.6	1,67	6,26
Résultat net de la période		3 478	8 072
Éléments recyclables en résultat net			
- Variation des écarts de conversion		-520	169
Éléments non recyclables en résultat net			
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (IAS19)		167	426
- Ajustement de la juste valeur sur portefeuille d'instruments de capitaux propres		103	20
Total éléments recyclables et non recyclables en résultat net		-250	615
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		3 228	8 687
Part du groupe		1 768	7 953
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		1 460	734

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

(2) La colonne 2022 correspond aux éléments publiés retraités de la norme IFRS 5 sur les activités cédées en vue de la vente.

4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2023

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
Trésorerie nette à l'ouverture		59 475	41 685
Résultat net avant Impôts sur les résultats		4 683	6 752
Résultat net avant Impôts des activités cédées (IFRS5)		1 064	3 169
Impôts sur les résultats		-2 269	-1 849
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-1 615	-2 828
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2 615	46
+ Dotations aux amortissements et provisions		22 905	15 988
- Reprises d'amortissements et de provisions		-3 639	-4 095
+ Résultats sur cession		-485	-803
+ Résultats sur cession non courant		-3 228	-
+ impôts différés		-1 546	11
= Capacité d'autofinancement		18 485	16 391
Variation de stocks		1 208	-2 432
Variation des créances clients et acomptes reçus		9 124	-33 186
Variation des dettes fournisseurs et acomptes versés		7 402	7 588
Variation des autres créances et dettes d'exploitation		-2 539	7 125
Variation des comptes de régularisation		-13 241	36 472
= Variation des besoins en fonds de roulement		1 954	15 567
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	20 439	31 958
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		5 167	-458
Acquisitions d'immobilisations :			
● Incorporelles		-53	-134
● Corporelles ⁽²⁾		-16 763	-15 810
● Financières		-553	-572
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		11 013	2 183
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-2 045	-2 987
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-8 401	-17 320
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		-554	146
Encaissements liés aux nouveaux emprunts ⁽²⁾		7 376	11 811
Remboursements d'emprunts ⁽³⁾		-9 982	-7 025
Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants		14 511	615
Augmentation (nette) des capitaux propres		-	-
Dividendes payés ⁽¹⁾		-2 656	-2 376
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	9 249	3 025
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		-653	591
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	A+B+C	21 288	17 663
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		3 960	279
Variation de périmètre		-	-
Écarts et variations de conversion		-279	127
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		-149	158
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		80 484	59 475
<i>Dont flux de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente (IFRS5)</i>		4 033	222

(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités aux dividendes décaissés

(2) Dont investissements bruts et emprunts de Crédit bail et de location IFRS 16 : 4 132 k€ en 2023 et 6 624 k€ en 2022

(3) Dont remboursement de la dette de Crédit bail et de location IFRS 16 : 4 527 k€ en 2023 et 3 529 k€ en 2022

NOTES DÉCEMBRE 2023 DÉCEMBRE 2022

Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)	i	80 484	59 475
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant	i	3 191	12 702
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)	i	-	5 000
TRÉSORERIE NETTE ET ACTIFS DE GESTION DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	i	83 675	77 177
<i>Dont trésorerie nette à la clôture des activités détenues en vue de la vente (IFRS 5)</i>		<i>4 033</i>	<i>222</i>
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		6 498	17 175
<i>dont Variation de la Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (IFRS 5)</i>		<i>3 811</i>	<i>NA</i>

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe				Total	Minoritaires Participations pas le contrôle	Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat			
Capitaux propres au 01 JANVIER 2022	24 000	858	45 042	25 924	95 824	3 968	99 792
Retraitement 01 JANVIER 2022							
Affectation du Résultat 2021	-	-	-4 344	4 344	-	-	-
Mouvements Titres en autocontrôle	-	-	-	-24	-24	-	-24
Dividendes distribués en 2022	-	-	-	-1 997	-1 997	-379	-2 376
Retraitement réserves consolidées	-	-	-	1	1	-	1
Variation de périmètre	-	-	-	-636	-636	-471	-1 107
<i>Résultat consolidé 2022</i>	-	-	-	7 338	7 338	734	8 072
Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	615	615	-	615
Résultat global de la période				7 953	7 953	734	8 687
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	24 000	858	40 698	35 565	101 121	3 852	104 973
Retraitement 01 JANVIER 2023							
Affectation du Résultat 2022	-	-	-3 162	3 162	-	-	-
Mouvements Titres en autocontrôle	-	-	-	-35	-35	-	-35
Dividendes distribués en 2023	-	-	-	-46 335	-46 335	-313	-46 648
Retraitement réserves consolidées	-	-	-	329	329	38	367
Variation de périmètre	-	-	-	-138	-138	1 750	1 612
<i>Résultat consolidé 2023</i>	-	-	-	1 962	1 962	1 516	3 478
Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-194	-194	-56	-250
Résultat global de la période	-	-	-	1 768	1 768	1 460	3 228
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 000	858	37 536	-5 684	56 710	6 787	63 497

4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 décembre 2023,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2023.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 23 avril 2024 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 25 juin 2024.

4.2.1 Faits significatifs au 31 décembre 2023

Dans la continuité de l'exercice précédent, notre activité annuelle (retraite IFRS5) est en progression de **18,5 %** par rapport à l'exercice précédent.

Nos résultats opérationnels intègrent cette année des éléments non récurrents avec des profits nets sur cession d'actifs notamment chez **ETPO Géodex** et des charges nettes liées aux études et conseils sur le projet d'acquisition par le Groupe Spie batignolles SAS qui a été initié dans le courant de l'année 2023.

En 2023, les **Groupe ETPO** et **Groupe Spie batignolles** sont entrés en négociation exclusive pour initier un processus de rapprochement. Celui-ci s'est fait par l'acquisition du bloc majoritaire familial en janvier 2024 puis par le lancement d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde du capital. À l'issue cette Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est clôturée le 5 avril 2024, le Groupe Spie batignolles détenait **92,79 %** du capital.

Des informations complémentaires sont mentionnées aux § 5.2.1 et 5.2.3.18 de l'annexe des comptes sociaux de la société mère CIFE.

4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

Société consolidante :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 k€

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière.

Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer, en Amérique du Nord et en Afrique.

4.2.2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Activité BTP		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SA ETPO	SAINT-HERBLAIN (44)	320 116 916	99,99%	99,99%
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	100,00%	100,00%
SAS TETIS	BELLEVIGNY (85)	394 453 237	100,00%	100,00%
SAS ISMER	LANESTER (56)	334 980 729	100,00%	100,00%
SAS JEAN NEGRI & FILS	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00%	85,00%
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00%	72,25%
SARL DRAGAGE MARINE ASSISTANCE	PORT LA NOUVELLE (11)	798 656 344	75,00%	63,75%
SARL SCAPHOCEAN	SAINT-NAZAIRE (44)	344 173 695	100,00%	100,00%
SAS EVIAA MARINE	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33)	414 835 736	75,00%	75,00%
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	100,00%	100,00%
SARL ETPO MARTINIQUE	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00%	100,00%
SAS SOMATRAS	DUCOS (97)	324 156 595	60,00%	60,00%
SAS ETPO GUADELOUPE	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	100,00%	100,00%
SARL ETPO GUYANE	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00%	100,00%
SAS PICO OCEAN INDIEN	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	100,00%	100,00%
SARL ETPO REUNION	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00%	100,00%
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00%	100,00%
SAS TTCP	SAINTE CLOTILDE (97)	810 878 488	51,00%	51,00%
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (MAROC)	R.C 278819	85,00%	72,25%
CIFE CANADA INC.	BOISBRIAND (CANADA)	921462-3	100,00%	100,00%
ETPO GEODEX INC.	BOISBRIAND (CANADA)	921467-4	80,10%	80,10%
EC4 INC.	SAINT-JEROME (CANADA)	1175473397	70,00%	70,00%
CONSTRUCTION TECH INC.	ROUYN-NORANDA (CANADA)	1177728657	100,00%	70,00%
SARL LITTORAL DREDGING SERVICES	DOUALA (CAMEROUN)	RC/DLA/2013/B/3887	93,67%	79,62%
SA SCE AU PORT DE DOUALA BONABERI	DOUALA (CAMEROUN)	RC/DLA/2022/B/6357	100,00%	85,00%
SAS HOLDING POSTE 17	SAINT-HERBLAIN (44)	919 257 758	100,00%	85,00%
SARL IVORY COAST MARITIME WORKS	ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)	CI-ABJ-03-2022-B13-10643	100,00%	85,00%
Activités immobilières				
SCI DE L'OCEAN	BELLEVIGNY (85)	484 984 067	100,00%	100,00%
SCI CIFE PENHOAT	SAINT-HERBLAIN (44)	820 627 180	100,00%	100,00%
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	87,00%	87,00%

4.2.2.2 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Néant

4.2.2.3 Sociétés mises en équivalence

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41%	7,41%
SAS TECHNIREP	ORLY (94)	692 027 287	99,00%	99,00%
PSM TECHNOLOGIES INC.	MONTREAL (CANADA)	9248-7867	51,00%	51,00%
SARL OCETRA	LE PORT (97)	799 307 913	36,70%	36,70%
SA SPIA	DOUALA (CAMEROUN)	RC/DLA/2019/B/4925	46,00%	39,10%
ECHP INC.	SAINT-JEROME (CANADA)	1178507431	50,00%	50,00%

4.2.2.4 Sociétés Activités destinées à la vente (IFRS 5)

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS OCEANIC PROMOTION	SAINT-HERBLAIN (44)	335 050 894	100,00%	100,00%
SAS ETPO IMMOBILIER	NANTERRE (92)	832 049 480	100,00%	100,00%
SARL IMMOBILIERE SANITAT	SAINT-HERBLAIN (44)	343 254 496	100,00%	100,00%
SARL ECG	SAINT-HERBLAIN (44)	868 801 598	100,00%	100,00%
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST (mise en équivalence)	BOUGUENAI (44)	528 963 952	5,00 %	5,00%
SAS AGOS	NANTERRE (92)	979 579 760	100,00%	100,00%
SCI PARC COLETRIE	SAINT-HERBLAIN (44)	485 189 336	100,00%	100,00%
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00%	100,00%
SCCV SAINT-MAUR LES JARDINS DE LA CONVENTION	NANTERRE (92)	882 204 050	100,00%	100,00%
SCCV ABLON RUE DU BAC	NANTERRE (92)	894 192 194	100,00%	100,00%
SCCV BUSSY CURIE	NANTERRE (92)	905 385 712	100,00%	100,00%
SCCV JEAN-EMILE LABOUREUR	SAINT-HERBLAIN (44)	914 918 750	100,00%	100,00%
SCCV ALFORT	NANTERRE (92)	920 408 242	100,00%	100,00%
SCCV LOUIS BLANC	NANTERRE (92)	922 777 214	70,00%	70,00%
SCCV PASSERELLE	SAINT-HERBLAIN (44)	922 526 249	100,00%	100,00%
SCCV VIGILANCE	SAINT-HERBLAIN (44)	921 067 328	100,00%	100,00%
SCCV ALLIER	SAINT-HERBLAIN (44)	951 847 227	100,00%	100,00%
SCCV ESTUAIRE	SAINT-HERBLAIN (44)	953 642 642	100,00%	100,00%
SCCV MAGNY 1 (mise en équivalence)	NANTERRE (92)	978 127 058	49,00%	49,00%
SCI GARENNE	SAINT-HERBLAIN (44)	921 059 887	100,00%	100,00%
SCCV LA GAUDINIÈRE (mise en équivalence)	NANTES (44)	532 045 382	50,00%	50,00%
SCCV 95 REPUBLIQUE (mise en équivalence)	NANTERRE (92)	832 797 534	50,00%	50,00%
SAS ETPOMNIA (mise en équivalence)	PARIS (75)	829 713 684	30,00%	30,00%
SARL BASSE ILE (mise en équivalence)	VERTOU (44)	837 815 927	50,00%	50,00%
SCCV ILOT 3D (mise en équivalence)	SAINT-HERBLAIN (44)	839 612 504	50,00%	50,00%
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	100,00%	100,00%
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00%	100,00%
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		99,09%	99,09%
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00%	86,00%

4.2.2.5 Variations du périmètre de consolidation

Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- Créations des sociétés immobilières **SCCV ALLIER** et **SCCV ESTUAIRE**, détenues à hauteur de 100,00 % du capital et **SCCV MAGNY 1**, détenue à hauteur de 49,00 % du capital ;
- Création de la société **AGOS**, détenue à hauteur de 100 % du capital ; Cette entité a fait l'acquisition sur l'exercice des 5% détenus dans la société **AGO** ;
- Création de la société canadienne **ECHP INC.**, détenue à 50,00 % du capital, spécialisée dans l'expertise en construction, basée à Saint-Jérôme au Québec (Canada).

Au cours de la période, les variations significatives constatées sont les suivantes :

- En juillet 2023, la part du Groupe dans la société martiniquaise **SOMATRAS (SOCIÉTÉ MARTINIQUEUSE DE TRAVAUX Spéciaux)**, spécialisée dans le diagnostic, est passée de 30,00 % à 60,00 % par rachat des parts majoritaires ;
- **EC4 INC.** a porté sa participation au capital de **CONSTRUCTION TECH INC.** à 100,00 % ;
- **CIFE CANADA** a porté sa participation au capital de **EC4 INC.** à 70,00 % par cession de 5,00 % à un associé minoritaire.

Au cours de la période, l'objet social étant réalisé, est sortie du périmètre l'entité immobilière **SCCV TEMPLAIS**.

En septembre 2023, dans le cadre de la réorganisation de ses activités, notre filiale **CIFE CANADA** a cédé la filiale immobilière **INVESTISSEMENTS ETPO GEODEX**.

4.2.3 Principaux principes et méthodes comptables

4.2.3.1 Normes et Interprétations appliquées

Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter du 1^{er} janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Groupe applique les normes **IFRS 5,9,10,11,12,15** et **16** et **IAS 28** révisée.

Concernant la norme IFRIC 23 sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux, le Groupe considère qu'aucun impact n'est à constater sur le compte de résultat de la période. La présentation des états financiers consolidés conforme aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Groupe CIFE n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation, paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2023 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

4.2.3.2 Principes et méthodes comptables

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des

produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. § 4.2.3.5), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. § 4.2.3.3) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. § 4.2.3.7 et 4.2.3.8).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents,

ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes sociaux des filiales.

Enfin, lorsque la société mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. À la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du Goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre, à l'exception d'anciennes SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 novembre et qui ne sont plus significatives.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par

secteurs géographiques : France métropole, France DOM, International.

Conformément à la norme **IFRS 8**, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'**IFRS 8**, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les activités abandonnées sont présentées de la façon suivante dans les états financiers :

- Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan ; les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du Groupe continuent d'être éliminées en consolidation. Le bilan comparatif n'est pas retraité.
- Le résultat net d'impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.
- Les flux de trésorerie des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement dite ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

États financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du

cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2023	2022	2023	2022
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau Leu roumain RON	0,200981	0,202041	0,201963	0,202675
AMERIQUE DU NORD					
- États-Unis	Dollar des États-Unis USD	0,904977	0,937559	0,923446	0,952381
- Canada	Dollar canadien CAD	0,682967	0,692521	0,683995	0,729714
AFRIQUE					
- Maroc	Dhiram marocain MAD	0,09057	0,09002	0,091221	0,093972
- Communauté Financière Africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Opérations Intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- À hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- À hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire. Certains contrats de construction font l'objet d'un traitement spécifique pour tenir compte du risque propre à certaines contreparties et à l'environnement économique des pays dans lesquels elles opèrent. Pour ce faire, une provision de prudence d'un montant maximal de 10% du prix de vente total du contrat est incluse dans les coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont comptabilisés proportionnellement à l'avancement des programmes mesuré par le produit :

- du prorata des coûts cumulés engagés directement rattachables à la construction (y compris le prix de revient du foncier) par rapport au budget total prévisionnel (actualisé à chaque clôture) et,
- du prorata des ventes régularisées sur le total des ventes enregistrées correspondant à l'avancement de la commercialisation.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est donc le démarrage des travaux de construction combiné à la signature d'actes authentiques de vente.

4.2.3.3 Actif non courant

Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste "Goodwill". Les Goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un Goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériels et outillages : de 5 à 15 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau : de 3 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété

des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IFRS 16. Les locations financement et crédits-bails correspondent à du matériel d'exploitation et à des biens immobiliers.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement".

Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés ci-dessus.

Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes "prêts" et "dépôts, cautionnements et créances immobilisés" font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

4.2.3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation (intégration fiscale) et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

4.2.3.5 Actif courant

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

En application de la norme IFRS 9, l'analyse historique des pertes constatées ne révèle pas de risques de pertes significatives nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

4.2.3.6 Capitaux propres consolidés

Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS.

En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

4.2.3.7 Passif non courant

Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §4.2.4.3).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. En cas de plafonnement du régime à prestations définies, la période de comptabilisation correspond à celle précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. La date de début de comptabilisation est décalée et correspond à la première année retenue pour l'acquisition des droits à prestation. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge de personnel. Les écarts actuariels des indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés directement en capitaux propres.

4.2.3.8 Passif courant

Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euros Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Écarts actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en réserves consolidées.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

4.2.3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto-contrôle sont déduites du nombre d'actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

4.2.3.10 Actions gratuites dites de surperformance

Les plans accordés donnent lieu à la comptabilisation d'une charge relative à l'estimation de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. La contrepartie de la charge est une augmentation de réserves.

Pour les plans d'actions gratuites, la valorisation est basée sur le cours de l'action au jour de l'attribution pondérée ou non par l'estimation raisonnable d'atteinte des critères d'attribution des actions. L'avantage est réparti sur la période d'acquisition des droits (deux ans).

La synthèse des informations est présentée au § 4.2.4.3.

4.2.3.11 Autres informations

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au § 4.2.4.10.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Concours bancaires courants (découverts bancaires).

4.2.3.12 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'€uro qui pénalise le financement €uro de sa filiale roumaine. Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie, en Afrique et les actifs de trésorerie libellés en devise représentent environ 18 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées dans le § 4.2.4.2.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent dans le § 4.2.4.3.

4.2.4 Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2023

4.2.4.1 Impacts de la norme IFRS5 sur les états financiers 31 décembre 2023

Les activités du pôle **Immobilier** et de la participation dans la société **SCAGO** remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie "Actifs détenus en vue de la vente" au 31 décembre 2023.

La présente note présente les éléments de ces activités au 31 décembre 2023.

Les reclassements IFRS 5 réalisés sur le compte de résultats au 31 décembre 2023 et 2022 correspondent aux flux sur activités cédées et sont détaillés ci-dessous :

Compte de résultat consolidé

En k€	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
	Net	Net
Chiffre d'affaires	15 364	17 825
Autres produits de l'activité	-	-
Total Produits des activités ordinaires	15 364	17 825
Achats consommés	-11 140	-13 107
Charges de personnel	-1 716	-1 708
Charges externes	-3 257	-2 840
Impôts et taxes	-699	-593
Dotations nettes aux amortissements	-267	-241
Dotations nettes aux provisions	-302	511
Variation de stocks de produits en cours	2 649	337
Autres produits et charges d'exploitation	20	592
Résultat opérationnel courant	652	776
Autres produits et charges opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	652	776
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	51	-
Coût de l'endettement financier brut	-348	-82
Coût de l'endettement financier net	-297	-82
Autres produits et charges financiers	-356	187
Quote-part du résultat des entreprises associées	1 065	2 289
Impôt sur le résultat	-435	-862
Résultat net	629	2 308

Les reclassements IFRS 5 réalisés sur le Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023 et 2022 correspondent aux flux sur activités cédées sont détaillés ci-dessous :

Tableau de flux de trésorerie

En k€	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'exploitation	5 167
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-554	146
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-653	591
Incidence des écarts de conversion	-149	158
Variation de la trésorerie nette	3 811	437
Trésorerie à l'ouverture	222	-215
Flux nets	3 811	437
Trésorerie nette à la clôture	4 033	222

Les reclassements IFRS 5 réalisés sur le bilan au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-dessous :

Bilan ACTIF (en k€)	31/12/2023		31/12/2023 net
	avant reclassement IFRS 5	Reclassement IFRS 5	
<i>Actif non courant</i>			
Immobilisations incorporelles	236	-	236
Goodwill	1 701	-	1 701
Immobilisations corporelles	37 311	606	36 705
Immeuble de placement	5 323	5 323	-
Titres mis en équivalence	12 768	9 645	3 123
Autres actifs financiers	2 327	30	2 297
Impôts différés	3 254	21	3 233
Actif non courant	62 920	15 625	47 295
<i>Actif courant</i>			
Stock	11 615	9 742	1 873
Clients	109 631	24 545	85 086
Autres créances opérationnelles	32 871	8 778	24 093
Impôts courants	1 493	-	1 493
Autres actifs financiers	2 228	71	2 157
Actifs financiers de gestion et trésorerie courant	3 191	1 710	1 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 102	6 837	78 265
Total Actif courant	246 131	51 683	194 448
Actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5)	-	67 308	67 308
Total de l'actif	309 051	-	309 051

Bilan PASSIF (en K€)	31/12/2023		31/12/2023 net
	avant reclassement IFRS 5	Reclassement IFRS 5	
Capitaux propres	63 497	-	63 497
<i>Passif non courant</i>			
Emprunts et dettes financières (part à +1 an)	12 895	742	12 153
Impôts différés	3 185	365	2 820
Provisions non courantes	2 618	468	2 150
Total Passif non courant	18 698	1 575	17 123
<i>Passif courant</i>			
Fournisseurs	55 741	177	55 564
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	10 335	4 573	5 762
Dettes d'impôt sur le résultat	3 119	-	3 119
Provisions courantes	18 155	44	18 111
Avances et acomptes reçus	15 733	-	15 733
Autres dettes opérationnelles ⁽¹⁾	84 940	7 055	77 885
Autres passifs	38 833	21 440	17 393
Total Passif courant	226 856	33 289	193 567
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5)	-	34 864	34 864
Total des capitaux propres et passif	309 351	-	309 351

(1) Dont 43 992 k€ de dividendes à payer en 2023

4.2.4.2 Bilan Actif

Actifs non courants

a) Variation des immobilisations brutes

	Éléments Incorporels	Éléments Corporels ⁽¹⁾	Éléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
- Valeurs brutes à l'ouverture	899	117 677	1 914	120 490	27 116
- Acquisitions et augmentations	53	16 560	553	17 166	4 129
- Cessions, diminutions et transferts	-106	-18 739	-284	-19 129	-3 138
- Incidence de la variation du périmètre	17	-186	92	-77	694
- Incidence de la variation de change	-1	-690 ⁽²⁾	54	-637	-21
- Reclassement sur actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-13 800	-30	-13 830	-
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE	862	100 822	2 299	103 983	28 780

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux États-Unis et Canada

Variation des amortissements et des provisions

	Éléments Incorporels	Éléments Corporels ⁽¹⁾	Éléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
- Amortissements et provisions à l'ouverture	600	71 203	2	71 805	15 180
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	113	11 192	-	11 305	4 178
- Cessions, diminution et transferts	-100	-11 949	-	-12 049	-2 301
- Incidence de la variation du périmètre	13	1 908	-	1 921	-
- Incidence de la variation de change	-	-365 ⁽²⁾	-	-365	-13
- Reclassement sur actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-7 872	-	-7 872	-
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	626	64 117	2	64 745	17 044

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux États-Unis et Canada

Synthèse des valeurs nettes comptables

	Éléments Incorporels	Éléments Corporels	Éléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
Valeurs brutes à la clôture	862	100 822	2 299	103 983	28 780
Montant des Amortissements et Provisions	626	64 117	2	64 745	17 044
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	236	36 705	2 297	39 238	11 736

Immeubles de placements

	31/12/2022	Variation	Variation Change ⁽¹⁾	Flux IFRS5	31/12/2023
Valeurs brutes	12 897	327	-454	-12 764	6
Montant des Amortissements	7 480	232	-265	-7 441	6
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	5 417	95	-189	-5 323	-

(1) aux États-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique. Compte tenu de l'application de la norme IFRS5, un reclassement significatif sur ce poste a été effectué notamment sur les actifs localisés aux États-Unis. À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable du solde de ces actifs est nulle pour une juste valeur estimée à **190 k€** (expertise 08/2023).

À la clôture de l'exercice, la plus-value latente brute s'élève donc à **190 k€** dont **190 k€** en part du groupe.

b) Goodwill : Évolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2022	Variation	Brut 31/12/2023	Cumul Dépréc. 31/12/2023	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Ecart d'acquisition	2 345	284	2 629	928	1 701	1 413
TOTAL	2 345	284	2 629	928	1 701	1 413

En 2023, un goodwill de **362 k€** a été constaté lors de la prise de participation complémentaire de la société **SOMATRAS** et sa mise en intégration globale.

Les goodwill avec une valeur nette comptable non nulle sont principalement afférents aux entités **NEGRI, TETIS, EC4, SOMATRAS** et **ISMER**.

c) Titres mis en équivalence

	2023			2022		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
- Secteur BTP						
DPCC	7,41%	9	-	7,41%	8	-
PSM Technologies	51,00%	62	95	51,00%	-	-42
ECHP	50,00%	2	2	-	-	-
TECHNIREP ⁽¹⁾	99,00%	2558	434	99,00%	2123	397
OCETRA	36,71%	492	48	36,71%	477	66
SOMATRAS (jusqu'au 30 juin 2023)	30,00%	-	-20	30,00%	1278	112
SPIA	46,00%	-	-9	46,00%	-	6
Sous-total Secteur BTP		3 123	550			
- Secteur Actifs destinés à la vente						
SC Aéroports du Grand Ouest	5,00%	8 457	1075	5,00%	7 383	1 046
SCCV La Gaudinière	50,00%	-	-53	50,00%	10	9
SARL Basse Ile	50,00%	-	-122	50,00%	0	-55
SCCV Ilot 3D	50,00%	128	127	50,00%	2579	1264
SCCV 95 République	50,00%	9	8	50,00%	4	3
SCCV MAGNY 1	49,00%	1	-	-	-	-
ETPOMNIA	30,00%	1050	30	30,00%	1016	22
Sous-total Actifs destinés à la vente		9 645	1 065			
TOTAL HORS ACTIFS DESTINES A LA VENTE		3 123	550		14 878	2 828

(1) Compte tenu des éléments juridiques de contrôle, la société **TECHNIREP** est consolidée selon la méthode de Mise en Équivalence.

	2023					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
DPCC	3	-	523	47	408	-
PSM Technologies	787	185	548	-	428	55
ECHP	180	5	186	104	180	-
TECHNIREP	10 329	446	9 789	1 250	6 748	338
OCETRA	2 645	130	2 632	719	1 450	672
SPIA	126	-20	501	16	521	-
- Secteur Actifs destinés à la vente						
SC Aéroports du Grand Ouest	107 712	25 779	360 971	9 701	134 239	37 590
SCCV La Gaudinière	-	-574	60 500	280	61 398	5 579
SARL Basse Ile	-	-243	4 272	-	4 945	2 557
SCCV Ilot 3D	-	255	5 588	443	5 332	-
SCCV 95 République	-	16	110	90	92	-
SCCV MAGNY 1	-	-	255	1	254	-
ETPOMNIA	-	99	4 737	526	1 237	-

	2022					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	95 014	20 918	324 606	12 249	128 555	35 887
DPCC	6	-	529	54	414	-
PSM Technologies	168	-82	316	105	356	-
TECHNIREP	11 639	412	9 394	1 361	7 015	29
OCETRA	2 983	178	2 286	753	1 143	720
SOMATRAS	8 517	744	7 871	424	3 881	843
SPIA	176	14	515	11	516	-
- Secteur Immobilier						
SCCV La Gaudinière	-	-326	59 266	3 746	59 591	5 500
SARL Basse Ile	-	-110	4 071	-	4 502	2 678
SCCV Ilot 3D	28 225	5 158	6 118	120	959	-
SCCV 95 République	-	6	179	158	171	-
ETPOMNIA	-	75	4 606	753	1 219	-

d) Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Titres de participation entités non consolidées	1	1	-	1
Créances sur participations mises en équivalence	935	-	935	831
Autres titres immobilisés	751	-	751	501
Prêts	1	-	1	25
Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	610	-	610	554
TOTAL	2 298	1	2 297	1 912

e) Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie décrits ci-dessous dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	-	5 000
Livret	-	-
Contrats de capitalisation	-	-
Obligations et Fonds obligataires	-	-
TOTAL	-	5 000

Actif courant

f) Stocks et en cours

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Matières et autres approvisionnements	1 827	5 325	-3 498
En cours de production	46	7 977	-7 931
Produits intermédiaires et finis	-	2	-2
TOTAL	1 873	13 304	-11 431
Dépréciations sur stock	-	-593	593
VALEURS NETTES	1 873	12 711	-10 838

La variation nette 2023 est de **-10 838 k€** et se décompose ainsi :

- Variation nette stock et dépréciation : - 1 207 k€
- Variation de change : -46 k€
- Variation de périmètre : 157 k€
- Variation de flux sur actifs destinés à la vente IFRS5 : -9 742 k€

g) Créances clients

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients	85 868	117 022
Dépréciations sur créances clients	-782	-925
TOTAL	85 086	116 097

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022 s'élève au montant total.

Échéancier

	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients non échues	58 826	94 668
Créances clients échues à moins d'1 mois	10 269	7 374
Créances clients échues à plus d'1 mois	16 773	14 980
TOTAL	85 868	117 022

h) Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Dépréciation			Dépréciation		
	Brut	31/12/2023	Net	Brut	31/12/2022	Net
Avances et acomptes	3 300	-	3 300	1 273	-	1 273
Autres créances opérationnelles	21 848	1 055	20 793	24 774	1 148	23 626
Actifs d'impôts courants (créances IS)	1 493	-	1 493	2 368	-	2 368
Paiement d'avance	2 157	-	2 157	724	-	724
TOTAL	28 798	1 055	27 743	29 139	1 148	27 991

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022 s'élève au montant total.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Avant IFRS5 31/12/2023	Reclassement IFRS5	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Disponibilités et livret épargne	52 267	4 437	47 830	53 101
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	31 453	2 400	29 053	2 110
Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	1 290	-	1 290	9 397
Contrat de capitalisation	91	-	91	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	85 101	6 837	78 264	64 608
Découverts bancaires	-4 617	-4 514	-103	-5 133
Sous total trésorerie passive	-4 617	-4 514	-103	-5 133
TRÉSORERIE NETTE	80 484	2 323	78 161	59 475

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Avant IFRS5 31/12/2023	Reclassement IFRS5	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-	-	-
Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	3 097	1 709	1 388	4 907
Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	93	-	93	7 795
Obligations et Fonds Obligataires	-	-	-	-
Total	3 190	1 709	1 481	12 702

Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	-	5 000
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	1 481	12 702
Trésorerie nette	78 161	59 475
TOTAL	79 642	77 177

j) Informations relatives aux contrats de constructions (Activités BTP)

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Clients - Factures à établir HT	27 224	24 042
Travaux facturés d'avance HT	-17 393	-19 751
Avances reçues TTC	-14 802	-17 317

4.2.4.3 Passif du Bilan

Capitaux Propres**k) Politique de gestion du capital**

Le capital social au 31 décembre 2023 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 €**uros. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	1 200 000	1 200 000

Évolution du capital social

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions en début d'exercice	27 402	27 354
Achat d'actions	5 850	4 438
Cession d'actions ⁽¹⁾	-2 768	-3 690
Attribution d'actions gratuites surperformance	-2 280	-700
Nombre d'actions en fin d'exercice	28 204	27 402
En % du capital	2,35%	2,28%
Dont Actions reclassées en actions gratuites surperformance	13 209	7 530
En % du capital	1,10%	0,63%

(1) L'intégralité des titres a été cédée au FCPE Groupe ETPO dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié en 2022 et 2023.

l) Actions gratuites dites de surperformance

Des actions gratuites dites de surperformance ont été attribuées à certains salariés du Groupe. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition, et à la réalisation de conditions de surperformance.

Informations sur l'évolution des plans d'actions en cours

	2023	2022
Nombre d'actions attribuées sous conditions de surperformance en début de période	7530	3980
Actions attribuées sous conditions de performance	5 150	4 250
Actions ajustées en conséquence des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} résolution de l'AG du 18 décembre 2023	3 809	-
Actions acquises par les bénéficiaires	-2 280	-700
Actions reclassées en auto-contrôle	-1 000	-
Actions annulées	-	-
Nombre d'actions attribuées sous conditions de surperformance non définitivement acquises en fin de période	13 209	7 530

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de surperformance en cours

	Plan 2023	Plan 2022	Plan 2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	16	19	18
Date d'attribution des actions	17/01/2023	18/01/2022	12/01/2021
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	17/01/2025	18/01/2024	12/01/2023
Nombre d'actions attribuées sous conditions de surperformance à l'origine	5 150	4 250	3 280
Actions annulées	-	-	-1 000
Actions ajustées en conséquence des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} résolution de l'AG du 18 décembre 2023	2 513	1 296	-
Actions acquises par les bénéficiaires	-	-	-2 280
Nombre d'actions attribuées sous conditions de surperformance en fin de période	7 663	5 546	-

Plan 2021 : Le Conseil d'Administration de CIFE du 12 janvier 2021 a décidé de mettre en place un plan d'actions de surperformance (Plan 2021) attribuant à 18 collaborateurs, **3 280** actions CIFE sous conditions.

Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de 2 ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances.

Ces conditions de performances sont déclenchées en cas de surperformance atteinte sur les objectifs annuels de rémunération variable des bénéficiaires. Les objectifs peuvent être de nature économique groupe et/ou filiales/agences, de nature prévention/sécurité.

En janvier 2023, **2 280 actions** ont été définitivement attribuées à 12 collaborateurs ayant respecté les conditions de surperformance et de présence.

Plan 2022 : Le Conseil d'Administration de CIFE du 18 janvier 2022 a décidé de mettre en place un plan d'actions de surperformance (Plan 2022) attribuant à 19 collaborateurs, **4 250** actions sous conditions.

Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de 2 ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances.

Ces conditions de performances sont déclenchées en cas de surperformance atteinte sur les objectifs annuels de rémunération variable des bénéficiaires. Les objectifs peuvent être de nature économique groupe et/ou filiales/agences, de nature prévention/sécurité.

En conséquence de l'adoption des 2^{ème} et 3^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale mixte de la société du 18 décembre 2023, le nombre d'actions gratuites attribuées, dont la période d'acquisition n'a pas expiré au 17 janvier 2024, a été ajusté afin de protéger les droits des titulaires d'actions gratuites.

En janvier 2024, **4 159 actions** ont été définitivement attribuées à 11 collaborateurs ayant respecté les conditions de surperformance et de présence.

Plan 2023 : A titre d'information, le Conseil d'Administration de CIFE du 17 janvier 2023 a décidé de mettre en place un plan d'actions de surperformance (Plan 2023) attribuant à 16 collaborateurs, **5 150** actions sous conditions.

Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de 2 ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances.

Ces conditions de performances sont déclenchées en cas de surperformance atteinte sur les objectifs annuels de rémunération variable des bénéficiaires. Les objectifs peuvent être de nature économique groupe et/ou filiales/agences, de nature prévention/sécurité. En conséquence de l'adoption des 2^{ème} et 3^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale mixte de la société du 18 décembre 2023, le nombre d'actions gratuites attribuées, dont la période d'acquisition n'a pas expiré au 17 janvier 2024, a été ajusté afin de protéger les droits des titulaires d'actions gratuites.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de surperformance en cours

La juste valeur des actions de performance correspond par convention au cours de bourse au jour d'attribution.

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de surperformance en cours

	Plan 2023	Plan 2022	Plan 2021	Total
Cours moyen historique d'acquisition des actions CIFE attribuées et ajustées (en €)	51,90	64,58	65,00	
Cours de l'action CIFE à la date d'attribution (en €)	60,00	44,20	55,00	
Charges de personnel constatées dans les comptes consolidés (en k€) sur l'exercice 2023	291	172	NA ⁽¹⁾	463
Charges de personnel constatées dans les comptes consolidés (en k€) sur l'exercice 2022	NA ⁽¹⁾	127	26	153

(1) NA : non applicable

État des provisions courantes et non courantes**m) Provisions non courantes**

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres Mvts	Actifs destinés à la vente	31/12/2023
Avantages au personnel - Indemnités de fin de carrière	2 118	336	-	-	-225	-88	2 141
Charges diverses - Provision Risques et Charges sur sociétés MEQ	236	-	-	-	153	-380	9
TOTAL	2 354	336	-	-	-72	-468	2 150

Hypothèses et données retenues

	31/12/2022	31/12/2023
Taux rendement (taux Iboxx) en %	3,77%	3,17%
Actifs de couverture déduits de la provision en k€	320	331
Sensibilité de la provision à la baisse de 0.50% du taux actualisation en k€	118	129

n) Provisions courantes

	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	Actifs destinés à la vente	31/12/2023
Chantiers et travaux	8 083	8 751	1 343	1 308	-44	-	14 139
Activité immobilière	117	16	-	-	-	-44	89
Risques et litiges	2 323	2516	204	802	50	-	3 883
Charges diverses	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 523	11 283	1 547	2 110	6	-44	18 111

o) État des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2023 (a)	Dettes financières Non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2023 (b)	Total 31/12/2023 (a) + (b)	Total 31/12/2022
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 999	3 938	636	4 574	6 573	12 283
Dettes de location (IFRS 16)	3 660	5 532	1 948	7 480	11 140	11 024
Emprunts et dettes financières diverses	-	99	-	99	99	297
Concours bancaires créditeurs	103	-	-	-	103	5 133
Total emprunts portant intérêts	5 762	9 569	2 584	12 153	17 915 ⁽²⁾	28 737
Rappel au 31/12/2022	11 374	11 743	5 620	17 363	28 737	

(1) dont 730 k€ d'endettement à taux variable au 31 décembre 2023 et 0 k€ au 31 décembre 2022.

(2) Après reclassement IFRS5 de 5 315 k€

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

Variation de l'endettement net

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actifs de gestion de trésorerie	-1 481	-17 702	16 221
Trésorerie et équivalent trésorerie	-78 265	-64 608	-13 657
Concours bancaires courants	103	5 133	-5 030
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	-79 643	-77 177	-2 466
Dettes financières long terme	12 225	17 363	-5 138
Dettes financières court terme	5 587	6 242	-655
ENDETTEMENT NET (ACTIF)	-61 831	-53 572	-8 259

4.2.4.4 Impôts différés

Actif d'impôt non courant	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Impôts différés actif	3 233	928	2 305
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	2 820	2 561	259
TOTAL	413	-1 633	2 046

	31/12/2023	31/12/2022
Variation imposition différée	1 546	-16
Incidence de variation de change	24	19
Incidence de variation de périmètre	-	-
Incidence de variation sur capitaux propres	132	-117
Incidence Flux destinés à la vente IFRS5 ⁽¹⁾	344	-
VENTILATION DE LA VARIATION	2 046	-114

(1) Correspond essentiellement à l'incidence sur IFRS15 dans le cadre activités détenues en vue de la vente

Ventilation des impôts différés

	31/12/2023	31/12/2022
Décalages fiscaux	-1 011	-1 915
Déficit reportable	2 022	3 346
Indemnités de fin de carrière	514	508
Contrats de location	-176	-243
Retraitements provisions réglementées	-538	-591
Retraitements provisions	-824	-2 993
Retraitements IFRS 15 (avancement)	-	-166
Autres retraitements	426	421
TOTAL	413	-1 633

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **3 635 k€** au 31 décembre 2023 contre **2 615 k€** au 31 décembre 2022.

4.2.4.5 Compte de résultat

Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Analyse par activité				
- BTP	242 021	100	204 111	100
- Activités immobilières	-	-	-	-
Total Chiffre d'Affaires	242 021	100	204 111	100
Variation (N – 1)	18,57%		NA	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	142 534	59	118 615	58
- France DOM	63 561	26	39 679	19
- International	35 926	15	45 817	22
Total Chiffre d'Affaires	242 021	100	204 111	100
Autres produits de l'activité	367		954	
Total Produits des activités ordinaires	242 388		205 065	
Variation N – 1	18,20%		NA	

Résultat opérationnel

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel courant	1 013	5 809
Autres produits et charges opérationnels	1 479 ⁽¹⁾	-8 ⁽²⁾
Résultat opérationnel	2 492	5 801
Marge opérationnelle en % du CA	1,03%	2,84%

(1) En 2023, les 1 479 k€ correspondent au résultat de cession sur actifs ETPO GEODEX pour 2 795 k€ et 1 316 k€ de charges de frais de conseils.

(2) En 2022, les 8 k€ correspondent aux dépréciations sur Goodwill.

Autres Éléments du Résultat opérationnel

	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	483	204
- Autres produits et charges	-787	-293
TOTAL	-304	-89
Autres produits et charges opérationnels	-	-

Coût de l'endettement financier net

	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur dettes financières	-508	-342
Charges d'intérêts sur location financement	-241	-165
Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	1452	425
TOTAL	703	-82

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 0 k€ en 2023, 0 k€ en 2022.

Autres produits et charges financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations financières nettes ⁽¹⁾	1	3
Résultat sur écarts de changes nets	-35	466
Intérêts nets hors endettement	469	165
Intérêts nets financiers reclassement IFRS5	503	-141
TOTAL	938	493

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour -1 k€ en 2023, -3 k€ en 2022.

Impôt sur les bénéfices

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	3 570	1 102
Impositions différées	-1 736	-115
TOTAL	1 834	987

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER, OCEANIC PROMOTION, IMMOBILIERE SANITAT.

Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat consolidé après impôt de l'ensemble ⁽¹⁾	2 299	5 233
Impôts sur les bénéfices	1 834	987
Résultat avant impôt	4 133	6 220
Impôt théorique au taux d'IS de la société mère au taux légal	1 033	1 555
Effet différences permanentes	1 651	-804
Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	-6	29
Effet net des pertes fiscales	16	588
Effet des autres impôts et crédit d'impôts ⁽²⁾	-860	-381
Autres effets	-	-
Impôt réel	1 834	987
Taux d'impôt effectif	44,37%	15,87%

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence et dépréciation Goodwill

(2) dont 0 k€ en 2023 et 2022 au titre du Crédit Impôt Recherche

4.2.4.6 Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (part du Groupe en k€)	1 962	7 338
Nombre d'actions composant le capital social	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 171 796	1 172 598
Résultat net par action (en €)	1,64	6,12
Résultat net par action hors auto-contrôle (en €)	1,67	6,26

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.2.4.7 Informations sectorielles

Métiers	31/12/2023			31/12/2022		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
Chiffre d'affaires	242 021	15 364	257 385	204 111	17 825	221 936
Résultat opérationnel	2 021	1 123	3 144	5 837	740	6 577
Impôts	-1 834	-435	-2 269	-986	-863	-1 849
Résultat net (Part du Groupe)	2 219	-257	1 962	6 184	1 154	7 338
Immobilisations Nettes	51 594	8 072	59 666	52 033	12 943	64 976
Investissements	14 616	2 550	17 166	12 687	3 822	16 509
Actifs nets	249 230	59 821	309 051	239 294	65 719	305 013
Trésorerie nette ⁽²⁾	79 597	4 078	83 675	76 577	600	77 177
Capitaux propres	73 470	-9 973	63 497	114 295	-9 322	104 973
Dettes (hors provisions)	186 726	34 870	221 596	137 425	47 177	184 602

Les informations ci-dessus concernent les états financiers dans leur globalité. Les éléments spécifiques aux activités cédées sont mentionnés dans le § 4.2.4.1.

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2023			31/12/2022				
	FRA	DOM	International	Total	FRA	DOM	International	Total
Chiffre d'affaires	155 931	63 561	37 893	257 385	134 540	39 679	47 717	221 936
Immobilisations nettes	44 201	7 869	7 596	59 666	42 522	6 313	16 141	64 976
Investissements	11 333	2 088	3 745	17 166	9 579	2 137	4 793	16 509
Actifs nets	222 420	51 069	35 562	309 051	219 102	38 846	47 065	305 013
Trésorerie nette ⁽²⁾	56 397	13 413	13 865	83 675	52 637	11 564	12 976	77 177
Capitaux propres	64 002	721	-1 226	63 497	110 420	-2 926	-2 521	104 973
Dettes (hors provisions)	170 814	43 015	7 767	221 596	136 951	32 241	15 410	184 602

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

Les informations ci-dessus concernent les états financiers dans leurs globalités. Les éléments spécifiques aux activités cédées sont mentionnés dans le §.

4.2.4.8 Informations sociales

Effectifs

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	210	181
Employés, Agents de maîtrise	198	194
Compagnons	299	271
TOTAL	707	646

Effectif en Équivalent Temps Plein

Intérimaires ⁽¹⁾	31/12/2023	31/12/2022
Volume d'heures	545 637	334 508
Effectif en Équivalent Temps Plein	340	208

(1) Sur périmètre France Métropolitaine et Départements d'Outre-Mer (Base ETP : 1 607 heures/an)

Compagnons syndiqués au CANADA ⁽²⁾⁽³⁾	31/12/2023	31/12/2022
Volume d'heures Compagnons syndiqués Canada	75 495	190 562
Effectif en Équivalent Temps Plein	35	88

(2) Sur périmètre CANADA (Base ETP : 2 160 heures/an)

(3) Suite à la sortie de la société ETPO GEODEX du périmètre de consolidation, les Compagnons syndiqués ne sont pas intégrés.

	31/12/2023	31/12/2022
TOTAL Effectif en Équivalent Temps Plein	374	296

4.2.4.9 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération versée par la société mère	461	448
Rémunération versée par autres sociétés consolidées	-	6
TOTAL	461	454
Dont Salaires bruts ⁽¹⁾	420	405
Dont Rémunération annuelle globale des membres du Conseil	41	49

(1) dont Part variable brute versée : 298 k€ en 2023 et 286 k€ en 2022

Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2023 une charge de **29 k€** contre 29 k€ en 2022, au titre de prestations de direction générale rendues par la **SAS EMBREGOUR**.

4.2.4.10 Engagements hors bilan

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 décembre 2023 à **66 461 k€** (90% de l'encours étant par les filiales françaises) contre **61 289 k€** au 31 décembre 2022.

Les engagements donnés (hors ceux des sociétés destinées à la vente - IFRS 5) à la clôture sont de **1 500 k€** et correspondent à des cautions et lettres d'intention sur dettes bancaires dans le cadre de l'activité immobilière contre **2 940 k€** au 31 décembre 2022. Ces engagements donnés ont été repris en 2024 par la société **EMBREGOUR**.

Les dettes bancaires au Canada d'un montant de **936 k€** à la clôture 2023 contre **7 273 k€** au 31 décembre 2022 sont notamment garanties par des hypothèques de 1^{er} rang sur les matériels financés.

Les dettes bancaires sur actif immobilier en France d'un montant de **1 730 k€** à la clôture 2023 contre **948 k€** au 31 décembre 2022 sont notamment garanties par un mandat d'hypothéquer et hypothèque conventionnelle sur les actifs financés.

4.2.4.11 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2023

	ERNST & YOUNG et Autres				RSM OUEST			
	Montant en k€		%		Montant en k€		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur : SA CIFE	47	40	32%	30%	42	40	42%	43%
Filiales intégrées globalement	100	94	68%	70%	47	44	47%	47%
- Services autres que la certification des comptes								
Émetteur : SA CIFE								0%
Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	147	134	100%	100%	89	84	90%	89%
- Autres prestations rendues par les réseaux à SA CIFE et aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres					10	10	10%	11%
Sous-Total	0	0	- %	- %	10	10	-	-
TOTAL	147	134	100%	100%	99	94	100%	100%

RSM OUEST a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 et son mandat a été renouvelé aux Assemblées Générales du 14 juin 2013 et du 25 juin 2019.

Le Cabinet **ERNST & YOUNG et Autres** a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 en remplacement de ERNST & YOUNG ATLANTIQUE.

4.2.4.12 Événements postérieurs à la clôture**Prise de participation complémentaire**

Néant

Affectation du résultat 2023

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, le 23 avril 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2024.

Le Conseil proposera à cette Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de **0,59 Euros par action** pour un montant total de **708 000 euros**.

Prise de contrôle par le groupe Spie batignolles SAS

Faisant suite à leurs approbations formelles en Assemblée Générale Mixte de CIFE le 18 décembre 2023, les opérations préalables susvisées ont été réalisées le 17 janvier 2024 :

La distribution en numéraire a été réalisée au profit des actionnaires de CIFE par distribution de réserves à hauteur de 30,09 euros en numéraire par action CIFE détenue, pour un montant global de 35,2 M€ ;

La distribution en nature des titres AGO5 a été réalisée (i) par distribution de réserves d'un montant de 6,57 euros par action CIFE détenue au profit des actionnaires de CIFE ayant choisi un paiement en numéraire pour cette distribution, soit un montant global de 1,7 M€, et (ii) par remise d'une action AGO5 (valorisée 6,57 euros) par action CIFE détenue, représentant 910 446 actions AGO5 (soit 75,87% du capital de AGO5) au profit des actionnaires de CIFE ayant opté pour ce mode de paiement pour cette distribution exceptionnelle. Il est également précisé qu'Embregour SAS a racheté à CIFE les 289 554 actions AGO5 non distribuées (24,13% du capital de AGO5) ;

Le Pôle Immobilier a été acquis par Embregour SAS pour 23 M€ y compris refinancement du compte courant.

Dans le cadre des négociations exclusives relatives à l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions de la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises par **Groupe Spie batignolles** ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 7 novembre 2023 et suite à la signature des accords relatifs à l'acquisition de ce bloc majoritaire tel qu'annoncé par un communiqué de presse en date du 5 décembre 2023, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy) et certains membres du groupe familial Tardy ont cédé en janvier 2024 à Groupe Spie batignolles 754 537 actions CIFE, au prix de 61,00 euros par action CIFE, représentant au total environ 62,88% du capital.

En mars 2024, le Groupe Spie batignolles a lancé une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde des actions CIFE émises non détenues, au prix de 61,00 euros par action, soit un prix par action identique à celui de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société C I F E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe « Comptabilisation des contrats de construction » de la note 4.2.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires s'effectue selon la méthode dite « à l'avancement ». Le taux d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts comptabilisés à la date de clôture aux coûts budgétés de l'affaire. Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Le montant de chiffre d'affaires et éventuellement de provision pour perte à terminaison à comptabiliser sur l'exercice, et la marge en découlant, dépendent donc de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

Nous avons considéré les contrats de construction à long terme et l'évaluation des pertes à terminaison comme un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de suivi financier des affaires. Nous avons sélectionné des projets, et, pour chacun d'entre eux, nous avons :

- rencontré les responsables de projets, rapproché les données analytiques de leur suivi de chantier avec la comptabilité, analysé le degré d'avancement retenu pour la comptabilisation du chiffre d'affaires en examinant notamment la documentation technique, et apprécié les estimations de coûts futurs ;
- testé la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats ainsi que leurs avenants signés ;
- dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, recalculé la provision pour perte à terminaison comptabilisée.

Evaluation et présentation des impacts de la cession de l'activité immobilière en lien avec l'application de la norme IFRS 5

Risque identifié

Comme annoncé le 7 novembre 2023 et à la suite des opérations réalisées en janvier 2024, comme indiqué dans la note 4.2.4.12 « Evénements postérieurs à la clôture », votre groupe a cédé son pôle immobilier ainsi que sa participation dans la société SAS AGO 5.

Au 31 décembre 2023, ces deux groupes d'actifs sont considérés comme des activités destinées à la vente. Ainsi, comme indiqué dans la note 4.2.3.2 « Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5) » de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan, et le résultat net d'impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur cession. Le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

La note 4.2.4.1 « Impacts de la norme IFRS 5 sur les états financiers au 31 décembre 2023 » expose l'analyse menée par votre groupe concernant la nature des actifs et passifs en cours de cession à la clôture au regard de la norme IFRS 5, et présente les principaux impacts financiers dans le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie de votre groupe au 31 décembre 2023.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du caractère inhabituel de l'opération.

Notre réponse

Nous avons analysé les données et les hypothèses clés utilisées pour l'évaluation et la présentation des actifs et passifs destinés à être cédés, du résultat des activités cédées et des flux de trésorerie détenus en vue de la vente. Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse effectuée par la direction de votre groupe pour qualifier l'opération au regard des dispositions de la norme IFRS 5 ;
- apprécier l'identification et l'évaluation des actifs et passifs destinés à être cédés, du résultat des activités cédées et des flux de trésorerie détenus en vue de la vente au regard des dispositions de la norme IFRS 5.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.2.3.2 « Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5) » et 4.2.4.1 « Impacts de la norme IFRS 5 sur les états financiers au 31 décembre 2023 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - C I F E par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 25 juin 2019 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet RSM OUEST était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique était commissaire aux comptes depuis 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST
Céline BRAUD

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume RONCO

5

Chapitre 5

5.1	COMPTES SOCIAUX 2023 DE SA CIFE	134
5.1.1	Bilan au 31 décembre 2023	134
5.1.2	Compte de résultat	136
5.2	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	137
5.2.1	Faits significatifs de l'exercice	137
5.2.2	Principes et méthodes comptables	137
5.2.3	Notes annexes au bilan et compte de résultat	138
5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	148
5.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	152

5.1 COMPTES SOCIAUX 2023 DE SA CIFE

5.1.1 Bilan au 31 décembre 2023

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2023			2022
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		134	74	60	74
Immobilisations incorporelles	5.2.3	134	74	60	74
Terrains					
Constructions		517	335	182	195
Installations techniques, matériel et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		1 413	936	477	464
Immobilisations en cours et avances		-	-	-	59
Immobilisations corporelles	5.2.3	1 930	1 271	659	718
Participations		50 383	18 127	32 256	24 645
Créances rattachées à des participations	5.2.3.1 a	12 266	10 476	1 790	1 443
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	5.2.3.1 b	761	-	761	994
Autres titres immobilisés - Obligations - FCP	5.2.3.1 e	567	203	364	241
Autres Immobilisations financières		129	-	129	140
Immobilisations financières	5.2.3	64 106	28 806	35 300	27 463
Actif immobilisé		66 170	30 151	36 019	28 255
Créances clients et comptes rattachés	5.2.3.3	99	8	91	319
Autres créances	5.2.3.3	25 908	5 844	20 064	19 764
Valeurs mobilières de placement - Titres en Auto contrôle	5.2.3.1 c	737	-	737	453
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	5.2.3.4	28 957	-	28 957	7 795
Disponibilités, Comptes à terme et livrets	5.2.3.4	4 114	-	4 114	25 005
Charges constatées d'avance	5.2.3.3	149	-	149	196
Actif circulant		59 964	5 852	54 112	53 532
Écarts conversion Actif	5.2.3.5	550	-	550	504
Total général		126 684	36 003	90 681	82 291

Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2023	2022
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		555	858
Écarts de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	40 000
Report à nouveau		-	2 870
Résultat de l'exercice		3 729	3 162
Amortissements dérogatoires		-	-
CAPITAUX PROPRES	5.2.3.6	30 686	73 292
Provisions pour risques		551	621
Provisions pour charges		565	349
Provisions	5.2.3.7	1 116	970
Emprunt et dettes financières divers		-	-
Emprunts et dettes financières	5.2.3.9	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 279	306
Dettes fiscales et sociales		949	1 609
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		149	352
Autres dettes ⁽¹⁾		56 501	5 761
Produits constatés d'avance		-	-
Dettes	5.2.3.9	58 878	8 028
Écarts de conversion Passif	5.2.3.5	1	1
TOTAL GÉNÉRAL		90 681	82 291

(1) Dont 43 992 k€ de dividendes à payer en 2023

5.1.2 Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2023	2022
Chiffres d'affaires	5.2.3.10	3 502	3 279
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾	5.2.3.10	1 709	3 456
Autres produits		-	-
Produits d'exploitation		5 211	6 735
Autres achats et charges externes		4 241	2 577
Impôts, taxes et versements assimilés		96	101
Salaires et traitements		1 430	1 484
Charges sociales		694	624
Dotations aux amortissements et aux provisions		581	484
Autres charges		43	43
Total Charges d'exploitation		7 085	5 313
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5.2.3.10	-1 874	1 422
Produits financiers de participations		5 342	2 609
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		965	432
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		1 049	335
Différences positives de change		61	422
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 029	1 466
Total Produits financiers		9 446	5 264
Charges financières sur participations SCI		-	-
Autres Intérêts et charges assimilées		244	297
Différences négatives de change		80	2
Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 362	3 807
Total Charges financières		3 686	4 106
RÉSULTAT FINANCIER	5.2.3.11	5 760	1 158
RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS)		3 886	2 580
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	522
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 268	380
Reprises sur provisions et amortissements		-	-
Total Produits exceptionnels		8 268	902
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 000	246
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		745	350
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Total Charges exceptionnelles		8 745	596
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.2.3.12	-477	306
Impôts sur les bénéfices	5.2.3.13	-320	-276
RÉSULTAT NET		3 729	3 162

(1) dont transferts de charges : 1 417 k€ en 2023 et 1 081 k€ en 2022

5.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **90 681 k€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de **3 729 k€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

5.2.1 Faits significatifs de l'exercice

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a pris une participation complémentaire de 30 % au capital de la société **SOMATRAS**, portant sa participation à 60% à la clôture ;
- a poursuivi son programme de rachat d'actions propres jusqu'en juin 2023 ;
- a procédé à l'attribution de **7 663** actions CIFE dans le cadre du plan AGA 2023 ;
- a accordé à sa filiale **ETPO** pour un montant de **8 M€** une subvention sous la forme d'un abandon en compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune ;
- a généré une plus-value de cession de **7,6 M€** sur cession des titres **SCAGO** à AGO5 ;
- en novembre 2023, le **Groupe Spie batignolles**, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy et actionnaire de contrôle de CIFE) et certains membres du groupe familial Tardy, ont annoncé être entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition, au prix de **61,00 euros** par action, de l'intégralité des actions détenues par les Cédants. Une Assemblée générale a été tenue en décembre 2023 pour approuver les différentes modalités des opérations préalables à cette prise de contrôle.
- en décembre 2023, dans le cadre des opérations préalables d'acquisition du bloc majoritaire du capital de CIFE, une **Assemblée Générale Extraordinaire** s'est tenue le 18 décembre 2023 et a approuvé la mise en distribution d'un dividende exceptionnel dont le paiement a été réalisé en janvier 2024. Les informations complémentaires sont données au § 5.2.3.18 de ces annexes.

5.2.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement ANC n°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.2.1 Immobilisations corporelles

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :

- Gros œuvre : 40 ans ;
- Équipements techniques : 20 ans ;
- Aménagements intérieurs : 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique : entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant.

5.2.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs

perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

5.2.2.3 Actions propres

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de surperformance sont enregistrées en Valeurs mobilières de placement.

Les actions propres non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en "Autres immobilisations financières" pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse de clôture est inférieur au coût unitaire d'acquisition des titres.

5.2.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

5.2.2.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires "différences de conversion actif-passif". Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.2.6 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment). Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

5.2.2.7 Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

5.2.2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

5.2.3 Notes annexes au bilan et compte de résultat

5.2.3.1 État des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2023
Incorporelles	123	11	-	-	134
Corporelles	1 824	106	-	-	1 930
Financières					
- Titres de Participation	41 493	9 348	202	-256	50 383
- Créances sur Participation	12 142	124	-	-	12 266
- Titres en auto-contrôle	997	299	138	-397	761
- Autres participations (FCPlacement)	421	146	-	-	567
- Autres immobilisations financières	140	-	11	-	129
TOTAL	57 140	10 034	351	-653	66 170

Mouvements significatifs sur les titres de participation :

Acquisition des titres de **SOMATRAS** pour **1 438 k€**.

Entrée des titres de **AGO5** pour **7 878 k€** via augmentation de capital de la société.

a) État des créances sur participations

Filiales	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
AEROPORTS DU GRAND OUEST	224	-	-	224	-	224	-
IMMOBILIERE SANITAT	982	-	-	982	982	-	-
JULES VERNE IMOBILIARE	6 256	-	-	6 256	-	6 256	-
NUTRIBIO	600	-	-	600	-	600	-
Intérêts courus sur créances	4 080	124	-	4 204	183	4 021	-
TOTAL	12 142	124	-	12 266	1 165	11 101	-

b) Actions Propres - Titres immobilisés

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Mouvements	Autres	31/12/2023
Nombre d'actions détenues	19 872	5 850	2 768 ⁽¹⁾	-7 959 ⁽²⁾		14 995
En % du capital	1,66%	0,49%	0,23%	-0,66%		1,25%
Prix de revient unitaire en Euros	50,18	51,17	50,05	49,93		50,72
Cours de clôture en Euros	50,00	10,00	-	-		60,00
Valeur brute au bilan	997	299	138	-397		761
Provision pour dépréciation	-3	-	-3	-		-
Valeur nette au bilan	994	299	135	-397		761

(1) Cession des 2 768 actions CIFE au FCPE Groupe ETPO

(2) Reclassement et ajustement de (7 663) actions CIFE pour le plan Attribution Gratuite Actions 2023

Reclassement et ajustement de (1 296) actions CIFE pour le plan Attribution Gratuite Actions 2022

Reclassement de 1 000 actions CIFE pour le plan Attribution Gratuite Actions 2021

c) Actions propres - Valeurs mobilières de placement - Attributions gratuites d'actions

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Mouvements	Autres	31/12/2023
Nombre d'actions détenues	7 530	8 959 ⁽¹⁾	2 280 ⁽²⁾	-1 000 ⁽²⁾		13 209
En % du capital	0,63%	0,75%	0,19%	-0,08%		1,10%
Prix de revient unitaire en Euros	64,76	51,61	65,00	65,00		55,78
Cours de clôture en Euros	50,00	10,00	-	-		50,00
Valeur brute au bilan	488	462	148	-65		737
Provision pour dépréciation	-35	-	-35	-		-
Valeur nette au bilan	453	462	113	-65		737

(1) Reclassement et ajustement des 8 959 actions CIFE pour les plans d'attributions gratuites 2022 et 2023

(2) Attribution définitive de 2 280 actions CIFE aux bénéficiaires et 1 000 actions non attribuées reclassées en titres

Des informations complémentaires sont indiquées aux § 1.3.6, § 3.3, § 4.2.4.3 (I)

d) Actions Propres - Total

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Autres	
				Mouvements	31/12/2023
Nombre d'actions détenues	27 402	5 850	2 768	-2 280	28 204
En % du capital	2,28%	0,49%	0,23%	-0,19%	2,36%
Prix de revient unitaire en Euros	54,18	51,17	50,05	65,00	53,09
Cours de clôture en Euros	50,00	10,00	-	-	60,00
Valeur brute au bilan	1 485	299	138	-148	1 498
Provision pour dépréciation	-38	-	-38	-	-
Valeur nette au bilan	1 447	299	100	-148	1 498

e) Autres titres immobilisés – Obligations – FCP - Titres

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres participations (FCP)	170	-	-	170
Autres participations (Titres)	251	-	-	251
Obligations	-	146	-	146
Intérêts courus	-	-	-	-
Valeur brute au bilan	421	146	-	567
Provision pour dépréciation	180	23	-	203
Valeur nette au bilan	241	123	-	364

5.2.3.2 État des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Incorporelles	49	25	-	74
Corporelles	1 106	165 ⁽¹⁾	-	1 271
Financières	27 730	1 773 ⁽²⁾	697 ⁽³⁾	28 806
TOTAL	28 885	1 963	697	30 151

(1) Dont amortissements linéaires : 165 k€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 1 750 k€

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : 693 k€

5.2.3.3 État des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2022	31/12/2023	- 1 An	Produits à Recevoir
Créances clients	329	99	99	4
Autres Créances	619	435	435	357
Créances fiscales et sociales	132	187	187	-
Groupe et Associés	24 611	25 286	25 286	-
Charges constatées d'avance	196	149	149	-
TOTAL	25 887	26 156	26 156	361

5.2.3.4 État de la Trésorerie

	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Prov	Net	Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	23 665	-	23 665	7 795
Comptes à terme (CAT) et livrets	5 308	-	5 308	15 703
Disponibilités bancaires	4 098	-	4 114	9 302
TOTAL	33 071	-	33 087	32 800

Il n'y a pas de dépréciation du portefeuille de placements constatée au 31 décembre 2023, ni au 31 décembre 2022.

5.2.3.5 Écarts de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2023 pour **550 k€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5.2.3.6 Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital Social ⁽¹⁾	Primes	Réserves	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'Exercice	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	24 000	860	45 270		3 162	73 292
Mouvements 2023 :						
Affectation résultat 2022	-	-	3 162	-	-3 162	-
Distribution dividende 2022	-	-303	-46 032 ⁽²⁾	-	-	-46 335
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	3 729	3 729
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	-	-	-	0
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 000	557	2 400	-	3 729	30 686

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

(2) L'Assemblée générale du 18 décembre 2023 a approuvé la distribution d'un dividende exceptionnel de 36,66 Euros par action. Ce dividende a été payé en janvier 2024.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. (cf paragraphe 5.2.3.1 d). Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende.

5.2.3.7 État des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2023
Provisions pour risques :					
Risques d'exploitation	117	-	-	116	1
Risques de change	504	550	504	-	550
Risques sur programmes immobiliers	0	-	-	-	-
Sous-Total	621	550	504	116	551
Provisions pour charges :					
ASP - Attributions gratuites d'actions	349	389	173	-	565
Pertes des SCI	-	-	-	-	-
Situation nette négative filiales	-	-	-	-	-
Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	349	389	173	-	565
TOTAL	970	939	677	116	1 116

5.2.3.8 État d'endettement

La société présente à la clôture un endettement bancaire nul.

5.2.3.9 État des dettes

Désignation	31/12/2022	31/12/2023	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans	Échéancier
						Charges à Payer
Emprunts auprès établissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes financières et diverses	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306	1 279	1 279	-	-	323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	352	149	149	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 609	949	949	-	-	669
Groupe et Associés	5 422	56 212	56 212	-	-	-
Autres dettes	339	289	289	-	-	118
TOTAL	8 028	58 878	58 878	-	-	1 110

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

La société n'a pas de contrats de crédit-bail mobilier et immobilier en cours.

5.2.3.10 Résultat d'exploitation

Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2023	31/12/2022
Locations immobilières et mobilières	777	891
Prestations de services et divers	2 725	2 388
TOTAL	3 502	3 279

Transferts de charges

	31/12/2023	31/12/2022
Sur consommables	27	81
Sur honoraires	40	82
Sur charges du personnel	78	119
Sur assurances	901	606
Sur remboursement à recevoir des filiales sur Attributions gratuites actions	371	193
TOTAL	1 417	1 081

5.2.3.11 Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes des filiales et produits des SCI	5 342	2 609
Produits des prêts sur participation	965	432
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	1 049	335
Différence positive de change	61	422
Reprises de provisions	2 029	1 466
Total des Produits	9 446	5 264
Pertes SCI	-	3
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	-	7
Charges d'intérêts comptes courants	244	11
Perte sur comptes courants	-	276 ⁽¹⁾
Différences négatives de change	80	2
Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	3 362	3 807
Total des Charges	3 686	4 106
Résultat Financier	5 760	1 158

(1) Cette charge a fait l'objet d'une reprise de provision intégrale en 2022

5.2.3.12 Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de gestion	-	-
Remboursement Subventions équilibre accordées aux filiales	-	522
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	-	188
Cession d'immobilisations financières	8 268 ⁽¹⁾	192
Reprises sur provisions	-	-
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-
Total des Produits	8 268	902
Charges sur opération de gestion	-	246
Charges sur attribution définitive d'actions gratuites	148	46
Subventions équilibre accordées aux filiales	8 000 ⁽²⁾	-
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	75
VNC d'immobilisations financières ⁽¹⁾	597	229
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-
Total des Charges	8 745	596
Résultat Exceptionnel	-477	306
Dont Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	-	113
Dont Résultat sur cession d'immobilisations financières	7 671	-37

(1) 2023 : Dont 7 878 k€ de produits de cession de titres SCAGO

(2) Correspond à l'abandon de créance au profit de la filiale ETPO pour 8 000 k€

5.2.3.13 Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions	Base	Impôt
			Total	IS ⁽¹⁾
Résultat courant	3 886	9 432	11 564	-
Résultat exceptionnel	-477	-	-	-
TOTAL	3 409	9 432	11 564	-

(1) IS à 25,0 %

IS de la société mère via intégration fiscale

IS des filiales via Intégration fiscale -316

Crédit d'impôt -4

Contribution supplémentaire 3,3 % -

Montant total impôt sur les bénéfices -320

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO GUYANE, ETPO GUADELOUPE, ETPO MARTINIQUE, ETPO IMMOBILIER, OCEANIC PROMOTION, IMMOBILIERE SANITAT.

Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à **21 754 k€** au 31 décembre 2023 contre **18 456 k€** au 31 décembre 2022.

5.2.3.14 Situation latente

Décalsages Temporaires	Base	Impôt Théorique
		25,00 %
Charges et provisions non déductibles	-	-
Déficit fiscal reportable chez la société mère	- 21 754	- 5 439
Plus-values OPCVM	-	-
TOTAL IMPÔT SITUATION FISCALE LATENTE	-21 754	- 5 439

5.2.3.15 Informations sociales

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelles

	31/12/2023	31/12/2022
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	7	8
TOTAL	9	10

(1) dont 2 à temps partiel et 2 mis à disposition de l'entreprise

Médailles du Travail, engagements de retraite

Dette actualisée	31/12/2023	31/12/2022
Médailles du travail	2	2
Engagements de retraite	193	108
TOTAL	195	110

Hypothèses retenues

	31/12/2023	31/12/2022
Taux actualisation	3,17%	3,77%

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Rémunérations versées par CIFE SA aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires bruts versés ⁽¹⁾	420	405
Rémunération annuelle globale	41	43
TOTAL	461	448

(1) dont part variable brute versée : 298 K€ en 2023 et 286 k€ en 2022

5.2.3.16 Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'options restantes à la clôture	-	-
TOTAL	-	-

5.2.3.17 Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan à la clôture de CIFE n'est garantie par des sûretés réelles.

Engagements hors bilan

Les cautions pour garantie financière données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 décembre 2023 à **2 041 k€**, montant identique au 31 décembre 2022. Cette caution a été levée en mars 2024.

Les engagements donnés à la clôture sont de **700 k€** et correspondent à des cautions sur dettes bancaires et engagement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe. Ces engagements ont été levés en janvier 2024.

Engagements financiers

La société CIFE dispose de clauses de retour à meilleure fortune sur des subventions d'équilibre versées à ses filiales :

Soldes nets des subventions d'équilibre versés à ses filiales

Filiales	31/12/2022	Variations	31/12/2023
ETPO	1 500	8 000	9 500
ETPO Martinique	262	-	262
Total	1 762	8 000	9 762

5.2.3.18 Événements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2023 ayant approuvé l'intégralité des résolutions présentées par le Conseil d'Administration, les opérations préalables susvisées ont été réalisées le 17 janvier 2024 :

- La distribution en numéraire a été réalisée au profit des actionnaires de CIFE par distribution de réserves à hauteur de 30,09 euros en numéraire par action CIFE détenue, pour un montant global de **35,2 M€** ;
- La distribution en nature des titres AGO5 a été réalisée (i) par distribution de réserves d'un montant de 6,57 euros par action CIFE détenue au profit des actionnaires de CIFE ayant choisi un paiement en numéraire pour cette distribution, soit un montant global de 1,7 M€, et (ii) par remise d'une action AGO5 (valorisée 6,57 euros) par action CIFE détenue, représentant 910 446 actions AGO5 (soit 75,87 % du capital de AGO5) au profit des actionnaires de CIFE ayant opté pour ce mode de paiement pour cette distribution exceptionnelle.

- Il est également précisé qu'Embregour SAS a racheté à CIFE les 289 554 actions AGO5 non distribuées (24,13 % du capital de AGO5) ;
- Le Pôle Immobilier a été acquis par Embregour SAS pour 23 M€, y compris refinancement du compte courant.

Dans le cadre des négociations exclusives relatives à l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions de la **CIFE** par **Groupe Spie batignolles** ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 7 novembre 2023 et suite à la signature des accords relatifs à l'acquisition de ce bloc majoritaire tel qu'annoncé par un communiqué de presse en date du 5 décembre 2023, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy) et certains membres du groupe familial Tardy ont cédé en janvier 2024 à Groupe Spie batignolles 754 537 actions CIFE, au prix de 61,00 euros par action CIFE, représentant au total environ 62,88 % du capital.

En mars 2024, le Groupe Spie batignolles a lancé une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde des actions CIFE émises non détenues, au prix de 61,00 euros par action, soit un prix par action identique à celui de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

5.2.3.19 Filiales et Participations

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés.

	Capital (1)	Capitaux propres autres que Capital (1), (2)	Quote- part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus (3), (4)		Prêts et avances bruts consentis et non encore remboursés (3)	Montant des cautions et avals donnés par CIFE (3)	CA HT (3)	Résultat de l'exercice (3)	Dividendes encaissés par CIFE (3)
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	608	100,00%	1 550	688	-	-	12 383	1	-
SAS COMABAT (Martinique)	160	-1 477	100,00%	1 354	-	2 051	-	15 026	772	-
SA ETPO (44-Saint-Herblain)	7 000	-3 349	99,99%	16 100	3 651	-	-	107 570	-1 364	-
SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe)	248	-1 472	100,00%	2 460	-	1 772	-	504	-75	-
SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique)	8	-10	100,00%	8	-	-	-	-	-14	-
SARL ETPO GUYANE (Guyane)	408	-43	100,00%	393	365	-	-	183	132	-
SARL ECG (44-Nantes)	19	8	100,00%	26	26	-	-	-	-	-
SAS EVIAA MARINE (33-St-André-de-Cubzac)	40	563	75,00%	550	452	-	-	3 165	156	-
SARL IMMOBILIERE SANITAT (44-Saint-Herblain)	100	-4 197	100,00%	669	1	17 070	-	-	794	-
SAS ISMER (56-Lanester)	35	126	100,00%	750	750	53	-	1 382	86	-
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	16 494	85,00%	1 346	1 346	-	-	26 869	5 104	1 275
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Saint-Herblain)	400	240	99,99%	553	553	3	-	-	11	-
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	3 252	100,00%	451	451	-	-	42 739	2 618	3 500
SARL SCAPHOCEAN (44-Saint-Nazaire)	61	-43	100,00%	50	19	100	-	51	23	-
SAS SOMATRAS (Martinique)	1 200	3 665	60,00%	2 604	2 604	-	-	7 645	870	-
SAS TETIS (85 - Bellevigny)	16	1 683	100,00%	1 221	1 221	53	-	6 414	184	250
SAS TECHNIREP (94 -Orly)	250	2 361	99,00%	676	513	-	-	10 329	446	-
SAS AGO5 (92-Nanterre)	1 200	6 676	100,00%	7 878	7 878	3	-	-	-2	-
TOTAL				38 639	20 518	21 105		-234 260	9 742	5 025
Etranger										
CIFE CANADA INC (Quebec - Canada)	10 700 ⁽¹⁾	-2 408 ⁽¹⁾	100,00%	6 904	6 904	3 648	-	100	9	-
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5 000 ⁽¹⁾	3 963 ⁽¹⁾	100,00%	4 344	4 344	-	-	-	584	-
SRL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 ⁽¹⁾	-52 311 ⁽¹⁾	87,00%	4	0	7 545	-	-	-31	-
TOTAL				11 252	11 248	11 193		100	561	-
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
SARL OCETRA (Ile de la Réunion)	8	1 175	36,71%	350	350	151	-	2 645	130	33
Etranger										
TOTAL				350	350	151		2 645	130	33
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France				140	140	258	-	202	104	72
Etranger				2	-	-	-	-	-	-
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France				-	-	-	-	3 985	838	2
Etranger				-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				141	140	258		4 187	942	74
TOTAL GENERAL				50 383	32 255	32 707		241 192	11 375	5 132

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en kUSD pour les États-Unis; en kRON pour la Roumanie; en kCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En k€

(4) Pour SARL ECG, dont Écart de réévaluation de 2 k€

5.2.3.20 Résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en k€ (nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPÉRATIONS & RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en k€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 118	3 317	3 253	3 279	3 502
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	3 076	2 876	4 101	3 337	5 031
Impôts sur les bénéfices	-634	-85	-82	-276	-320
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	2 332	-3 011	4 344	3 162	3 729
Résultat distribué au titre de l'exercice ⁽²⁾	720	720	2 040	2 400	708
III - RÉSULTAT PAR ACTION (en Euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,09	2,47	3,49	3,01	4,46
Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements et provisions ⁽¹⁾	1,94	-2,51	3,62	2,64	3,11
Dividende net attribué à chaque action	0,60	0,60	1,70	2,00	0,59
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen (en nombre d'employés)	11	11	10	8	8
Montant de la masse salariale en k€	2 117	1 526	1 531	1 484	1 430
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en k€	890	448	677	624	694

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2023 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 25 juin 2024

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C I F E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courants d'associés débiteurs

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent à M€ 50,4 en valeur brute et M€ 32,3 en valeur nette.

Les créances sur participation s'élèvent à M€ 12,3 et les comptes courants d'associés débiteurs à M€ 25,2. Ils sont respectivement dépréciés à hauteur de M€ 10,5 et de M€ 5,8.

Comme indiqué dans la note 5.2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte des perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Par ailleurs, les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation tel que cela est mentionné dans la note 5.2.2.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courants d'associés débiteurs est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et dans la mesure où l'estimation des dépréciations éventuelles nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher les capitaux propres retenus de ceux issus des comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à analyser la documentation justifiant les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations ainsi que des comptes courants d'associés au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- examiner si une provision pour risques a été comptabilisée dans le cas où votre société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées individuellement mais de manière globale dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société C I F E par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 25 juin 2019 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet RSM OUEST était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique était commissaire aux comptes depuis 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Céline BRAUD

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume RONCO

5.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société CIFE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec la société ETPO

Personnes concernées

- M. Olivier TARDY, administrateur et directeur général de votre société et administrateur de la société ETPO.

Nature, objet et modalités

Le 18 décembre 2023, votre conseil d'administration a autorisé une convention d'abandon de créance au profit de la société ETPO avec clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- Abandon de créance par votre société de 8 000 000 € au profit de la société ETPO ;
- Clause de retour à meilleure fortune sans limitation de durée.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : redoter la société ETPO de ressources stables solides afin de rassurer les partenaires (clients, fournisseurs...).

2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec certaines sociétés du Groupe

Personnes concernées

- M. Olivier TARDY, administrateur et directeur général de votre société et administrateur de la société ETPO,
- votre société est elle-même présidente des sociétés par actions simplifiées listées dans le tableau ci-dessous.

Nature, objet et modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,60 % de leur chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant hors taxes perçu par votre société au cours de l'exercice
SAS BRITTON	72 538 €
SAS COMABAT	92 092 €
SA ETPO	661 242 €
SAS ETPO GUADELOUPE	5 261 €
SAS PICO OI	268 316 €
SAS NEGRI	171 584 €
SAS TETIS	33 541 €
SAS EVIAA MARINE	16 800 €
SAS SOMATRAS	45 900 €
SAS TECHNIREP	66 833 €
TOTAL	1 434 107 €

2.2 Avec la SAS EMBREGOUR, actionnaire de votre société au 31 décembre 2023

Personnes concernées

- M. Olivier TARDY, administrateur et directeur général de votre société et directeur général de la SAS EMBREGOUR,

Nature, objet et modalités

Au titre de l'exercice 2023, votre société a pris en charge une somme de 30 237 € hors taxes au titre de la participation aux frais de direction générale.

2.3. Avec la société ETPO

Personnes concernées

- M. Olivier TARDY, administrateur et directeur général de votre société et administrateur de la société ETPO.

2.3.1. Prestations de services

Nature, objet et modalités

Votre société assure pour le compte des filiales opérationnelles :

- les prestations de direction générale et d'animation des pôles et métiers Bâtiment, DOM-International du groupe ;
- les prestations de direction techniques et développement Travaux Sous-Marins ;
- les prestations de direction du contrôle de gestion et des comptabilités ;
- les prestations de direction des Richesses Humaines ;
- les prestations juridiques affaires ;
- les prestations de communication interne, externe, et d'image de marque du groupe ;
- différentes prestations informatiques dans les domaines des Richesses Humaines et de la comptabilité.

En contrepartie des prestations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a facturé à la société ETPO 1 209 500 €.

2.3.2 Abandon de compte courant

Nature, objet et modalités

Votre société a effectué un abandon de créance au profit de la société ETPO avec clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- abandon d'une créance par votre société pour un montant initial de 1 750 000 € au profit de la société ETPO
- clause de retour à meilleure fortune sans limitation de durée.

Au titre de l'exercice 2022, votre société avait bénéficié de l'activation de la clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 250 000 €.

Au titre de l'exercice 2023, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été activée.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 18 décembre 2023, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 21 novembre 2023.

Avec la SAS EMBREGOUR, actionnaire de votre société au 31 décembre 2023

- Cession des actions AGO5 détenues par votre société à la SAS Embregour ;
- Cession du Pôle Immobilier de votre société à la SAS Embregour.

Il s'agissait d'opérations préalables nécessaires à la cession du bloc de contrôle à la société Spie batignolles.

Saint-Herblain et Nantes, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

RSM OUEST
Céline BRAUD

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume RONCO

6

Chapitre 6

6.1 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY
Directeur général

Sébastien GARNIER
Secrétaire général

7

Chapitre 7

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024	157
7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	157
7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	160
7.1.3 Dispositions communes	161

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **3 728 925,82 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de **1 961 998 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice net au titre de l'exercice s'élève à **3 728 925,82 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le résultat net de l'exercice s'élevant à :	3 728 925,82 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	0,00 €
- Augmenté du prélèvement sur les réserves facultatives	0,00 €
- Formant un total de :	3 728 925,82 €
Sera réparti comme suit :	
- Affectation à la réserve légale	0,00 €
- Affectation à la réserve facultative	0,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,59 € par action	708 000,00 €
- Prélèvement, pour être reporté à nouveau, de la somme de :	3 020 925,82 €
TOTAL	3 728 925,82 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **0,59 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 25 juin 2024 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes perçus en 2024 par une personne physique domiciliée fiscalement en France sont imposés selon un régime de prélèvement forfaitaire unique (PFU) composé de l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % et des prélèvements sociaux qui s'élèvent à 17,2 %, soit une imposition globale de 30 % (hors contribution exceptionnelle sur les hauts revenus aux taux de 3 % ou 4 %). Cette taxation forfaitaire au taux de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option expresse, globale et irrévocable concernant l'ensemble des revenus, gains nets et créances entrant dans le champ d'application du PFU de l'année pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Par ailleurs, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende, lequel est imputable sur l'impôt sur le revenu dû

(PFU ou, sur option, barème progressif) au titre de l'année de perception des dividendes. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil peuvent être dispensés, sur leur demande, du paiement de ce prélèvement. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement hors de France, situées ou non dans l'Union Européenne, le dividende est mis en paiement après application, sur son montant brut, d'une retenue à la source au taux de 12,8 % prévue aux articles 119 bis et 187, 1-2° du Code général des impôts, sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales et des dispositions relatives aux États ou Territoires Non Coopératifs (ETNC).

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices et du dividende exceptionnel de 2023, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2020	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000
2021	1,70 €	2 040 000 €	1 200 000	1 200 000
2022	2,00 €	2 400 000 €	1 200 000	1 200 000
2023	36,66 €	43 992 000 €	1 200 000	1 200 000

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Monsieur Olivier TARDY** arrive à

échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Charles ROBIN et renouvellement du mandat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de **Monsieur Jean-Charles ROBIN**, né le 11 décembre 1958 à Bourges (18), de nationalité française et demeurant au 27 rue Paul Leplat – 78160 Marly-le-Roi, en qualité d'Administrateur, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 en remplacement de **Monsieur Daniel TARDY** et ce jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier intervenant à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de **Monsieur Jean-Charles ROBIN**, arrive à échéance ce jour, renouvelle en qualité d'Administrateur, ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick ZULIAN)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de **Monsieur Patrick ZULIAN**, né le 10 décembre 1958 à Saint-Germain-en-Laye (78), de nationalité française et demeurant au 1 avenue des Marronniers – 78100 Saint-Germain-en-Laye, en qualité

d'Administrateur, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 en remplacement de **Monsieur Yves GABRIEL** et ce jusqu'à l'expiration du mandat de cette dernière, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation du mandat d'Administratrice de Madame Aude MAURY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de **Madame Aude MAURY**, née le 11 octobre 1973 à Angers (49), de nationalité française et demeurant au 8 rue Dautancourt –

75017 Paris, en qualité d'Administratrice, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 en remplacement de la société **EMBREGOUR SAS** et ce jusqu'à l'expiration du mandat de cette dernière, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Nomination du cabinet RSM Paris en qualité d'Organisme Tiers Indépendant en charge de certifier les informations en matière de durabilité)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et de l'article 38 de l'Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 dérogeant aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 821-44 du même code, décide de nommer le cabinet **RSM Paris**, en qualité d'Organisme Tiers Indépendant en charge de certifier les informations en matière de durabilité pour une durée d'un

exercice, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le cabinet RSM Paris a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **45 000 €uros** le montant de la rémunération annuelle globale à répartir entre les

membres du Conseil d'Administration et de maintenir, dans le cadre des comités spécialisés, l'enveloppe complémentaire annuelle à **25 000 €uros** pour l'exercice 2024.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et

d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2023 aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, approuve la

rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Modification de la dénomination sociale en Groupe ETPO SA et de l'article 3 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « Groupe ETPO SA » et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la société.

Ancien texte de l'article 3

Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination : **COMPAGNIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE D'ENTREPRISES**
et pour sigle : "**C I F E**"

Nouveau texte de l'article 3

Article 3 - Dénomination

La société a pour dénomination sociale : **Groupe ETPO SA**

Dans tous les actes et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale sera précédée ou suivie de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquies ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

7.1.3 Dispositions communes

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes, aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le Rapport Financier Annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Éléments requis	Sections du Rapport
Comptes sociaux	5.1
Comptes consolidés	4.1
Rapport de gestion	2.3
Déclaration de Performance Extra-Financière	2.4
Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	6.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	4.3 / 5.3
Communication relative aux honoraires des Commissaires aux comptes	4.2.4.11
Contrôleurs légaux des comptes	
Identité des contrôleurs légaux	1.1.5
Changement éventuel	NA
Facteurs de risques	2.3.3.2 / 2.3.5 / 2.4.11
Informations concernant l'émetteur	
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.1.1
Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	1.1.1
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.1.1
Siège social, forme juridique de l'émetteur, adresse du siège, pays d'origine, site web	1.1.1
Aperçu des activités	
Principales activités	1.2 / 3.2
Principaux marchés	1.2
Événements importants	2.3.1
Investissements	2.3.3.2 / 4.2.4.2
Structure organisationnelle	
Description sommaire du Groupe	1.2 / 3.2
Liste des filiales	1.4 / 1.5 / 4.2.2
Trésorerie et capitaux	
Informations sur les capitaux	2.1
Flux de trésorerie	4.1.3
Prévisions ou estimations du bénéfice	
Prévisions ou estimations de bénéfices publiées	NA
Organes d'administration et de direction	
Informations concernant les membres	1.1.3 / 1.1.4 / 3.1 / 3.2
Conflits d'intérêts	3.1.3.2
Rémunérations et avantages	
Rémunérations versées aux dirigeants	2.3.5.2 / 3.1
Provisions pour pensions et retraites	2.3.3.2 / 4.2.4.3
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
Date d'expiration des mandats	3.1.4.1 / 3.2
Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	3.1.4.1
Salariés	
Nombre de salariés	2.1 / 2.4.9 / 4.2.4.8
Plans d'actions de surperformance	1.3.6

Éléments requis	Sections du Rapport
Principaux actionnaires	
Actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du rapport	1.3.1 / 2.3.3.5
Existence de droits de vote différents	1.3.1 / 2.3.3.5
Transactions avec des parties liées	
	4.2.4.9
Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Chiffres clés sous forme graphique des 5 derniers exercices	2.1
Normes comptables	4.2.3
États financiers consolidés	4
Montant du dividende par action	4.2.4.12 / 5.2.3.20
Informations supplémentaires	
Capital social	1.3.1
Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action	1.3.1
Historique du capital social	1.3.1

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros

RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61

Code APE 6 420 Z

Siège Social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE

www.groupe-etpo.fr